

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

# F



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

REP22/CAC  
Février 2023

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

*Quarante-cinquième session*

*Siège de la FAO, Rome (Italie)*

*21 au 25 novembre 2022, 12 et 13 décembre 2022, et*

*19 décembre 2022 au 6 février 2023*

RAPPORT

## TABLE DES MATIÈRES

Résumé.....	page iv
Rapport de la 45 <sup>e</sup> session de la Commission du Codex Alimentarius.....	page 1
	<b>Paragraphes</b>
<b>Introduction</b> .....	1-2
<b>Ouverture de la session</b> .....	3-4
<b>Adoption de l'ordre du jour</b> (point 1 de l'ordre du jour).....	5
<b>Rapport du Président sur les 82<sup>e</sup> et 83<sup>e</sup> sessions du Comité exécutif</b> (point 2 de l'ordre du jour).....	6-41
<b>Modifications à apporter au Manuel de procédure</b> (point 3 de l'ordre du jour).....	42-44
<b>Travaux des comités du Codex (adoption, nouveaux travaux, révocations, suspensions et modifications à apporter aux textes du Codex proposées par le Comité)</b> (point 4 de l'ordre du jour).....	45
<b>Comité du Codex sur les graisses et les huiles</b> (point 4.1 de l'ordre du jour).....	46-52
<b>Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime</b> (point 4.2 de l'ordre du jour).....	53-54
<b>Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire</b> (point 4.3 de l'ordre du jour).....	55-58
<b>Comité du Codex sur les fruits et légumes frais</b> (point 4.4 de l'ordre du jour).....	59-64
<b>Comité sur les contaminants dans les aliments</b> (point 4.5 de l'ordre du jour).....	65-76
<b>Comité du Codex sur les résidus de pesticides</b> (point 4.6 de l'ordre du jour).....	77-93
<b>Comité du Codex sur les épices et les herbes culinaires</b> (point 4.7 de l'ordre du jour).....	94-99
<b>Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments</b> (point 4.8 de l'ordre du jour).....	100-148
<b>Comités régionaux FAO/OMS de coordination</b> (point 4.9 de l'ordre du jour).....	149-153
<b>Modifications à apporter aux textes du Codex proposées par le secrétariat du Codex</b> (point 5 de l'ordre du jour).....	154-156
<b>Autres questions relatives à des organes subsidiaires du Codex</b> (point 6 de l'ordre du jour).....	157-177
<b>Plan stratégique 2020-2025: Rapport de mise en œuvre 2020-2021</b> (point 7 de l'ordre du jour).....	178-187
<b>Questions financières et budgétaires relatives au Codex</b> (point 8 de l'ordre du jour).....	188-194
<b>Questions émanant de la FAO et de l'OMS</b> (point 9 de l'ordre du jour).....	195-209
<b>Nomination des coordonnateurs</b> (point 10 de l'ordre du jour).....	210-217
<b>Élection du Président et des Vice-présidents</b> (point 11 de l'ordre du jour).....	218
<b>Désignation des pays chargés de nommer les présidents des organes subsidiaires du Codex</b> (point 12 de l'ordre du jour).....	219-220
<b>Soixantième anniversaire de la Commission du Codex Alimentarius: 1963-2023</b> (point 13 de l'ordre du jour).....	221-228
<b>Participation de l'Union européenne en tant que conseillère du membre représentant l'Europe au Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius</b> (point 14.1 de l'ordre du jour).....	229-237

**Annexes**

		<b>Page</b>
Annexe I	Liste des participants	36
Annexe II	Liste des normes et textes apparentés adoptés	74
Annexe III	Liste des projets de normes et textes apparentés adoptés à l'étape 5	76
Annexe IV	Liste des normes et textes apparentés révoqués	77
Annexe V	Liste des nouveaux travaux approuvés	78
Annexe VI	Liste des travaux interrompus	79
Annexe VII	Liste des modifications	80
Annexe VIII Partie A	Vote ne faisant pas référence aux noms des votants	87
Annexe VIII Partie B	Vote par appel nominal	88
Annexe IX	Déclarations relatives à l'adoption à l'étape 5 des projets de LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol dans le foie, les reins et les muscles de bovins	89
Annexe X	Désignation des pays chargés de la nomination des présidents des organes subsidiaires du Codex	93

## RÉSUMÉ

La 45<sup>e</sup> session de la Commission du Codex Alimentarius a été ouverte par les directeurs généraux de la FAO et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Étaient présents les délégués de 163 États membres et d'une organisation membre ainsi que les observateurs de 8 organisations intergouvernementales (OIG) et 37 organisations non gouvernementales (ONG) ainsi que 2 organismes du système des Nations Unies. Parmi ceux-ci, 9 pays membres, 3 OIG et 22 ONG ont participé à la réunion à distance.

Principales décisions prises par la Commission:

**Adoption finale de plus de 500 nouvelles normes et de versions révisées de normes du Codex (y compris les normes numériques), directives et codes d'usage, y compris:**

- *Norme pour les parties florales séchées – safran*
- *Norme pour les graines séchées – noix de muscade*
- *Norme pour le piment fort séché ou déshydraté et le paprika*
- *Norme pour les oignons et les échalotes*
- *Norme pour les baies*
- *Norme régionale pour la viande séchée (Afrique)*
- *Version révisée de la Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique (CXS 210-1999): composition essentielle de l'huile de tournesol*
- *Lignes directrices pour les aliments thérapeutiques prêts à l'emploi*
- *Directives relatives à la gestion des flambées épidémiques d'origine alimentaire et biologique*
- *Directives relatives à l'élaboration d'une législation harmonisée sur la sécurité sanitaire des aliments dans la région couverte par le Comité de coordination du Codex pour l'Afrique*
- *Directives pour la reconnaissance des substances actives ou des utilisations autorisées des substances actives qui présentent un faible risque pour la santé publique et qui sont considérées comme exemptées de l'établissement de limites maximales de résidus (LMR) ou qui ne donnent pas lieu à des résidus*
- *Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des fèves de cacao par le cadmium*
- Révision des *Principes généraux d'hygiène alimentaire (CXC 1-1969)*
- Limite maximale (LM) pour le cadmium dans la poudre de cacao (100 pour cent de matière sèche totale de cacao sur base sèche)
- Limites maximales (LM) pour le plomb dans les aliments à base de céréales pour les nourrissons et les enfants en bas âge, le sucre blanc et raffiné, les sirops de maïs et d'érable, le miel et les sucreries
- Limites maximales (LM) pour le méthylmercure dans l'hoplostète orange et l'abadèche rosé
- Limites maximales (LM) pour les aflatoxines dans les grains de maïs destinés à une transformation ultérieure; la farine, la semoule et les flocons dérivés du maïs; le riz décortiqué; le riz poli; le sorgho en grain destiné à une transformation ultérieure; les aliments à base de céréales pour les nourrissons et les enfants en bas âge (à l'exclusion des denrées des programmes d'aide alimentaire); les aliments à base de céréales pour les nourrissons et les enfants en bas âge dans le cadre des programmes d'aide alimentaire
- 476 limites maximales de résidus (LMR) pour différentes associations pesticide/produit(s)
- Version révisée de la *Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale (CXA 4-1989)*

Adoption à l'étape 5:

- *Projet de Norme pour les dattes fraîches*
- *Projet de Norme pour la petite cardamome séchée*

- Projet de Norme pour les épices issues de fruits et de baies séchés (partie A – quatre épices, baies de genévrier, anis étoilé)
- Projet de révision de la *Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique* (CXS 210-1999): inclusion de l'huile d'avocat
- Projet de Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination du manioc et des produits à base de manioc par les mycotoxines
- Projet de limite maximale (LM) pour le plomb dans les repas prêts à consommer destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge
- Projet de LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol dans (foie, reins et muscles de bovins)

Nouveaux travaux:

- *Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique* (CXS 210-1999): inclusion de l'huile de graines de camélia, de l'huile de sacha inchi et de l'huile de soja à haute teneur en acide oléique (amendement/révision)
- *Norme pour les huiles de poisson* (CXS 329-2017): inclusion de l'huile de calanus (révision)
- *Norme régionale pour la narangille* (Amérique latine et les Caraïbes) (nouveau travail)
- Norme pour les feuilles de curry fraîches (nouveau travail)
- Principes et directives sur le recours à l'audit et à la vérification à distance dans les cadres réglementaires (nouveau travail)
- Alignement de tous les textes relatifs à l'hygiène alimentaire sur les *Principes généraux d'hygiène alimentaire* (CXC 1-1969)

**La Commission:**

- **a réélu**, au poste de **président**, M. Steve Wearne (Royaume-Uni), et aux postes de **vice-présidents**, M. Allan Azegele (Kenya), M. Raj Rajasekar (Nouvelle-Zélande) et M. Diego Varela (Chili);
- **a nommé** l'Allemagne **coordonnatrice** pour l'Europe et **a renouvelé le mandat** de l'Ouganda, de la Chine et de l'Équateur en tant que **coordonnateurs** pour l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine et les Caraïbes, respectivement;
- **a élu** au poste de **membre représentant l'Europe au Comité exécutif, sur une base géographique**: la Finlande.

**La Commission a mené des débats/pris des décisions sur des questions générales telles que proposées par le Comité exécutif, comme suit:**

- **Déclarations de principes concernant le rôle de la science (Déclaration de principes):** La Commission a communiqué le projet d'orientations aux présidents des organes subsidiaires du Codex pour faciliter les débats sur les questions qui entrent dans le champ d'application des Déclarations de principes, a exhorté les membres à tenir compte, selon qu'il conviendrait, du projet d'orientations au cours de l'élaboration des normes et de leur avancement et a demandé au secrétariat d'envoyer une lettre circulaire invitant à communiquer des suggestions précises quant à l'amélioration du projet d'orientations, afin que la Commission les examine à sa 46<sup>e</sup> session.
- **Nouvelles sources d'aliments et nouveaux systèmes de production d'aliments:** La Commission a reconnu la nécessité pour le Codex de travailler de manière flexible et opportune afin de prendre en compte les nouvelles sources d'aliments et les nouveaux systèmes de production d'aliments, a encouragé les membres à soumettre des propositions ayant trait aux nouvelles sources d'aliments et aux nouveaux systèmes de production d'aliments en utilisant les mécanismes du Codex existants, et a demandé au secrétariat du Codex de diffuser une lettre circulaire auprès des membres et des observateurs afin de recenser les éventuels problèmes qui ne pouvaient pas être traités dans le cadre de la structure et des procédures actuelles, ainsi que les solutions possibles pour y remédier, afin que la Commission les examine à sa 46<sup>e</sup> session.
- **Avenir du Codex:** La Commission a conduit un premier débat, a noté que la réflexion sur l'avenir du Codex était un travail en cours et que tous les membres et observateurs auraient l'occasion de se pencher sur la question en 2023.

## LISTE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

ACTEI	apport à court terme estimatif international
BEUC	Bureau européen des unions de consommateurs
CCAFRICA	Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique
CCCF	Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments
CCCPL	Comité du Codex sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses
CCEURO	Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe
CCFA	Comité du Codex sur les additifs alimentaires
CCFFV	Comité du Codex sur les fruits et légumes frais
CCFH	Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire
CCFICS	Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires
CCFL	Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires
CCFO	Comité du Codex sur les graisses et les huiles
CCGP	Comité du Codex sur les principes généraux
CCLAC	Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CCNASWP	Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest
CCNE	Comité FAO/OMS de coordination pour le Proche-Orient
CCNFSDU	Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime
CCPFV	Comité du Codex sur les fruits et légumes traités
CCPR	Comité du Codex sur les résidus de pesticides
CCRVDV	Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments
CCSCH	Comité du Codex sur les épices et les herbes culinaires
Comité exécutif	Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius
Commission	Commission du Codex Alimentarius
CQCJ	Comité des questions constitutionnelles et juridiques
CRD	document de séance
CXL	limite(s) maximale(s) du Codex (CXL) pour les résidus de pesticides
Déclarations de principes	Déclarations de principes concernant le rôle de la science
DG	Directeur général
DON	déoxynivalénol
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GEMS/ Aliments	Système mondial de surveillance de l'environnement – Programme de suivi et d'évaluation de la contamination des denrées alimentaires
GTE	groupe de travail électronique
IPBES	Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques
JECFA	Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires

JMPR	Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides
LM	limite(s) maximale(s)
LMR	limite(s) maximale(s) de résidus
LMRE	limite maximale de résidus d'origine étrangère
MSF	Médecins Sans Frontières
OIG	organisation intergouvernementale
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
OMSA	Organisation mondiale de la santé animale
ONG	organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OTC	obstacles techniques au commerce
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RAM	résistance aux antimicrobiens
RGO	Règlement général de l'Organisation
UE	Union européenne
ZLECAf	Zone de libre-échange continentale africaine

## INTRODUCTION

1. La Commission du Codex Alimentarius (ci-après «la Commission») s'est réunie à l'occasion de sa 45<sup>e</sup> session, du 21 au 25 novembre 2022, au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), à Rome (Italie). La participation à distance (via Zoom) était possible pour l'écoute et les interventions verbales, mais tous les membres avaient été invités à prévoir la présence d'au moins un délégué à la session pour le vote en personne. Il a été décidé, avec l'approbation des membres, que l'adoption du rapport aurait lieu en visioconférence les 12 et 13 décembre 2022<sup>1</sup>.
2. Le Président de la Commission, M. Steve Wearne (Royaume-Uni), a présidé la session et a été assisté par les vice-présidents, M. Allan Azegele (Kenya), M. Raj Rajasekar (Nouvelle-Zélande) et M. Diego Varela (Chili). Étaient présents les délégués de 163 États membres et d'une organisation membre ainsi que les observateurs de 8 organisations intergouvernementales (OIG), 37 organisations non gouvernementales (ONG) et 2 organismes du système des Nations Unies. Parmi ceux-ci, 9 pays membres, 3 OIG et 22 ONG ont participé à la réunion à distance. La liste des participants figure à l'annexe I.

## OUVERTURE DE LA SESSION

### Allocutions de bienvenue du Directeur général de la FAO et du Directeur général de l'OMS

3. Le Directeur général de la FAO, M. Qu Dongyu<sup>2</sup>, et le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), M. Tedros Ghebreyesus Adhanom<sup>3</sup>, ont souhaité la bienvenue aux participants et pris la parole devant la Commission. Ils ont tous les deux souligné l'importance de la science et des données pour le travail de cet organe du Codex chargé de l'établissement de normes ainsi que du rôle de guide que peut jouer la Commission en ce qui concerne les réglementations visant à renforcer la santé tout en facilitant un commerce équitable au niveau national.

### Répartition des compétences<sup>4</sup>

4. Conformément au paragraphe 5 de l'article II de son Règlement intérieur, la Commission a pris note de la répartition des compétences entre l'Union européenne (UE) et ses États membres.

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour)<sup>5</sup>

5. La Commission a adopté l'ordre du jour provisoire comme ordre de jour de sa 45<sup>e</sup> session et est convenue d'examiner la question de la *Participation de l'Union européenne en tant que conseillère du Membre représentant l'Europe au Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius* au titre du point 14 de l'ordre du jour – Autres questions – sur la base d'un document rédigé par les bureaux juridiques de la FAO et de l'OMS (CX/CAC 22/45/21).

### RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES 82<sup>e</sup> ET 83<sup>e</sup> SESSIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF (point 2 de l'ordre du jour)<sup>6</sup>

6. Le Président a présenté le point de l'ordre du jour et noté que les vice-présidents feraient des exposés sur chacun des sous-comités qu'ils président, et que le rapport du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius sur les questions qui ont leur propre point de l'ordre du jour à la 45<sup>e</sup> session de la Commission serait examiné directement au titre de ces points.
7. S'agissant de l'examen périodique des ONG ayant le statut d'observateur auprès du Codex, le Président a rappelé que le Comité exécutif avait noté que la communauté des ONG en général souhaitait participer aux activités du Codex, en particulier au moment où il s'intéressait à de nouveaux domaines de travail, et s'est dit reconnaissant de leur intérêt et de leurs contributions prolongés. Il a noté que le Comité exécutif, à sa 82<sup>e</sup> session, avait également recommandé que le Directeur général de la FAO et le Directeur général de l'OMS retirent leur statut d'observateur à plusieurs organisations qui ne remplissaient plus les critères nécessaires pour le conserver.
8. Le Président a appelé l'attention sur deux autres questions soulevées à l'issue de l'examen du statut d'observateur:

---

<sup>1</sup> La Commission n'ayant pas achevé l'adoption du rapport dans le délai imparti lors des sessions en ligne, l'adoption du rapport a été menée à bien au moyen d'une procédure écrite qui a pris fin le 6 février 2023.

<sup>2</sup> <https://www.fao.org/director-general/speeches/detail/fr/c/1619429/>.

<sup>3</sup> <https://www.fao.org/webcast/home/fr/item/6056/icode/> à partir de 6:32.

<sup>4</sup> Répartition des compétences entre l'Union européenne et ses États membres (CRD01).

<sup>5</sup> CX/CAC 22/45/1 Rev.1.

<sup>6</sup> REP22/EXEC1; REP22/EXEC2; CRD04 (FAO); CRD05 (Panama); CRD07 (Thaïlande); CRD18 (Mali); CRD31 (République dominicaine); CRD33 (Good Food Institute); CRD34 (Singapour); CRD38 (République de Corée); CRD39 (Libéria).



- Concernant les modalités selon lesquelles les ONG ayant le statut d'observateur contribuent aux activités du Codex, il a noté que le Comité exécutif, à sa 83<sup>e</sup> session, avait pris note des contributions que les observateurs pouvaient apporter à la concrétisation des objectifs du Codex autrement que par leur participation à son travail d'élaboration de normes, et qu'il avait recommandé que le secrétariat du Codex et les bureaux juridiques de la FAO et de l'OMS évaluent d'éventuelles modifications à apporter au Manuel de procédure pour prendre acte de ces contributions et présentent des propositions au Comité du Codex sur les principes généraux (CCGP) afin qu'il les examine à sa 33<sup>e</sup> session.
  - Concernant la clause de double représentation actuellement appliquée aux observateurs qui sont membres de grandes organisations ayant le statut d'observateur, le Comité exécutif a demandé à sa 83<sup>e</sup> session que le secrétariat du Codex et les bureaux juridiques de la FAO et de l'OMS procèdent à une nouvelle analyse afin que le Comité exécutif l'examine à sa 84<sup>e</sup> session.
9. Le Président a aussi souligné que l'examen des nouvelles demandes d'admission au statut d'observateur auprès du Codex était en attente depuis plusieurs mois après l'adoption de la Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé 2021-2025 car il convenait de vérifier si elle avait des incidences sur l'examen des demandes d'admission au statut d'observateur auprès du Codex. Il a noté que la FAO avait récemment conseillé au secrétariat du Codex de continuer d'appliquer les règles énoncées dans le Manuel de procédure et les textes pertinents de la FAO et de l'OMS, et que de nouvelles demandes d'admission au statut d'observateur seraient donc probablement présentées à la 84<sup>e</sup> session du Comité exécutif.
10. Le Président du CCGP a indiqué que ce dernier était prêt et disposé à accomplir ce travail, comme l'avait recommandé le Comité exécutif, et a rappelé à tous les membres que la 33<sup>e</sup> session du CCGP aurait lieu en octobre 2023 à Bordeaux (France) et serait l'occasion d'examiner d'éventuelles modifications à apporter au Manuel de procédure dans un environnement inclusif et transparent.

#### **Conclusion**

11. La Commission a noté:
- i. les débats tenus aux 82<sup>e</sup> et 83<sup>e</sup> sessions du Comité exécutif et a approuvé les conclusions et recommandations contenues dans les rapports, en particulier s'agissant des modalités selon lesquelles les ONG ayant le statut d'observateur contribuent au travail du Codex;
  - ii. la reprise de l'examen des demandes d'admission au statut d'observateur auprès du Codex;
  - iii. que les recommandations visant l'examen critique des 82<sup>e</sup> et 83<sup>e</sup> sessions du Comité exécutif seraient analysées lors de l'examen des points 4 à 6 de l'ordre du jour et que les recommandations relatives au Plan stratégique du Codex 2020-2025, aux questions financières et budgétaires relatives au Codex, aux questions émanant de la FAO et de l'OMS, y compris le Fonds fiduciaire du Codex, et au 60<sup>e</sup> anniversaire du Codex seraient analysées au titre des points 7, 8, 9 et 13 de l'ordre du jour, respectivement.

#### **Sous-Comité sur l'application des Déclarations de principes concernant le rôle de la science<sup>7</sup>**

12. Le Président du Sous-Comité a rappelé que le Comité exécutif, à sa 83<sup>e</sup> session, avait examiné les conclusions de la 3<sup>e</sup> réunion du Sous-Comité sur l'application des Déclarations de principes concernant le rôle de la science que le Comité avait mis sur pied à sa 82<sup>e</sup> session, et que ce dernier était convenu, à sa 83<sup>e</sup> session, de conserver le texte tel qu'il avait été présenté, en raccourcissant le titre et le paragraphe 23, et de le transmettre à la Commission afin qu'elle l'examine à sa 45<sup>e</sup> session. Il a également rappelé que le Comité exécutif, à sa 83<sup>e</sup> session, était convenu que le Sous-Comité avait achevé ses travaux et avait décidé de clore les discussions sur ce sujet.
13. Il a été noté que, si le texte figurant à l'annexe du rapport de la 83<sup>e</sup> session du Comité exécutif n'était pas définitif et comportait encore des crochets, le Comité exécutif avait estimé à cette même session qu'il s'agissait d'un document utile qui reflétait correctement les observations formulées et examinées par le Sous-Comité. Il a été rappelé que la tâche consistait à fournir des orientations pratiques afin de rendre opérationnelles les Déclaration de principes et de promouvoir leur application cohérente, et non à réexaminer ou à modifier les Déclaration de principes.
14. Les membres de la Commission ont été invités à déterminer s'il convenait de faire avancer ces activités et, si oui, comment procéder.

#### *Débats*

15. Les membres ont félicité le Sous-Comité pour son travail de fond.

<sup>7</sup> REP22/EXEC2, annexe II.

16. Les membres ont exprimé divers points de vue au sujet du projet d'orientations, notamment:
- a. qu'il était utile et exploitable, en particulier le diagramme, et avait déjà été appliqué, à différents degrés, au cours de la 45<sup>e</sup> session de la Commission;
  - b. qu'il était bienvenu et facile à appliquer, et qu'il ne fallait pas d'orientations normatives;
  - c. qu'il ne fallait pas revenir dessus (y compris le diagramme) au risque de défaire le travail de qualité déjà réalisé;
  - d. qu'il convenait de le communiquer aux présidents des comités subsidiaires et de le mettre à l'essai pour accumuler des données d'expérience qui permettraient éventuellement de le perfectionner et de l'intégrer dans le manuel de la présidence;
  - e. qu'il pourrait servir de base aux présidents lorsqu'ils informeraient les membres et être intégré dans un prochain document d'orientation destiné aux membres;
  - f. qu'il fallait continuer de le développer afin que les membres et les présidents aient toute l'aide et tout le soutien nécessaires lors de débats laborieux;
  - g. qu'il était encore à l'état de projet et qu'il était donc encore trop tôt pour le communiquer aux présidents et le mettre en œuvre;
  - h. qu'il fallait continuer à l'élaborer car son achèvement était nécessaire pour la recherche du consensus dans le cadre des activités du Codex et l'application pratique des Déclarations de principes;
  - i. qu'il faudrait davantage d'indications sur la différence entre l'abstention d'acceptation et les réserves;
  - j. qu'il devrait couvrir l'ensemble du processus d'élaboration des normes, y compris les propositions de nouveaux travaux, et devrait également apporter plus de précisions sur la détermination des autres facteurs légitimes.
17. Le Président du Sous-Comité a noté que la possibilité d'insérer une note de bas de page dans une norme (paragraphe 20 de l'annexe II, REP22/EXEC2) entre crochets restait en suspens; certains estimaient qu'il fallait supprimer cette possibilité, d'autres la conserver. Les délégations en faveur de la suppression craignaient qu'une telle note de bas de page ne crée un précédent et ne dévalorise les normes du Codex à l'avenir. Les délégations favorables au maintien ont rappelé que les notes de bas de page ajoutaient de la clarté et de la transparence et qu'elles avaient été employées de manière utile dans les textes du Codex.
18. Une délégation a fait observer qu'il était important de ne pas se concentrer uniquement sur les risques associés à différents aliments, mais de prendre aussi en compte leurs éventuels bienfaits pour la santé, notant que l'OMS avait défini la santé comme un état de complet de bien-être physique, mental et social qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.
19. Il a été proposé que le président et les vice-présidents organisent des consultations informelles auprès des membres du Codex afin que le projet d'orientations soit mieux compris et appliqué.
20. La Présidente du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDF) a souligné que, même inachevé, le projet d'orientations constituait une approche structurée mais néanmoins flexible qui pouvait être mise à l'essai aux très rares occasions où il était difficile de parvenir à un consensus.
21. Il a été suggéré que le secrétariat du Codex envoie une lettre circulaire aux membres et observateurs du Codex pour les inviter à communiquer des observations qui seraient examinées plus avant par la Commission, à sa 46<sup>e</sup> session.

### **Conclusions**

22. La Commission:
- i. s'est félicitée des progrès accomplis dans l'élaboration des orientations à l'intention des présidents et des membres du Codex relatives à l'application des Déclarations de principes;
  - ii. a reconnu que le projet d'orientations joint au rapport de la 83<sup>e</sup> session du Comité exécutif n'était pas définitif et n'avait pas été approuvé;
  - iii. a noté que l'élaboration du projet d'orientations avait sensibilisé les membres à l'application pratique des Déclarations de principes;
  - iv. a approuvé l'idée de communiquer le projet d'orientations aux présidents des organes subsidiaires du Codex pour faciliter les débats sur les questions qui entrent dans le champ d'application des Déclarations de principes;

- v. a exhorté les membres à tenir compte, selon qu'il conviendrait, du projet d'orientations au cours de l'élaboration des normes et de leur avancement;
- vi. a prié le secrétariat d'envoyer aux membres et observateurs, après la 45<sup>e</sup> session de la Commission, une lettre circulaire qui puiserait dans les échanges tenus à la présente session où les membres et observateurs seraient invités à communiquer des suggestions précises quant à l'amélioration du projet d'orientations, l'établissement du texte définitif et son éventuelle intégration dans des documents d'orientation destinés aux présidents et aux membres;
- vii. est convenue d'examiner les observations reçues au sujet de la lettre circulaire et de la part des présidents des comités concernant le projet d'orientations, et de réfléchir aux étapes suivantes à sa 46<sup>e</sup> session.

### **Rapport du Sous-Comité du Comité exécutif du Codex sur les nouvelles sources d'aliments et les nouveaux systèmes de production d'aliments**

23. Le Président du Sous-Comité a reconnu avec satisfaction l'engagement des coordonnateurs, des membres et des observateurs, de la FAO et de l'OMS, ainsi que des membres du Comité exécutif, dans le cadre des efforts déployés au cours de l'année écoulée pour recueillir et rassembler des informations sur les nouvelles sources d'aliments et les nouveaux systèmes de production d'aliments. Des informations ont ainsi pu être rassemblées représentant différents points de vue issus des divers secteurs à travers le monde, et de jeter les bases pour de nouvelles délibérations. Il a attiré l'attention de la Commission sur les conclusions formulées à cet égard par la Commission, à sa 44<sup>e</sup> session, et par le Comité exécutif à ses 82<sup>e</sup> et 83<sup>e</sup> sessions.

### **Débats**

#### *Réflexions générales*

24. Le Président du Sous-Comité a invité à formuler des réflexions générales sur les liens existant entre les travaux du Codex et les nouvelles sources d'aliments et nouveaux systèmes de production d'aliments.
25. Les délégations se sont félicitées du travail accompli par le Sous-Comité et par son Président et ont fait part de leurs réflexions générales à cet égard:
- a. L'établissement de normes internationales pour les nouvelles sources d'aliments et les nouveaux systèmes de production d'aliments est conforme à l'objectif 1 du Plan stratégique du Codex 2020-2025, qui consiste à réagir rapidement aux problèmes actuels, naissants et cruciaux.
  - b. Il est de la plus haute importance que le Codex soit capable de réagir rapidement et de manière efficace aux problèmes relatifs aux nouvelles sources d'aliments et aux nouveaux systèmes de production d'aliments.
  - c. Les nouvelles sources d'aliments et les nouveaux systèmes de production d'aliments sont complexes et nécessitent une approche interdisciplinaire et inclusive permettant d'analyser les problèmes de manière efficace.
  - d. Les nouvelles sources d'aliments et les nouveaux systèmes de production d'aliments revêtent une importance croissante et on ne dispose pas d'orientations internationales permettant d'aider les pays à élaborer des réglementations à cet égard. Il serait plus difficile de procéder à une harmonisation à l'avenir si des mesures n'étaient pas prises rapidement par le Codex.
  - e. Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de définition claire des nouvelles sources d'aliments et des nouveaux systèmes de production d'aliments. Une telle définition pourrait être nécessaire afin de faciliter la poursuite des débats et la communication à ce sujet.
  - f. Les nouvelles sources d'aliments et les nouveaux systèmes de production d'aliments pourraient comprendre les domaines suivants:
    - les aliments à base de végétaux, d'animaux ou de micro-organismes qui faisaient partie du régime alimentaire traditionnel dans certains pays mais qui n'étaient pas encore largement consommés ailleurs;
    - de nouvelles méthodes de transformation des aliments existants;
    - les aliments produits grâce à diverses technologies nouvelles, comme les protéines cellulaires.
  - g. Certains de ces domaines pourraient être abordés à l'aide des approches existantes. Pour d'autres, qui en sont encore au stade de la recherche et du développement, l'établissement de normes serait prématuré.

- h. L'innovation et les nouvelles sources d'aliments et nouveaux systèmes de production d'aliments pourraient être essentiels à l'adaptation des systèmes alimentaires destinés à nourrir une population croissante et pourraient contribuer de manière significative à des régimes alimentaires plus durables et plus sains; leur développement répond également aux demandes des consommateurs, d'où l'importance de disposer d'orientations internationales.
- i. Les pays doivent envisager les nouvelles sources d'aliments et les nouveaux systèmes de production d'aliments de manière positive afin d'assurer la sécurité alimentaire.
- j. Il est nécessaire de disposer de textes du Codex afin de réduire au maximum les obstacles au commerce dans ce domaine.
- k. Cette problématique diversifiée, qui pourrait concerner le Codex dans plusieurs domaines, a suscité un grand intérêt et il serait donc utile de poursuivre les consultations avec les membres et les experts en la matière.
- l. Il pourrait être nécessaire d'étudier plus avant l'élaboration de principes d'analyse des risques pour les nouveaux aliments.
- m. En qualité d'organe normatif, le Codex ne devrait pas aborder les systèmes de production au niveau mondial car ceux-ci sont divers et adaptés aux contextes locaux. Il devrait plutôt se concentrer sur la manière d'évaluer les nouvelles sources d'aliments et les nouveaux systèmes de production d'aliments et donner des orientations aux membres s'agissant de la détermination des risques connexes et des solutions possibles en termes de prévention et de contrôle.
- n. Il est nécessaire de faire appel à des groupes d'experts et de demander les avis scientifiques de la FAO et de l'OMS.
- o. Si les nouvelles sources d'aliments et les nouveaux systèmes de production d'aliments présentent des opportunités et des avantages, une attention particulière doit être accordée aux conséquences que pourraient avoir la promotion d'aliments hautement transformés, l'utilisation excessive d'additifs et le besoin accru de matériaux d'emballage.
- p. Le Codex s'est toujours intéressé aux nouveaux aliments et il ne devrait pas se pencher, à présent, sur un groupe particulier de nouveaux aliments au détriment des autres.
- q. Les présents travaux sont importants afin de s'assurer que les membres sont conscients de l'existence des nouvelles sources d'aliments et des nouveaux systèmes de production d'aliments, mais cela ne signifie pas pour autant qu'il est nécessaire de consacrer immédiatement davantage de temps à cet égard ou d'adopter de nouvelles approches dans ce domaine. Les mécanismes du Codex existants pourraient être utilisés pour examiner des propositions de nouveaux travaux. Les besoins spécifiques liés aux nouvelles sources d'aliments et aux nouveaux systèmes de production d'aliments pourraient également être pris en compte dans le cadre de nouveaux travaux horizontaux ou en cours.
- r. Les présents travaux sont essentiels pour permettre aux pays d'améliorer la sécurité sanitaire des aliments traditionnels et d'élargir le commerce de ces aliments en toute sécurité.
- s. Les normes relatives aux produits ne sont pas nécessaires pour tous les aliments, car les textes généraux du Codex, tels que ceux sur l'hygiène, les contaminants et l'étiquetage s'appliquent à tous les aliments.

*Voie à suivre quant aux travaux menés par le Codex sur les nouvelles sources d'aliments et les nouveaux systèmes de production d'aliments*

- 26. Le Président du Sous-Comité a ensuite invité les participants à réfléchir à la manière dont le Codex pourrait travailler sur ces questions.
- 27. Deux approches possibles ont été définies:
- 28. Certains participants étaient d'avis que, compte tenu de la complexité et de la diversité des nouvelles sources d'aliments et des nouveaux systèmes de production d'aliments, et afin de prendre les devants pour préparer l'avenir du Codex, il était important que les débats se poursuivent d'une manière générale afin que l'on puisse examiner plus avant ce que cela pourrait impliquer pour le Codex, ainsi que les approches existantes ou nouvelles qui pourraient être utilisées. Par exemple, la manière dont des domaines spécifiques tels que les insectes destinés à l'alimentation humaine pourraient être abordés, domaines pour lesquels le Comité du Codex sur les additifs alimentaires a demandé l'avis du Comité exécutif. Il a été proposé à cette fin de créer un groupe de travail électronique relevant de la Commission, chargé de travailler sur ces questions. Ce groupe serait ouvert à tous les membres et observateurs du Codex.

29. D'autres participants pensaient que les mécanismes existants au sein du Codex étaient suffisants pour traiter toute proposition particulière de nouveaux travaux relatifs aux nouvelles sources d'aliments et aux nouveaux systèmes de production d'aliments. Les membres partageant ce point de vue ont appuyé les recommandations formulées par le Comité exécutif, encourageant les membres à soumettre des propositions de nouveaux travaux, dans la mesure où cela permettrait au Codex de disposer de thèmes concrets pour lesquels des mécanismes de travail pourraient être envisagés.
30. Suite à un débat approfondi, le Président a noté que la Commission ne semblait pas s'accorder sur la meilleure voie à suivre et a donc proposé une approche progressive selon laquelle la Commission n'établirait pas de groupe de travail électronique pour le moment, mais que cela ne devrait pas être exclu à l'avenir. Afin de faire avancer les choses, il a proposé qu'une lettre circulaire soit diffusée à tous les membres et observateurs en vue de déterminer les thèmes spécifiques devant faire l'objet de nouveaux débats au niveau de la Commission, notamment les sujets qui ne pouvaient pas être traités dans le cadre de la structure et des procédures actuelles.

### **Conclusion**

31. La Commission:
- i. est convenue que le travail effectué par le Sous-Comité du Comité exécutif et les informations recueillies sur les nouvelles sources d'aliments et les nouveaux systèmes de production d'aliments avaient permis de sensibiliser le Codex aux défis et aux opportunités que ceux-ci représentaient;
  - ii. a reconnu la nécessité pour le Codex de travailler de manière flexible et opportune afin de prendre en compte les nouvelles sources d'aliments et les nouveaux systèmes de production d'aliments en tant qu'élément important dans l'élaboration de normes internationales visant à protéger la santé des consommateurs et à garantir des pratiques équitables dans le commerce des produits alimentaires;
  - iii. a reconnu le rôle joué par le Comité exécutif pour assurer la coordination entre les comités, dans le cadre de l'examen critique, en notant que cela pourrait s'avérer particulièrement pertinent pour tout travail concernant les nouvelles sources d'aliments et les nouveaux systèmes de production d'aliments;
  - iv. a vivement encouragé la FAO et l'OMS à continuer de partager des informations relatives aux nouvelles sources d'aliments et aux nouveaux systèmes de production d'aliments avec la Commission du Codex Alimentarius et ses organes subsidiaires, dans le cadre du point de l'ordre du jour intitulé «Questions émanant de la FAO et de l'OMS», afin que les membres du Codex soient pleinement informés des éléments à venir dans ce domaine et puissent les examiner le cas échéant;
  - v. a encouragé les membres à soumettre des propositions ayant trait aux nouvelles sources d'aliments et aux nouveaux systèmes de production d'aliments en utilisant les mécanismes du Codex existants, et a invité les organes subsidiaires du Codex à tenir compte de ces questions dans leurs délibérations;
  - vi. n'est pas parvenue à un consensus sur la nécessité d'un nouveau mécanisme de coordination transversal pour les nouvelles sources d'aliments et les nouveaux systèmes de production d'aliments, et a demandé au secrétariat du Codex de diffuser une lettre circulaire auprès des membres et des observateurs afin de recenser les éventuels problèmes qui ne pouvaient pas être traités dans le cadre de la structure et des procédures actuelles, ainsi que les solutions possibles pour y remédier, afin que la Commission les examine à sa 46<sup>e</sup> session.

### **Rapport intérimaire du Sous-Comité du Comité exécutif sur l'avenir du Codex**

#### **Introduction du Président du Sous-Comité**

32. Le Président a présenté le point de l'ordre du jour et a rappelé que les changements apportés aux procédures Codex mises en œuvre pendant la pandémie de covid-19 et son 60<sup>e</sup> anniversaire, qui approchait, étaient des occasions opportunes de réfléchir à l'avenir du Codex. Le Sous-Comité avait été mis sur pied par le Comité exécutif à sa 82<sup>e</sup> session et chargé de mener cette réflexion afin d'établir un plan pour l'avenir du Codex avant la 84<sup>e</sup> session du Comité exécutif. Le Président a souligné que le travail était encore en cours.
33. Résumant ce qui avait déjà été accompli, il a noté que si l'avenir du Codex était potentiellement un vaste sujet, jusque-là, l'accent avait été mis sur l'état de préparation s'agissant des modalités de travail et de l'évolution des pratiques relatives aux modes de réunion, au calendrier des réunions ainsi qu'aux groupes de travail et autres mécanismes de travail virtuels informels du Codex.
34. Il a rappelé que le Comité exécutif, à sa 82<sup>e</sup> session, avait demandé un retour d'information précis sur les questions liées aux procédures qu'il faudrait éventuellement examiner. Le Président a souligné que le rapport intérimaire portait sur les réunions en visioconférence ou hybrides, *la mise en place de nouveaux travaux et les groupes de travail électroniques*, et a exposé les conclusions des débats du Comité exécutif sur ces trois

aspects en insistant sur l'échéancier à suivre et en notant qu'une consultation des membres et observateurs était prévue en mars-avril 2023.

### Débats

35. Les délégations se sont félicitées du travail réalisé et ont noté qu'il était important de mener ces efforts pour faire en sorte que le Codex reste le principal organe chargé de l'élaboration de normes alimentaires pour les 60 années à venir, et elles ont confirmé qu'elles étaient prêtes à y contribuer.
36. Le Coordonnateur du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes s'est exprimé au nom de sa région et a déclaré que, indépendamment des futures modalités de travail, le Codex devrait garantir la transparence et une participation aussi large que possible des membres du Codex.
37. D'autres ont fait observer qu'il faudrait, à terme, revoir le Manuel de procédure pour veiller à ce qu'il puisse garantir la résilience et la flexibilité nécessaires pour faciliter différents modes de réunion, mais il a aussi été noté qu'il était peut-être encore trop tôt pour réaliser cet exercice car il faudrait encore acquérir davantage d'expérience dans les différentes modalités de réunion.
38. Un membre a proposé que les activités visant à réviser le Règlement intérieur du Codex pour permettre à la Commission de se réunir en visioconférence sans une approbation nécessaire soient abordées à la prochaine session du CCGP.
39. Le Secrétaire du Codex a précisé que, dans la décision prise par la Commission à sa 44<sup>e</sup> session, le fait que le « lieu de la session » pouvait désigner un lieu virtuel ne s'appliquait qu'aux organes subsidiaires du Codex, y compris le Comité exécutif, et non à la Commission. Il a également noté que l'approbation de la majorité des deux tiers des membres du Codex restait indispensable pour toute exception à la règle qui veut que la Commission se réunisse, soit au siège de la FAO soit au siège de l'OMS. Il faudrait modifier le Manuel de procédure pour ne plus devoir passer par cette démarche, mais une révision de cette nature devrait s'appuyer sur un avis juridique afin qu'il n'y ait pas de conséquences imprévues.
40. Tout en se félicitant que le Comité exécutif ait invité le secrétariat du Codex à rédiger un projet d'orientations pratiques destiné aux membres du Codex sur les propositions de nouveaux travaux afin que le Comité l'examine plus avant, un membre a fait observer que ces orientations devraient rester fidèles au Manuel de procédure et que le plus logique serait d'examiner le projet d'orientations au sein du CCGP, avec l'ensemble des membres du Codex.

### Conclusion

41. La Commission:
  - i. a noté que la réflexion sur l'avenir du Codex était un travail en cours et que tous les membres et observateurs auraient l'occasion de se pencher sur la question en 2023;
  - ii. a noté qu'il faudrait, le moment venu, réviser le Manuel de procédure pour veiller à ce que ses dispositions rendent possible et facilitent l'organisation de réunions en visioconférence ou hybrides;
  - iii. a demandé au secrétariat du Codex de consulter les bureaux juridiques de la FAO et de l'OMS au sujet d'une éventuelle modification du Règlement intérieur qui permettrait à la Commission de se réunir en visioconférence, si nécessaire, et de rédiger un document sur le sujet afin que le CCGP l'examine à sa 33<sup>e</sup> session et adresse ensuite un avis à la Commission, à sa 46<sup>e</sup> session.

### MODIFICATIONS À APPORTER AU MANUEL DE PROCÉDURE (point 3 de l'ordre du jour)<sup>8</sup>

42. Le Secrétaire du Codex a présenté le point de l'ordre du jour et le processus ambitieux entrepris en vue de l'amélioration de la cohérence du Manuel de procédure depuis que l'initiative avait été proposée, à la 32<sup>e</sup> session du Comité du Codex sur les principes généraux (CCGP). Il a noté que cela avait retardé la publication de la 28<sup>e</sup> édition du Manuel de procédure mais a confirmé que la nouvelle version comprendrait tous les derniers changements approuvés par la Commission.
43. Le Secrétaire du Codex a également expliqué que le secrétariat s'appuierait sur les normes sectorielles et les connaissances spécialisées des divisions de la FAO et de l'OMS chargées des publications et tiendrait compte des aspects liés aux ressources et au budget à chaque stade de la numérisation du Manuel. L'harmonisation des textes qui constituent le Codex Alimentarius viserait aussi essentiellement à faire en sorte que les critères relatifs à la révision, aux modifications et aux corrections soient clairement définis, que les utilisateurs bénéficient d'une expérience nouvelle et fonctionnelle, et que chaque langue soit considérée de la même manière. Il a noté que tout changement apporté aux dispositions figurant dans le Manuel de procédure en ce

---

<sup>8</sup> CX/CAC 22/45/2.

qui concerne les modifications et les révisions serait défini par les membres, et était d'avis que le meilleur moyen de procéder serait par la voie de débats au sein du CCGP, conformément au mandat du Comité.

44. La Commission:

- i. a pris note du travail effectué aux fins de la cohérence éditoriale du Manuel de procédure;
- ii. a demandé au secrétariat du Codex d'élaborer, pour examen à la 33<sup>e</sup> session du CCGP, un document qui contiendra:
  - a) une analyse de la manière dont les amendements et révisions apportés aux textes du Codex ont été traités par le passé;
  - b) des suggestions d'améliorations visant à accroître la cohérence et la conformité avec les règles de publication en vigueur à la FAO et dans le secteur;
  - c) des recommandations concernant des critères et des options clairs pour les amendements/révisions et les nouvelles éditions, qui soient applicables aux publications actuelles et futures;
  - d) un projet de texte révisé pour le Guide concernant la procédure de révision et d'amendement des normes Codex et textes apparentés figurant dans le Manuel de procédure.

**TRAVAUX DES COMITÉS DU CODEX (ADOPTION, NOUVEAUX TRAVAUX, RÉVOCATIONS, SUSPENSIONS ET MODIFICATIONS À APPORTER AUX TEXTES DU CODEX PROPOSÉES PAR LE COMITÉ) (point 4 de l'ordre du jour)**

45. La Commission a examiné les travaux d'élaboration de normes de chacun des comités du Codex dans les catégories suivantes: adoption finale et adoption des modifications rédactionnelles; adoption à l'étape 5; propositions de nouveaux travaux; révocations; suspensions; et autres questions, en tenant à chaque fois compte des recommandations formulées par le Comité exécutif à ses 82<sup>e</sup> et 83<sup>e</sup> sessions, le cas échéant.

**COMITÉ DU CODEX SUR LES GRAISSES ET LES HUILES (point 4.1 de l'ordre du jour)<sup>9</sup>**

Adoption finale

46. La Commission a adopté:

- i. la version révisée de la *Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique* (CXS 210-1999): composition essentielle de l'huile de tournesol aux étapes 5/8, notant les réserves de la Fédération de Russie, qui estime que la révision des intervalles relatifs à la composition en acides gras entraînerait une réduction de la qualité de l'huile de tournesol traditionnelle, laquelle engendrerait une fraude alimentaire;
- ii. les amendements/modifications d'ordre rédactionnel apportés au *Code d'usages pour l'entreposage et le transport des graisses et des huiles comestibles en vrac* (CXC 36-1987): appendice 2.

Adoption à l'étape 5

*Débats*

47. Le Chili a réitéré les réserves concernant la définition de l'huile d'avocat qu'il avait formulées à la 27<sup>e</sup> session du Comité du Codex sur les graisses et les huiles (CCFO), faisant observer que la définition permettait l'obtention d'huile à partir du mésocarpe ou du fruit entier et que le fait d'obtenir de l'huile à partir du fruit entier aurait une incidence sur la qualité de l'huile d'avocat sur le marché international.
48. Un membre a souligné la nécessité d'accélérer les travaux portant sur l'huile d'avocat, compte tenu de l'importance qu'elle revêt pour la santé et le commerce international.
49. Le Mexique, en tant que président du groupe de travail électronique, a noté que la question avait été largement débattue lors de la 27<sup>e</sup> session du CCFO, qui avait décidé de soumettre le projet sur l'huile d'avocat pour adoption à l'étape 5; de maintenir le groupe de travail électronique afin que celui-ci examine les valeurs/le texte proposés entre crochets, et qu'il se penche sur les observations formulées à l'étape 5/6 en réponse aux lettres circulaires; et de présenter un rapport avant la 28<sup>e</sup> session du CCFO, le Comité exécutif, à sa 82<sup>e</sup> session, ayant accepté de prolonger le délai jusqu'à la 28<sup>e</sup> session du CCFO.

---

<sup>9</sup> CX/CAC 22/45/3; CX/CAC 22/45/3 Add.1 (Arabie saoudite, Brésil, Cuba, Iran, Kenya, Nouvelle-Zélande, Pérou, Philippines, Tunisie, Venezuela [République bolivarienne du]); CRD19 (Ghana, Mali, Philippines); CRD31 (République dominicaine); CRD39 (Libéria); CRD44 (Équateur).

50. La Présidente du CCFO a expliqué que toutes les questions techniques, notamment la définition de l'huile d'avocat, avaient fait l'objet de débats approfondis lors de la 27<sup>e</sup> session du CCFO. Elle a encouragé tous les membres et observateurs du Codex intéressés par l'huile d'avocat à participer au groupe de travail en cours chargé des questions en suspens relatives aux caractéristiques du produit, notant que les résultats du groupe de travail feraient à nouveau l'objet de débats à la 28<sup>e</sup> session du CCFO.

#### *Conclusion*

51. La Commission a adopté à l'étape 5 le projet de révision de la *Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique* (CXS 210-1999): inclusion de l'huile d'avocat, notant que les observations techniques demeurées en suspens devaient être soumises à l'étape 6, et a approuvé le report du délai fixé pour l'achèvement des travaux de la 28<sup>e</sup> session du CCFO.

#### Approbation de nouveaux travaux

52. La Commission a approuvé les propositions de nouveaux travaux suivantes:
- Révision de la *Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique* (CXS 210-1999): inclusion de l'huile de graines de camélia, de l'huile de sacha inchi et de l'huile de soja à haute teneur en acide oléique;
  - Révision de la *Norme pour les huiles de poisson* (CXS 329-2017): inclusion de l'huile de calanus.

### **COMITÉ DU CODEX SUR LA NUTRITION ET LES ALIMENTS DIÉTÉTIQUES OU DE RÉGIME (point 4.2 de l'ordre du jour)<sup>10</sup>**

#### Adoption finale

#### *Débats*

53. Lors des débats relatifs à l'adoption des Lignes directrices pour les aliments thérapeutiques prêts à l'emploi à l'étape 8:
- De nombreux membres sont intervenus en faveur de l'adoption finale et ont salué le groupe de travail pour son rôle moteur dans l'achèvement des Lignes directrices.
  - Un membre et un observateur ont noté le niveau d'hydrates de carbone, en particulier le sucre, qui était supérieur à ceux recommandés par l'OMS. Cette question a été longuement débattue au sein du Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU), y compris les contraintes actuelles quant à la formulation des produits, et il a également été souligné que les aliments thérapeutiques prêts à l'emploi étaient destinés à un usage à court terme;
  - Les organisations ayant le statut d'observateur ont estimé que la teneur en magnésium était trop faible; ont souligné la nécessité de veiller à ce que les produits ne fassent pas l'objet d'une promotion inappropriée; ont insisté sur la nécessité d'assurer la disponibilité d'eau potable; ont exprimé le point de vue selon lequel le préambule devrait davantage aborder la nécessité de programmes conçus de manière appropriée pour faciliter l'allaitement maternel continu et la relactation; et le fait que la consommation d'aliments thérapeutiques prêts à l'emploi ne devait pas exclure celle d'aliments culturellement appropriés, cuisinés chez soi.

#### *Conclusion*

54. La Commission a adopté les Lignes directrices pour les aliments thérapeutiques prêts à l'emploi à l'étape 8 avec les modifications rédactionnelles que l'OMS a proposé d'apporter à la définition de malnutrition aiguë sévère et celles que l'Union européenne a proposées dans le document CX/CAC 22/45/4 Add.1.

### **COMITÉ DU CODEX SUR L'HYGIÈNE ALIMENTAIRE (point 4.3 de l'ordre du jour)<sup>11</sup>**

#### Adoption finale

55. La Commission a adopté:

<sup>10</sup> CX/CAC 22/45/4; CX/CAC 22/45/4 Add. 1 (Arabie saoudite, Australie, Botswana, Brésil, Canada, Colombie, Cuba, Égypte, États-Unis d'Amérique, Iran, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pérou, Philippines, République de Corée, Union européenne, et European Network of Childbirth Associations [ENCA], Helen Keller International [HKI], Réseau international des groupes d'action pour l'alimentation infantile [IBFAN], Commission internationale pour l'unification des méthodes d'analyse du sucre [ICUMSA], Fonds des Nations Unies pour l'enfance [UNICEF], Organisation mondiale de la Santé [OMS]); CRD20 (Ghana, Mali, Philippines et Sénégal); CRD31 (République dominicaine); CRD35 (Niger); CRD37 (Inde); CRD39 (Libéria); CRD44 (Équateur).

<sup>11</sup> CX/CAC 22/45/5; CX/CAC 22/45/5 Add.1 (Arabie saoudite, Canada, Colombie, Costa Rica, Cuba, Égypte, Honduras, Inde, Indonésie, Kenya, Royaume-Uni, Singapour, Uruguay et ICUMSA); CRD21 (El Salvador, Ghana, Mali, Pérou, Philippines et Sénégal); CRD31 (République dominicaine); CRD35 (Niger); CRD39 (Libéria); CRD44 (Équateur).



- i. les Directives relatives à la gestion des flambées épidémiques d'origine alimentaire et biologique, à l'étape 8;
  - ii. la version révisée des *Principes généraux d'hygiène alimentaire* (CXC 1-1969).
56. Le Président a noté qu'avec l'adoption de l'arbre décisionnel, le Codex avait achevé une révision importante des *Principes généraux d'hygiène alimentaire* (CXC 1-1969). Rappelant que ce texte servait de base à de nombreux textes du Codex sur l'hygiène alimentaire et que de nombreuses références y étaient faites dans d'autres textes du Codex, il a indiqué qu'il était nécessaire de s'assurer, le cas échéant, que les textes du Codex étaient pleinement alignés sur la dernière version en date des *Principes généraux d'hygiène alimentaire* (CXC 1-1969).
57. Le Président du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH) a demandé à la Commission d'approuver le lancement immédiat des travaux d'alignement des autres textes du Codex relatifs à l'hygiène alimentaire sur les *Principes généraux d'hygiène alimentaire* (CXC 1-1969). Compte tenu de l'ampleur de cette tâche et du fait que le CCFH se réunirait juste après la 45<sup>e</sup> session de la Commission puis ne se réunirait pas avant 2024, il a fait observer que cette approbation faciliterait l'alignement en temps voulu sur les *Principes généraux d'hygiène alimentaire* (CXC 1-1969).
58. La Commission a demandé:
- i. que le CCFH entreprenne des travaux visant à aligner tous les textes relatifs à l'hygiène alimentaire sur les *Principes généraux d'hygiène alimentaire* (CXC 1-1969), en conformité avec l'approche de gestion des travaux du CCFH;
  - ii. que les autres organes subsidiaires veillent à ce que soit entrepris tout alignement nécessaire sur les *Principes généraux d'hygiène alimentaire* (CXC 1-1969) des autres textes du Codex;
  - iii. que, pour les comités concernés dont les travaux ont été ajournés, le secrétariat du Codex entreprenne directement l'examen aux fins d'alignement.

#### **COMITÉ DU CODEX SUR LES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS (point 4.4 de l'ordre du jour)<sup>12</sup>**

##### Adoption finale

59. La Commission:
- i. a adopté la *Norme pour les oignons et les échalotes* aux étapes 5/8;
    - a. a noté les réserves de l'Union européenne, de la Norvège et de la Suisse concernant les tolérances pour dégradation dans la catégorie «Extra»;
  - ii. a adopté la *Norme pour les baies* aux étapes 5/8;
    - a. a noté les réserves de l'Union européenne, de la Norvège et de la Suisse concernant les tolérances pour dégradation dans la catégorie «Extra» ainsi que les observations d'un membre sur la nécessité de revoir la norme à l'avenir pour y inclure des types de baies supplémentaires;
  - iii. a adopté l'amendement de la *Norme pour les bananes* (CXS 205-1997).

##### Adoption à l'étape 5

##### *Débats*

60. Les délégations représentant les pays producteurs de dattes ont objecté à l'adoption aux étapes 5/8 de l'avant-projet de Norme pour les dattes fraîches tel que proposé par le Comité du Codex sur les fruits et légumes frais (CCFFV) et estimé qu'il était nécessaire de tenir des débats plus techniques au sujet de la valeur minimale proposée de 30 pour cent pour la teneur en humidité, car:
- a. la définition des fruits et légumes frais ne faisait pas référence à la teneur en humidité, par conséquent, tous les types de dattes fraîches, quelle que soit leur teneur en humidité, devaient être visés par la norme;
  - b. la teneur en humidité n'était pas un paramètre approprié pour distinguer les dattes fraîches des autres catégories de dattes. D'autres paramètres de qualité devraient être utilisés pour les dattes fraîches, par exemple l'indication que les dattes n'ont pas subi de traitement;

---

<sup>12</sup> CX/CAC 22/45/6; CX/CAC 22/45/6 Add. 1 (Arabie saoudite, Australie, Chili, Costa Rica, Cuba, Équateur, Égypte, Inde, Iran, Kenya, Maurice, Royaume Uni, Union européenne et ICUMSA); CRD17 (Algérie et Maroc); CRD22 (Ghana, Mali, Philippines et Sénégal); CRD30 (Maurice); CRD31 (République dominicaine); CRD32 (Indonésie); CRD35 (Niger); CRD36 (République arabe syrienne); CRD39 (Libéria); CRD44 (Équateur).

- c. la classification scientifique des dattes comprend les dattes molles, demi-molles et sèches. Les variétés molles et demi-molles étaient considérées comme des fruits frais et avaient une teneur en humidité comprise entre 20 et 30 pour cent, ce dont il convient de tenir compte pour éviter que ces dattes ne soient pas visées par la norme;
- d. la terminologie relative aux dattes dans les pays producteurs était fondée sur les étapes de la récolte;
- e. la qualité des dattes demi-molles pouvait être compromise si ces dattes étaient considérées comme des dattes sèches et donc conservées à température ambiante. Ainsi, les dattes demi-molles ne devraient pas être associées aux dattes sèches et aux dattes traitées;
- f. la teneur en humidité minimale proposée de 30 pour cent n'était pas fondée sur des données scientifiques mais avait été déterminée de manière à éviter un chevauchement avec la *Norme pour les dattes* (CXS 143-1985) existante, élaborée par le CCFFV, qui établit la teneur en humidité maximale à 30 pour cent; cette norme constituera une annexe de la *Norme générale sur les fruits séchés*, adoptée par la Commission à sa 43<sup>e</sup> session, une fois que les dispositions relatives aux additifs alimentaires auront été approuvées par le CCFA;
- g. l'adoption de la norme aux étapes 5/8 excluait certains cultivars de dattes et ne correspondrait pas à la réalité sur le marché, ce qui aurait des effets négatifs sur la production et le commerce international;
- h. l'utilisation du terme «dattes fraîches» dans l'avant-projet de norme devait faire l'objet d'un nouvel examen.

#### Conclusion

#### 61. La Commission:

- i. a adopté le projet de Norme pour les dattes fraîches à l'étape 5;
  - a. a encouragé tous les membres à soumettre à l'étape 6, notamment en ce qui concerne les questions techniques visées au paragraphe 59, des observations assorties de propositions et de nouvelles données pertinentes permettant au CCFFV d'envisager des solutions;
  - b. a demandé au CCFFV d'examiner le projet de Norme pour les dattes fraîches en tenant compte des observations formulées par la Commission.

#### Propositions de nouveaux travaux

- 62. La Commission a approuvé de nouveaux travaux concernant l'élaboration d'une Norme pour les feuilles de curry fraîches.
- 63. La Commission n'a pas approuvé la proposition de nouveaux travaux relatifs à l'élaboration d'une norme mondiale sur la narangille en raison d'un commerce international restreint, cependant, elle a approuvé de nouveaux travaux concernant l'élaboration d'une Norme régionale pour la narangille dans le cadre du CCLAC.
- 64. La Colombie a confirmé sa volonté de diriger un groupe de travail électronique pour entamer l'élaboration de la norme régionale.

#### **COMITÉ DU CODEX SUR LES CONTAMINANTS DANS LES ALIMENTS (point 4.5 de l'ordre du jour)<sup>13</sup>**

#### Adoption finale

#### 65. La Commission:

- i. a adopté le *Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des fèves de cacao par le cadmium* à l'étape 8;
- ii. a adopté la limite maximale (LM) pour le cadmium dans la poudre de cacao (100 pour cent de matière sèche totale de cacao sur base sèche) aux étapes 5/8;
  - a. notant les réserves exprimées par l'Union européenne et le Cameroun à la 15<sup>e</sup> session du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCF), ainsi que les réserves exprimées par la Norvège, la Suisse et la Fédération de Russie pour les mêmes raisons que l'Union européenne;

---

<sup>13</sup> CX/CAC 22/45/7; CRD10 (région Amérique latine et Caraïbes); CRD23 (Ghana, Mali, Philippines, Sénégal et Soudan); CRD31 (République dominicaine); CRD32 (Indonésie); CRD35 (Niger); CRD36 (République arabe syrienne); CRD37 (Inde); CRD39 (Libéria); CRD41 (République-Unie de Tanzanie); CRD42 (Ouganda); CRD43 (Institute of Food Technologists [IFT]); CRD44 (Équateur).

- iii. a adopté la modification rédactionnelle des LM pour le cadmium dans les chocolats contenant ou déclarant un taux de < 30 % de matière sèche totale de cacao et pour les chocolats contenant ou déclarant de ≥ 30 % à < 50 % de matière sèche totale de cacao;
- iv. a adopté les LM pour le plomb dans les aliments à base de céréales pour les nourrissons et les enfants en bas âge, le sucre blanc et raffiné, les sirops de maïs et d'érable, le miel et les sucreries aux étapes 5/8;
  - a. a pris note de la réserve émise par l'Inde sur les LM pour le plomb dans le sucre blanc et raffiné;
- v. a adopté les LM pour le méthylmercure dans l'hoplostète orange et l'abadèche rosé aux étapes 5/8;
- vi. a adopté la modification corollaire de la LM pour le déoxynivalénol (DON) dans les aliments à base de céréales destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge.

### **Limites maximales (LM) pour les aflatoxines dans plusieurs catégories d'aliments aux étapes 5/8**

#### *Débats*

66. Les membres ayant exprimé les avis suivants à l'encontre de l'adoption des LM ont émis les réserves indiquées dans la conclusion relative à chaque catégorie:
- les LM n'étaient pas conformes aux LM de leur législation nationale et devaient être abaissées pour protéger les consommateurs de manière appropriée compte tenu de leur consommation élevée ou de leurs habitudes alimentaires;
  - il ne devrait pas y avoir de LM distinctes pour les aliments à base de céréales destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge (à l'exclusion des denrées des programmes d'aide alimentaire) et ces mêmes produits destinés à l'aide alimentaire, car les LM pour les aflatoxines devraient être aussi basses que raisonnablement possible, en particulier pour les aliments destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge, que ces aliments soient ou non destinés à la consommation courante ou à l'aide alimentaire.
67. Les représentants du Programme alimentaire mondial (PAM) et de Médecins sans frontières (MSF) ont appuyé les LM proposées et expliqué que les aliments à base de céréales destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge utilisés dans les programmes d'aide alimentaire étaient généralement fournis pendant une courte période lors d'une crise et qu'une limite plus basse pourrait avoir des incidences négatives sur l'approvisionnement alimentaire, qui rencontrait déjà de graves difficultés, et entraver les interventions humanitaires.
68. D'autres observateurs ont appuyé les préoccupations exprimées par les membres afin d'apporter la meilleure protection possible, en particulier aux personnes en situation de vulnérabilité, notamment les différences entre les LM proposées pour les aflatoxines dans les aliments à base de céréales destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge dans différentes circonstances.
69. Le représentant de la FAO a souligné qu'il avait été tenu compte, dans les évaluations des risques, des habitudes alimentaires nationales ainsi que de la composition des aliments fournis dans le cadre d'une aide alimentaire et des différents niveaux de consommation.
70. La Présidente du CCCF a souligné que le Comité ne disposait pas de nouvelles données et que, par conséquent, aucune nouvelle LM ne pouvait être proposée au cours des quelques années à venir. Ainsi, si les LM proposées n'étaient pas adoptées, il n'y aurait pas de LM pour limiter l'exposition aux aflatoxines.

#### *Conclusion*

71. La Commission a adopté aux étapes 5/8 les LM pour les aflatoxines dans les catégories d'aliments suivantes:
- i. grains de maïs destinés à une transformation ultérieure;
    - a. notant les réserves des pays suivants: Algérie, Bahreïn, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Fédération de Russie, Gambie, Ghana, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Lesotho, Macédoine du Nord, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Soudan, Soudan du Sud, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe;

- ii. farine, semoule et flocons dérivés du maïs;
    - a. notant les réserves des pays suivants: Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Côte d'Ivoire, Égypte, Fédération de Russie, Gambie, Géorgie, Ghana, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Lesotho, Macédoine du Nord, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Namibie, Niger, Norvège, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Seychelles, Soudan, Soudan du Sud, Suisse, Togo, Tunisie, Union européenne, Zambie et Zimbabwe;
  - iii. riz décortiqué;
    - a. notant les réserves des pays suivants: Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Fédération de Russie, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Libye, Macédoine du Nord, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Norvège, République arabe syrienne, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Singapour, Soudan, Suisse, Togo, Tunisie, Union européenne, Zambie et Zimbabwe;
  - iv. riz poli;
    - a. notant les réserves des pays suivants: Afrique du Sud, Algérie, Bahamas, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Fédération de Russie, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Inde, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Libye, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Niger, République arabe syrienne, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Soudan du Sud, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe;
  - v. sorgho en grain destiné à une transformation ultérieure;
    - a. notant les réserves des pays suivants: Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Botswana, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Égypte, Éthiopie, Fédération de Russie, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, République arabe syrienne, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Seychelles, Soudan, Soudan du Sud, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe;
  - vi. aliments à base de céréales pour les nourrissons et les enfants en bas âge (à l'exclusion des denrées des programmes d'aide alimentaire);
    - a. notant les réserves des pays suivants: Algérie, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Fédération de Russie, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Iraq, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lesotho, Libye, Macédoine du Nord, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Niger, Norvège, Ouganda, République arabe syrienne, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Singapour, Soudan, Soudan du Sud, Suisse, Togo, Tunisie, Union européenne, Zambie et Zimbabwe;
  - vii. aliments à base de céréales pour les nourrissons et les enfants en bas âge dans le cadre des programmes d'aide alimentaire;
    - a. notant les réserves des pays suivants: Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Fédération de Russie, Gambie, Géorgie, Ghana, Guinée-Bissau, Iraq, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Libye, Macédoine du Nord, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Norvège, Oman, Ouganda, République arabe syrienne, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Soudan, Soudan du Sud, Suisse, Tunisie, Union européenne, Zambie et Zimbabwe.
72. La Commission a demandé au CCCF d'entreprendre un examen de toutes les LM pour les aflatoxines totales dans un délai de trois ans, si les membres soumettent des données suffisantes via GEMS/Aliments et, en tout état de cause, d'entreprendre cet examen dans cinq ans au plus tard;
73. La Commission a également demandé à la FAO, à l'OMS, à d'autres organisations intergouvernementales pertinentes et à la communauté de donateurs de soutenir le renforcement des capacités en matière d'application des codes d'usages pour réduire la contamination par les aflatoxines et en matière de production de données.

Adoption à l'étape 5

74. Un membre, tout en ne s'opposant pas à l'adoption à l'étape 5 du Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination du manioc et des produits à base de manioc par les mycotoxines, a demandé que le champ d'application et les exigences du Code d'usages soient précisés afin que l'accent soit mis sur le manioc et les produits à base de manioc destinés à la consommation humaine et non à l'alimentation animale.
75. La Commission a adopté à l'étape 5:
- i. la LM pour le plomb dans les repas prêts à consommer destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge;
  - ii. le Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination du manioc et des produits à base de manioc par les mycotoxines.

Suspension des travaux

76. La Commission a approuvé la suspension des travaux sur les LM pour le plomb dans les œufs frais, l'ail séché et la mélasse pour les raisons avancées à la 15<sup>e</sup> session du CCCF<sup>14</sup>.

**COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES (point 4.6 de l'ordre du jour)<sup>15</sup>**Adoption finale

77. La Commission:
- i. a adopté à l'étape 8 les *Directives pour la reconnaissance des substances actives ou des utilisations autorisées des substances actives qui présentent un faible risque pour la santé publique et qui sont considérées comme exemptées de l'établissement de limites maximales de résidus ou qui ne donnent pas lieu à des résidus*;
  - ii. a adopté les limites maximales de résidus (LMR) pour différentes associations pesticide/produit aux étapes 5/8;
    - a. a noté les réserves émises par l'Union européenne, qui ont été renouvelées dans le document CRD24 et soutenues par le Kazakhstan, la Norvège et la Suisse;
    - b. a noté les réserves exprimées par le Kazakhstan, la Macédoine du Nord, la Norvège, la Suisse et l'Union européenne sur: le quinoxyfène (222), pour les LMR proposées pour les cerises (sous-groupe), compte tenu de l'examen en cours au sein de l'UE des LMR pour les substances non-approuvées en raison de problèmes environnementaux de nature mondiale, dans ce cas la persistance, la bioaccumulation et la toxicité dans l'environnement; la clothianidine (238) et le thiaméthoxame (245) pour toutes les LMR proposées, compte tenu de problèmes environnementaux de nature mondiale, dans ce cas, le déclin des populations de pollinisateurs (voir également le débat ci-dessus);
  - iii. a adopté la version révisée de la *Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale* (CXA 4-1989): définitions des abats comestibles, de la graisse et de la viande/du muscle, y compris de la partie des produits à laquelle s'appliquent les LMR et dont on analyse la graisse et le muscle;
  - iv. a adopté la version révisée de la *Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale* (CXA 4-1989): amendement corollaire de la classe D, Produits alimentaires transformés d'origine végétale. Inclusion de produits supplémentaires pour les pulpes (séchées) et huiles (comestibles) d'agrumes et pour la farine de soja.

Débats sur les LMR proposées pour la clothianidine, le quinoxyfène et le thiaméthoxame

78. L'Union européenne a demandé que les LMR pour la clothianidine, le quinoxyfène et le thiaméthoxame soient adoptées à l'étape 5, pour les motifs exposés à la 53<sup>e</sup> session du Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR)<sup>16</sup> et dans le document CRD24. L'Union européenne a également indiqué que, selon elle, cette proposition était conforme à la deuxième *Déclaration de principes concernant le rôle de la science dans la prise de décisions du Codex et autres facteurs à prendre en considération* et aux *Critères pour la prise en*

<sup>14</sup> REP22/CF15, paragraphes 72, 91, 94 et 95.

<sup>15</sup> CX/CAC 22/45/8; CRD10 (Région Amérique latine et Caraïbes); CRD24 (Ghana, Inde, Mali, Philippines, Sénégal et Union européenne); CRD31 (République dominicaine); CRD32 (Indonésie); CRD35 (Niger); CRD37 (Inde); CRD39 (Libéria); CRD44 (Équateur).

<sup>16</sup> REP22/PR53, paragraphes 29, 88, 99 et 103.

*considération des autres facteurs mentionnés dans la deuxième Déclaration de principe, en particulier les autres facteurs qui pourraient être acceptés à l'échelle mondiale (cinquième point).*

79. D'autres membres favorables à cette position ont indiqué qu'à leur avis:
- a. la proposition allait dans le sens de l'approche «Une seule santé», qui prend en compte les liens entre la santé des humains, celle des animaux, celle des végétaux et celle de l'environnement, ainsi que de la participation conjointe des organismes de tutelle, la FAO et l'OMS, de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à l'Alliance quadripartite;
  - b. les bonnes pratiques agricoles en matière d'utilisation des pesticides comprenaient l'utilisation sans danger des pesticides autorisés au niveau national tenant compte de la santé publique et professionnelle ainsi que de la sécurité environnementale, comme indiqué dans le Manuel de procédure;
  - c. Les considérations environnementales pourraient renforcer le rôle du Codex dans la mise en place de systèmes alimentaires durables, comme l'a fait remarquer le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe, à sa 32<sup>e</sup> session<sup>17</sup>;
  - d. le déclin des populations de pollinisateurs était une énorme menace pour l'environnement et, en l'absence d'un organe international qui pourrait s'occuper de ces questions, le Codex pouvait aider à prévenir l'utilisation de ces composés dans l'agriculture, bien que cette décision en matière de gestion des risques ne soit pas au cœur du mandat du Codex;
  - e. les LMR pour ces composés étaient certes fondées sur une évaluation des risques fiable fournie par la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPPR), mais il y avait d'autres facteurs qui pourraient être pris en compte dans le processus de gestion des risques. Étant donné qu'il y avait des questions de procédure ouvertes quant à savoir quels critères pourraient permettre de déterminer d'autres facteurs légitimes, il était important de ne pas faire l'impasse sur les étapes 6 et 7, afin d'avoir la possibilité de continuer à réfléchir aux questions soulevées dans le document CRD24;
  - f. le Codex devait réfléchir à la manière de s'assurer que les liens étroits entre la santé humaine, animale et environnementale soient définis et pris en compte dans le Codex, ce dernier ayant pour mandat de coordonner toutes les activités liées aux normes alimentaires. Cette réflexion s'inscrirait dans le cadre du lancement du groupe d'experts de haut niveau sur l'approche «Une seule santé» et de la déclaration du Directeur général de l'OMS.
80. Deux observateurs partageaient les points de vue indiqués ci-dessus. Il a également été indiqué que l'exposition aux pesticides et à d'autres produits chimiques était de plus en plus importante et que la charge totale de leurs effets synergiques dus à l'alimentation, à l'eau, à l'air et à toutes les sources devait être prise en compte lors de l'établissement des mesures de gestion des risques et que cela était particulièrement important pour les groupes vulnérables, notamment les enfants. Il a également été indiqué que la pollinisation jouait un rôle vital dans la reproduction des espèces végétales, y compris des espèces cultivées, qui pouvait avoir des répercussions sur l'approvisionnement alimentaire et la sécurité alimentaire. Il a également été signalé que les pesticides utilisés dans l'agriculture qui n'atteignaient pas les cultures ciblées s'accumulaient dans l'environnement et pouvaient contribuer à la forte diminution des pollinisateurs constatée dans le monde entier. En outre, le CCPR avait déjà pris en compte les questions environnementales en convenant d'utiliser des inhibiteurs environnementaux dans l'agriculture au cas par cas, conformément à son mandat en cours et aux définitions actuelles.
81. Les pays favorables à l'adoption finale des LMR aux étapes 5/8, tout en reconnaissant l'importance des questions environnementales, ont indiqué ce qui suit:
- a. Les questions liées à l'environnement, qui étaient certes importantes, devaient être examinées dans d'autres instances multilatérales pertinentes ayant pour mandat de s'occuper de ce type de questions qui ne relèvent pas du mandat du Codex, ainsi qu'au niveau national pour ce qui concerne l'homologation des pesticides et les bonnes pratiques agricoles.
  - b. Le Codex pourrait contribuer à l'approche «Une seule santé» au titre de son propre mandat, comme il le fait dans le cadre de l'Alliance quadripartite formée par la FAO, l'OMS, l'OMSA et le PNUE.
  - c. Il était plus pertinent de recourir à la quatrième Déclaration de principes dans cette situation.

---

<sup>17</sup> REP22/EURO, paragraphe 15, alinéa iii.

- d. Les questions environnementales ne relevaient pas du mandat du Codex qui consiste à protéger la santé des consommateurs et à garantir des pratiques commerciales équitables et que, de ce fait, elles ne constituaient pas un facteur légitime au regard des Déclarations de principes ni des critères correspondants.
  - e. Le mandat du CCPR et les procédures d'établissement de LMR pour les pesticides, telles que décrites dans les *Principes d'analyse des risques appliqués par le CCPR*, n'indiquaient pas qu'il faille prendre en compte les questions environnementales lors de l'établissement de LMR pour des pesticides; d'autres organisations disposaient d'une expertise et d'une compétence pertinentes sur des questions qui ne faisaient pas partie du mandat du Codex.
  - f. Les LMR étaient fondées sur les politiques et procédures de gestion des risques établies dans les *Principes d'analyse des risques appliqués par le CCPR* et sur les politiques et méthodes d'évaluation des risques définies par la JMPR. Étant donné qu'elles étaient examinées et approuvées par le CCPR, les LMR étaient sûres/assuraient la protection de la santé humaine et étaient conformes au mandat du Codex. Le Codex devait respecter les résultats des évaluations des risques fournies par la JMPR et les décisions prises par le CCPR.
  - g. Le CCPR établissait des LMR pour les pesticides afin de garantir la santé des consommateurs et la des pratiques équitables dans le commerce des produits alimentaires. Les questions liées à l'autorisation/homologation des pesticides relevaient de la responsabilité des autorités nationales compétentes. Le Manuel de procédure indique que les bonnes pratiques agricoles sont déterminées au niveau national, et que les autorités nationales peuvent prendre en compte des considérations de sécurité environnementale lorsqu'elles déterminent les utilisations sans danger qui sont autorisées. Le Codex n'avait donc pas pour mandat d'évaluer les bonnes pratiques agricoles. En outre, les bonnes pratiques agricoles dépendaient de divers facteurs, notamment les conditions climatiques, qui peuvent varier en fonction des pays ou des régions et peuvent exiger de prendre des mesures d'intervention différentes/spécifiques et non d'appliquer des mesures harmonisées au niveau mondial.
  - h. Il fallait des solutions nationales/régionales sur mesure pour apporter des réponses pérennes et efficaces aux problèmes environnementaux. De nombreux facteurs (géographiques, climatiques, sociaux et économiques) avaient des incidences sur l'environnement, lesquels variaient en fonction des régions ou des pays, tout comme la manière dont sont utilisés les produits chimiques dans les différentes régions.
  - i. Il n'y avait pas de consensus scientifique quant aux causes du déclin des populations de pollinisateurs. Le Codex n'avait ni le mandat ni les compétences techniques pour évaluer les données factuelles des effets sur l'environnement. Le déclin des populations de pollinisateurs dans les pays ou les régions ne pouvait pas être expliqué par un seul facteur, comme l'avait confirmé le rapport d'évaluation sur les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire établi en 2016 par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et comme indiqué dans une note de bas de page du document CRD24.
82. Les point de vue susmentionnés étaient soutenus par un observateur, qui a également fait remarquer qu'il ne serait pas possible de mentionner des «préoccupations d'ordre environnemental acceptées au niveau mondial», compte tenu des préoccupations exprimées par les pays lors du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et du Comité des obstacles techniques au commerce (OTC) de l'OMC au sujet de la décision de l'Union européenne d'appliquer cette approche pour les deux composés néonicotinoïdes associés au déclin des populations de pollinisateurs.
83. Le Président a conclu qu'il n'y avait pas de consensus sur la question de savoir si les problèmes environnementaux soulevés pour ces trois pesticides devaient être pris en compte dans le cadre du Codex. Comme indiqué au paragraphe 77, les LMR pour le quinoxifène (222), la clothianidine (238) et le thiaméthoxam (245) ont été adoptées aux étapes 5/8.
84. L'UE a suggéré que les pays mènent une réflexion plus approfondie sur la manière dont le Codex pourrait prendre en compte les préoccupations mondiales liées aux principaux défis auxquels sont confrontés les systèmes alimentaires et contribuer à leur durabilité et à la mise en œuvre de l'approche «Une seule santé». Selon elle, les préoccupations d'ordre environnemental acceptées au niveau mondial pourraient être considérées comme un facteur légitime lors de l'établissement de LMR pour les pesticides.
- Suspension des travaux
85. La Commission a approuvé la suspension des travaux sur:
- i. les LMR pour différentes associations pesticide/produit dans la procédure par étapes, dont le retrait (suspension) avait été recommandé.

86. La Commission a, en outre, pris note de l'interruption de l'examen des équations de l'apport à court terme estimatif international (ACTEI).

#### Révocation

87. L'Inde a demandé le maintien des CXL pour le chlorpyrifos (17) jusqu'à ce que la JMPR effectue la révision périodique de ce composé en 2024. Elle a mentionné le paragraphe 90 des Principes d'analyse des risques appliqués par le CCPR, qui porte sur la révocation des CXL, en particulier de la nécessité de les maintenir pendant une période ne dépassant pas quatre ans, et l'établissement de limites maximales de résidus d'origine étrangère (LMRE) sur la base de données de suivi fournies. Elle a constaté qu'il y avait certes des problèmes de sécurité associés aux CXL actuelles, mais que ce composé était encore utilisé dans différentes cultures commercialisées au niveau international et que la révocation de ces CXL pourrait avoir des incidences négatives sur les échanges commerciaux et la sécurité alimentaire. Elle a également signalé qu'il y avait eu des retards dans la soumission des données au secrétariat de la JMPR en raison de la pandémie de covid-19 et que le processus de transmission des données à la JMPR était en cours, afin de permettre à celle-ci d'effectuer la révision périodique.
88. Le secrétariat de la JMPR a précisé que la révocation des LMR pour le chlorpyrifos (17) a été proposée en raison des préoccupations de génotoxicité soulevées dans un formulaire de notification de réserve lors de la réunion du CCPR de 2019 et appuyées par le groupe d'experts de la JMPR. Le secrétariat de la JMPR a également indiqué que la révocation des CXL n'empêcherait pas l'évaluation du composé par la JMPR à condition qu'une base de données toxicologiques complète soit mise à disposition.
89. La Commission a approuvé la révocation
- i. des CXL pour différentes associations pesticide/produit(s) dont la révocation était proposée et a noté la réserve exprimée par l'Inde en ce qui concerne la révocation des LMR pour le chlorpyrifos (17) pour les motifs indiqués au paragraphe 87 et dans le document CDR37;
  - ii. des *Directives sur l'utilisation de la spectrométrie de masse pour l'identification, la confirmation et le dosage des résidus* (CXG 56-2005).

#### Autres questions

90. La Commission s'est félicitée que le CCPR et le CCRVDF aient harmonisé leurs définitions des tissus comestibles d'origine animale, ce qui facilitera l'établissement de LMR uniques pour les composés à double usage et l'adoption de celles-ci par les États membres du Codex.
91. La Commission s'est félicitée que les approches de la gestion des travaux aient été améliorées au sein du CCRVDF et du CCPR dans le but de renforcer la coordination des travaux sur des questions d'intérêt mutuel, ce qui permettra notamment de créer des groupes de travail conjoints et parallèles auxquels participeront les deux comités afin d'examiner les composés à double usage.
92. La Commission a en outre félicité le CCPR pour la procédure d'examen parallèle de nouveaux composés et a encouragé les parrains et les membres du Codex à soumettre des propositions d'évaluation de nouveaux composés dans le cadre d'un examen parallèle.
93. La Commission a en outre noté que les inhibiteurs environnementaux pourraient être examinés au cas par cas dans le cadre du mandat actuel du CCPR et conformément aux procédures établies décrites dans les Principes d'analyse des risques appliqués par le CCPR.

### **COMITÉ DU CODEX SUR LES ÉPICES ET LES HERBES CULINAIRES (point 4.7 de l'ordre du jour)<sup>18</sup>**

#### Adoption finale

94. La Commission:
- i. a adopté la *Norme pour les parties florales séchées – safran*, à l'étape 8;
  - a. a pris note des réserves émises par le Canada et les États-Unis d'Amérique au sujet de l'adoption de la norme à l'étape 8 pour les raisons suivantes: 1) l'inclusion d'une disposition relative à la catégorie «Extra», qu'ils jugeaient ne pas être justifiée sur le plan scientifique ou technique, ni conforme aux pratiques en matière de commerce international; 2) la disposition relative à la déclaration obligatoire du pays de récolte, déclaration qu'ils estimaient contraire à l'avis communiqué au Comité du Codex sur les épices et les herbes culinaires (CCSCH) par

---

<sup>18</sup> CX/CAC 22/45/9; CX/CAC 22/45/9 Add. 1 (Arabie saoudite, Chili, Costa Rica, Égypte, Inde, Iraq, Kenya, Maurice, Maroc, Panama et Commission internationale pour l'unification des méthodes d'analyse du sucre [ICUMSA]); CRD25 (Ghana et Mali); CRD31 (République dominicaine); CRD32 (Indonésie); CRD39 (Libéria).



le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL), selon lequel une telle disposition devait être facultative et pouvait constituer un précédent largement établi;

- ii. a adopté la *Norme pour les graines séchées – noix de muscade*, à l'étape 8;
  - a. a pris note de la réserve émise par l'Arabie saoudite et Oman en raison des préoccupations en matière de santé publique liées à son innocuité;
- iii. a adopté la *Norme pour le piment fort séché ou déshydraté et le paprika*, aux étapes 5/8;
  - a. a pris note de la réserve émise par le Maroc, qui a estimé que les dispositions énoncées à l'annexe I de la norme devaient encore être examinées avant qu'elle ne soit définitivement adoptée.

*Modifications des dispositions relatives à l'étiquetage des récipients non destinés à la vente au détail dans les normes sur les huit épices et herbes culinaires existantes*

95. La Commission a adopté les modifications des dispositions relatives à l'étiquetage des récipients non destinés à la vente au détail dans les normes sur les huit épices et herbes culinaires existantes (*normes sur le poivre noir, blanc, vert* [CXS 326-2017], *le cumin* [CXS 327-2017], *le thym séché* [CXS 328-2017], *l'origan séché* [CXS 342-2021], *les racines, les rhizomes et les bulbes séchés: gingembre séché ou déshydraté* [CXS 343-2021], *les parties florales séchées: clous de girofle* [CXS 344-2021], *le basilic séché* [CXS 345-2021], et *l'ail séché ou déshydraté* [CXS 347-2019]).

*État des approbations*

96. La Commission a noté que la *Norme pour les parties florales séchées – safran* et la *Norme pour le piment fort séché ou déshydraté et le paprika* seraient publiées à condition que les dispositions relatives aux additifs alimentaires et à l'étiquetage des denrées alimentaires qui y figurent soient approuvées par le Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA) et le CCFL, respectivement.

Adoption à l'étape 5

97. La Commission:
- i. a adopté le projet de Norme pour la petite cardamome séchée à l'étape 5;
  - ii. a adopté le projet de Norme pour les épices issues de fruits et de baies séchés (partie A – quatreépices, baies de genévrier, anis étoilé) à l'étape 5;
98. La Commission a noté que les observations techniques devraient être soumises à nouveau aux étapes 6/7 pour examen par le CCSC, compte tenu de l'examen critique réalisé par le Comité exécutif à sa 83<sup>e</sup> session, et que les dispositions relatives aux additifs alimentaires, à l'étiquetage des denrées alimentaires et aux méthodes seraient portées à l'attention des comités concernés afin qu'ils les approuvent.
99. La Commission a réitéré son appui à l'élaboration de normes de groupe, qu'elle considérait comme un moyen efficace d'achever les travaux du Comité sur la norme relative aux épices.

## **COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS (point 4.8 de l'ordre du jour)<sup>19</sup>**

### **Introduction**

100. Se référant à la lettre qu'il a adressée aux délégués le 19 novembre 2022, le Président a rappelé son premier objectif qui était de faciliter et d'encourager la recherche de compromis acceptables pour les membres, qui tiennent compte des positions établies et permettent de trouver des solutions par voie de consensus.
101. Reconnaissant que le consensus pourrait demeurer difficile à obtenir, ce qui s'accordait avec les conclusions peu convaincantes que lui-même et les vice-présidents avaient tirées des consultations informelles tenues avec les membres depuis la 44<sup>e</sup> session de la Commission, le Président a noté que la Commission devait se préparer, à sa 45<sup>e</sup> session, à un éventuel vote sur les LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol dans le foie, les reins et les muscles de bovins.

<sup>19</sup> CX/CAC 22/45/10; CRD02 (secrétariat du JECFA); CRD06 (Région Amérique latine et Caraïbes); CRD07 (Thaïlande); CRD08 (Mali); CRD09 (Philippines); CRD10 (Région Amérique latine et Caraïbes); CRD11 (BEUC); CRD12 (Égypte); CRD13 (El Salvador); CRD14 (Ghana); CRD15 (Sénégal); CRD16 (NHF); CRD28 (République dominicaine); CRD29 (Indonésie); CRD35 (Niger); CRD36 (République arabe syrienne); CRD39 (Libéria); CRD40 (Union africaine); CRD42 (Ouganda); CRD44 (Équateur); [Chairperson-letter-zilpaterol-20221119.pdf \(fao.org\)](https://www.fao.org/3/CA000000/Chairperson-letter-zilpaterol-20221119.pdf)

102. Le Président a rappelé que les LMR proposées étaient actuellement à l'étape 4 et que la Commission devait respecter son règlement intérieur dans le cadre du processus de prise de décisions. Toutefois, il a été noté que la Commission pouvait décider de déroger à toute règle qu'elle avait établie et de la remplacer par une nouvelle disposition, pour une durée déterminée, par voie de consensus ou par une majorité appropriée dans le cas d'un vote. La majorité requise dépendrait de la nature de la décision. Le Président a informé la Commission du fait que les procédures exigeaient un préavis de 24 heures pour toute proposition du Président visant à apporter une modification au Règlement intérieur du Codex.
103. Le Président a expliqué qu'après avoir donné l'occasion aux membres de s'exprimer sur l'évaluation et sur la gestion des risques, et dans l'hypothèse où la Commission ne se prononçait pas de manière claire, une série de questions seraient proposées, telles qu'indiquées dans le tableau figurant dans la lettre, afin que la Commission puisse décider de la marche à suivre, par voie de consensus ou de vote.

***Débat portant sur l'évaluation réalisée par le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA) sur les risques pour la santé humaine liés aux résidus de chlorhydrate de zilpatérol***

104. De manière générale, les membres ont estimé que l'évaluation des risques réalisée par le JECFA était fiable et rigoureuse. En outre, les membres ont noté qu'aucune préoccupation liée à la santé humaine n'avait été relevée dans les trois évaluations des risques réalisées par le JECFA.
105. Certains membres se sont dits préoccupés par le fait que les abats comestibles, tels que les intestins et les poumons, n'avaient pas été inclus dans l'évaluation de l'exposition, et que des LMR ne devraient pas être fixées avant que ces tissus aient été examinés. Il a été souligné qu'il ne s'agissait pas de fixer des LMR supplémentaires pour ces tissus mais plutôt de les prendre en compte dans le cadre d'une évaluation complète des risques. Un membre a fait part de son inquiétude quant au fait que, dans certains pays, les tissus d'abats comestibles autres que le foie et les reins sont consommés en grande quantité, ce qui pouvait avoir une incidence sur l'évaluation de l'exposition. Un membre a fait référence à des données indiquant que les bêta-agonistes pouvaient provoquer des dysfonctionnements chez l'être humain. Un autre membre a fait valoir que l'exposition chronique au zilpatérol et ses effets sur le système nerveux n'avaient pas été examinés en détail dans l'évaluation des risques menée par le JECFA.
106. Un observateur a estimé que les évaluations des risques avaient été effectuées en traitant le zilpatérol de manière isolée, sans tenir compte des effets synergiques avec d'autres médicaments, perturbateurs endocriniens, toxines et hormones, et que celui-ci avait été mis en cause dans l'augmentation des cas d'infections bactériennes dans les parcs d'élevage commerciaux.
107. Un autre observateur a indiqué que, selon lui, l'évaluation des risques n'avait pas pris en compte les effets que pouvait avoir l'utilisation des stimulateurs de croissance à des fins purement commerciales sur les systèmes alimentaires et sur l'écologie, voire sur la résistance aux antimicrobiens, et que le Codex devait passer à une stratégie fondée sur l'approche «Une seule santé».
108. Le secrétariat du JECFA a expliqué que, pour le zilpatérol, les valeurs guides fondées sur des critères de santé étaient calculées sur la base de l'effet toxicologique le plus grave qui, dans ce cas précis, est observé pour les effets aigus. Par ailleurs, la dose de référence aiguë a été déterminée à partir de résultats obtenus chez des volontaires, ce qui constitue un excellent indice du niveau de confiance le plus élevé. Le secrétariat a en outre expliqué l'approche adoptée par le JECFA en ce qui concerne les effets chroniques éventuels ainsi que la prise en compte appropriée des variations nationales/régionales et temporelles des habitudes alimentaires, tant sur la base de données (lorsque celles-ci étaient disponibles) que par extrapolation. S'agissant des expositions mixtes, le secrétariat a expliqué que les LMR pour le zilpatérol ainsi que pour toute autre substance relevaient d'un domaine scientifique qui ne cessait de se développer. Pourtant, aucun effet de ce type n'a été constaté jusqu'à présent pour le zilpatérol. En ce qui concerne les effets sur la santé qui n'auraient pas été pris en compte, le secrétariat a appelé les membres à communiquer toute indication ou donnée qui pourrait démontrer qu'un effet sur la santé avait été négligé.
109. La Présidente du CCRVDF a confirmé que l'on manquait de données pour d'autres abats comestibles mais que cela n'empêchait pas le Comité de demander de nouveaux avis lorsque des données seraient disponibles. Elle a également pris note des travaux en cours relatifs à l'extrapolation pour les abats comestibles. Il a en outre été noté que les membres pouvaient soumettre des propositions de nouveaux travaux en réponse à la lettre circulaire CL2022/72-RVDF, qui pouvait faire l'objet d'observations jusqu'au 10 janvier 2023.
110. La Commission est convenue que l'évaluation des risques réalisée par le JECFA offrait une base solide pour l'élaboration de LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol dans le foie, les reins et les muscles de bovins, tout en notant les réserves émises par les pays suivants:
- la Chine, dans la mesure où, selon elle, les médicaments bêta-agonistes pouvaient provoquer des dysfonctionnements chez l'être humain et que l'on manquait de données sur les résidus présents dans les abats comestibles tels que les intestins et les poumons;

- la Fédération de Russie, qui était d'avis que les incidences possibles d'une exposition chronique, notamment sur le système nerveux, n'avaient pas été prises en compte;
- la Thaïlande, en raison du fait que d'autres abats comestibles n'avaient pas été pris en compte dans l'évaluation de l'exposition.

**Préférences en termes de gestion des risques dans le cadre de l'établissement de LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol**

111. Les membres ont remercié le Président et les vice-présidents de la Commission pour les efforts déployés en vue de trouver une solution consensuelle à ce problème complexe.
112. Les membres ont rappelé les positions qui avaient été énoncées lors de la 25<sup>e</sup> session du CCRVDF et de la 44<sup>e</sup> session de la Commission, et ont fait part de divers points de vue concernant la voie à suivre, notamment:
- l'adoption des LMR proposées aux étapes 5/8;
  - l'adoption des LMR proposées à l'étape 5;
  - le maintien des LMR proposées à l'étape 4;
  - la suspension des travaux.
113. Les membres et les observateurs intervenant en faveur de l'adoption des LMR proposées à l'étape 5 ou aux étapes 5/8 ont fait valoir les points suivants:
- a. Le Codex devrait adopter des normes de sécurité alimentaire fondées sur une évaluation rigoureuse des risques à l'échelle internationale, qui soient conformes à toutes les exigences scientifiques et à toutes les procédures.
  - b. Le fait de s'écarter des principes fondamentaux qui consistent à fonder les décisions sur des données scientifiques constituerait un dangereux précédent et aurait une incidence négative sur la réputation du Codex.
  - c. L'établissement de LMR ne signifie pas que l'utilisation du zilpatérol est encouragée.
  - d. Aucune nouvelle donnée n'est disponible, les limites sont sans danger et ont été validées par une utilisation dans la durée.
  - e. Les produits alimentaires contenant des résidus de zilpatérol font l'objet d'un commerce international et de nombreux membres qui n'utilisent pas cette substance ont déclaré qu'il était nécessaire de fixer des LMR afin d'assurer la protection de la santé des consommateurs.
  - f. Selon une pratique établie de longue date, les membres du Codex peuvent exprimer leur désaccord en émettant des réserves et en refusant d'intégrer les LMR dans leurs réglementations nationales.
  - g. Une part importante de la population bovine a été traitée au zilpatérol sous surveillance vétérinaire et aucun rapport ne fait état d'effets négatifs sur la santé humaine.
  - h. Le zilpatérol est utile d'un point de vue économique et les LMR sont donc nécessaires afin d'assurer la protection des consommateurs.
  - i. Des problèmes ont été rencontrés au niveau des exportations en raison de l'absence de LMR pour le zilpatérol.
  - j. Il est préférable de disposer de LMR pour le zilpatérol plutôt que de ne pas en avoir.
  - k. Le bien-être des animaux et la durabilité sont importants, mais il n'appartient pas au Codex de débattre de ces problèmes ou d'autres questions relevant de l'approche «Une seule santé», ni de décider de l'opportunité pour les pays membres d'utiliser ou non le zilpatérol.
  - l. Le bien-être des animaux relève du mandat de l'OMSA, qui a établi des normes pertinentes et procède actuellement à leur mise à jour.
  - m. L'adoption de LMR pour le zilpatérol ne serait pas en contradiction avec l'approche «Une seule santé» ni avec les politiques et les orientations techniques pertinentes des organisations membres de l'Alliance quadripartite concernant cette question.
  - n. L'utilisation du zilpatérol pourrait permettre de produire davantage de denrées alimentaires d'origine animale hautement nutritives qui seraient consommées en toute sécurité.

- o. Les pays importateurs de viande disposant de ressources limitées comptent sur des travaux de recherche scientifique menés de façon impartiale et sur les conseils du JECFA et s'appuient sur les LMR du Codex étayées par les évaluations des risques réalisées par des experts indépendants du JECFA.
  - p. De nombreux pays qui n'autorisent pas l'utilisation du zilpatérol respectent l'évaluation des risques fondée sur des données scientifiques réalisée par le JECFA et, à ce titre, ne s'opposent pas à l'adoption de LMR fondées sur des données scientifiques, tout en précisant que cette position ne doit pas être interprétée comme signifiant que le composé est utilisé dans leur pays.
114. Les membres et les observateurs intervenant en faveur du maintien des LMR à l'étape 4 ont fait valoir les points suivants:
- a. L'élaboration de LMR pour les activateurs de croissance est le sujet qui divise le plus les membres du Codex depuis longtemps et, conformément à leur opposition à l'élaboration de LMR du Codex pour les activateurs de croissance en général, ceux-ci se sont opposés à l'élaboration de LMR pour le zilpatérol dès le début du processus.
  - b. La santé et le bien-être des animaux doivent être pris en compte dans la mise en œuvre de l'approche «Une seule santé».
  - c. Les systèmes alimentaires et l'approche «Une seule santé» sont intégrés aux stratégies pertinentes de la FAO et de l'OMS et aux travaux de l'Alliance quadripartite réunissant la FAO, l'OMS, l'OMSA et le PNUE.
  - d. Il est encore possible de parvenir à un consensus à condition de mieux définir l'application de la quatrième Déclaration de principes.
  - e. Le Directeur général de l'OMS a rappelé qu'il était urgent de procéder à la transformation des systèmes alimentaires du monde entier en adoptant l'approche «Une seule santé», qui assure la protection de la santé des êtres humains, des animaux et de la planète.
  - f. Le Directeur général de la FAO a rappelé que les normes du Codex jouaient un rôle important dans l'amélioration de la nutrition et de l'environnement.
  - g. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a fait ressortir qu'il était nécessaire d'adopter des méthodes de production durables, des solutions fondées sur la nature et des systèmes alimentaires durables.
  - h. Le Codex doit réagir de manière adéquate face à l'évolution des attentes des consommateurs à l'égard des approches globales des systèmes alimentaires. L'utilisation de stimulateurs de croissance irait à l'encontre de cet objectif.
  - i. La question de savoir si les préoccupations des consommateurs doivent être prises en compte au même titre que d'autres facteurs légitimes demeure ouverte.
  - j. La force du Codex réside dans sa capacité à s'appuyer à la fois sur les évaluations scientifiques et sur l'obtention d'un consensus. En l'absence de l'un de ces éléments, les travaux du Codex ne devraient pas être avancés.
  - k. L'utilisation du zilpatérol est limitée et aucune préoccupation commerciale réelle n'a été exprimée, de sorte que le maintien des LMR à l'étape 4 constitue un bon compromis.
  - l. Selon une étude, les consommateurs européens refusent de consommer de la viande produite en ayant recours à des activateurs de croissance pour des raisons liées à la santé et au bien-être des animaux, ainsi que des préoccupations liées à la santé humaine.
  - m. Si une LMR est adoptée, les consommateurs ont le droit de savoir si la viande qu'ils achètent est produite en utilisant du zilpatérol.
  - n. Les médicaments vétérinaires doivent être utilisés uniquement dans un but thérapeutique et leur utilisation pour stimuler la croissance est difficile à comprendre d'un point de vue éthique. En outre, cette finalité est interdite dans certaines législations nationales.
115. Notant le travail accompli par le Comité exécutif sur les Déclarations de principes, en particulier la Déclaration 4, une délégation a exprimé sa préférence pour un résultat négocié et a expliqué qu'elle était prête à faire état de sa vive opposition à l'établissement de ces LMR en s'abstenant de les accepter, conformément à la Déclaration 4. Par souci de transparence, elle a demandé que cela soit noté dans la norme. Elle a également

exhorté les autres membres qui souhaitaient maintenir leur opposition à l'établissement de ces LMR à envisager de s'abstenir de les accepter et d'éviter de passer au vote.

116. Une délégation a demandé à ce qu'en cas d'adoption des LMR par voie de vote, une note soit incluse dans la norme indiquant l'abstention des membres d'accepter ou de s'opposer aux LMR, soulignant que cela serait conforme au paragraphe 31 de la section III du Manuel de procédure *Principes de travail pour l'analyse des risques destinés à être appliqués dans le cadre du Codex Alimentarius*, qui stipule que «Les décisions et recommandations du Codex en matière de gestion des risques doivent être documentées et, si besoin est, clairement identifiées dans les différentes normes et textes apparentés du Codex de manière à faciliter une compréhension plus large du processus de gestion des risques par toutes les parties intéressées.»
117. Le secrétariat du JECFA a souligné que le JECFA était mandaté par le Codex pour procéder à une évaluation des risques en matière de sécurité sanitaire des aliments, sur la base des données scientifiques disponibles et d'une méthode ayant fait ses preuves au niveau international. L'établissement de seuils de sécurité ne signifiait pas que l'on préconisait l'utilisation du zilpatérol. Dans le cadre de la gestion des risques, de nombreux autres facteurs pourraient être pris en compte au niveau national, tels que le bien-être et la santé des animaux, la résistance aux antimicrobiens, les maladies professionnelles, la protection de l'environnement, etc. Les pays pourraient alors s'appuyer sur les évaluations réalisées par d'autres organisations des Nations Unies, plus compétentes pour traiter certains de ces facteurs.
118. Le représentant de l'OMS a fait remarquer que le JECFA s'était vu confier l'évaluation d'un médicament vétérinaire par le CCRVDF et que, par la suite, une évaluation avait été réalisée, sur la base des données scientifiques disponibles, pour déterminer la sécurité sanitaire de la consommation d'aliments contenant des résidus de ce médicament. L'OMS a soutenu l'évaluation et ses résultats, mais elle ne préconisait pas pour autant l'utilisation du médicament. L'OMS reconnaît qu'il existe de nombreux éléments à prendre en compte au niveau national ou régional dans les décisions relatives à la gestion des risques (dont fait partie la sécurité sanitaire des consommateurs), mais il estime que ce n'est pas le cas au sein du Codex. Ces éléments incluent la santé au travail, l'hygiène du travail, la santé et le bien-être des animaux, les préoccupations d'ordre environnementales et la sécurité alimentaire.

### **Prise de décisions**

#### **Adoption à l'étape 5**

119. Le Président a noté les vues divergentes des membres et a proposé de conclure en faveur de l'adoption des LMR à l'étape 5.
120. L'UE et la Thaïlande se sont opposées à cette proposition. Il a donc été décidé que la Commission passerait au vote concernant l'adoption des LMR à l'étape 5, qui serait déterminée par la majorité simple.
121. Le fonctionnaire électoral de la FAO a rappelé les dispositions du cadre de vote au sein du Codex, régi par l'article 8 du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius et complété par l'article 12 du Règlement général de la FAO. Il a précisé que le vote par défaut était un vote à main levée, qui serait effectué par le biais du système de vote électronique et pour lequel les noms ne seraient pas enregistrés. Le rapport de la session ne ferait donc pas mention des votes de chaque membre.
122. Avant de procéder au vote, il a été noté que 158 membres étaient inscrits et que le système de vote électronique avait confirmé la présence de 144 membres, ce qui signifiait que le quorum (minimum de 80) avait été atteint. En outre, le nombre d'États membres de l'UE présents avait été établi (27) puisque l'UE voterait au nom de ses États membres, conformément aux dispositions figurant dans le document de séance CRD01.

#### *Conclusion*

123. Le résultat du vote a été le suivant:

<b>Voies exprimées:</b>	135
<b>Majorité requise:</b>	68
<b>Votes favorables:</b>	87
<b>Votes contre:</b>	48
<b>Abstentions:</b>	7
<b>Résultat:</b>	Proposition adoptée.

124. Par conséquent, les LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol dans le foie, les reins et les muscles de bovins ont été adoptées à l'étape 5.
125. Les résultats du vote figurent à l'annexe VIII, partie A.

### **Modification de la procédure du Codex permettant l'omission des étapes 6 et 7**

126. Le Président a rappelé que, suite à l'adoption à l'étape 5, le projet de LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol passerait à l'étape 6. Toutefois, la Commission pourrait également décider d'omettre les étapes 6 et 7 et de procéder à l'adoption à l'étape 8, ce qui nécessiterait une recommandation du comité du Codex compétent, en l'occurrence le CCRVDF, conformément au paragraphe 6 des Procédures d'élaboration des normes Codex et textes apparentés. Le CCRVDF n'ayant pas formulé de recommandation pour les LMR relatives au zilpatérol, la Commission devrait convenir d'une procédure exceptionnelle, applicable lors de la 45<sup>e</sup> session de la Commission, selon laquelle les LMR pourraient être immédiatement avancées à l'étape 8 au cours de la session. Il a rappelé qu'il avait informé la Commission de cette possibilité en respectant le préavis de 24 heures.
127. Le Président a déclaré qu'à son avis, l'examen d'un tel processus exceptionnel était justifié. Au cas où cette proposition de procédure faisait l'objet d'un vote, une majorité des deux tiers serait nécessaire afin qu'elle soit acceptée. Le Président a souligné que si le résultat du vote relatif à la proposition de procédure était négatif, les LMR resteraient à l'étape 5 et seraient automatiquement avancées à l'étape 6. Si la proposition de procédure était acceptée, le Président proposerait alors l'adoption des LMR proposées à l'étape 8. Dans l'éventualité d'un vote, la majorité simple suffirait.
128. Le Président a ensuite proposé de remplacer, à titre exceptionnel, le paragraphe 6 des Procédures d'élaboration des normes Codex et textes apparentés par un processus spécial permettant l'avancement des LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol à l'étape 8.
129. L'UE s'est opposée à cette proposition et il a donc été décidé de procéder à un vote afin de déterminer s'il y avait lieu de modifier les procédures à cette occasion, ce qui serait décidé à la majorité des deux tiers.
130. Le fonctionnaire électoral de la FAO a rappelé les règles et a précisé que le vote par défaut nécessitant une majorité des deux tiers était un vote par appel nominal qui serait effectué par le biais du système de vote électronique. Le vote de chaque membre serait donc indiqué dans le rapport.
131. Avant de procéder au vote, il a été noté que 158 membres étaient inscrits et que le système de vote électronique avait confirmé la présence de 136 membres, ce qui signifiait que le quorum (minimum de 80) avait été atteint. En outre, le nombre d'États membres de l'UE présents avait été établi (26) puisque l'UE voterait au nom de ses États membres, conformément aux dispositions figurant dans le document de séance CRD01.

#### *Conclusion*

132. Le résultat du vote a été le suivant:

<b>Voies exprimées:</b>	130
<b>Majorité requise:</b>	87
<b>Votes favorables:</b>	84
<b>Votes contre:</b>	46
<b>Abstentions:</b>	9
<b>Résultat:</b>	Proposition rejetée.

133. La proposition de remplacer ou non, à titre exceptionnel, le paragraphe 6 des Procédures d'élaboration des normes Codex et textes apparentés par un processus spécial permettant l'avancement des LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol à l'étape 8 a été rejetée.
134. Les résultats du vote par appel nominal figurent à l'annexe VIII, partie B.

#### **Prochaines étapes**

135. La Présidente du CCRVDF a noté que la Commission avait adopté les LMR à l'étape 5 et qu'un consensus avait été obtenu lors de la 45<sup>e</sup> session de la Commission selon lequel l'évaluation scientifique des risques était fiable et rigoureuse et que les aspects techniques des LMR étaient complets. Elle a souligné que le CCRVDF, en tant que comité technique, n'avait pas d'autres travaux à effectuer sur ces LMR pour le moment et a demandé que celles-ci restent du ressort de la Commission à l'étape 6. Elle a toutefois ajouté que le CCRVDF accueillerait favorablement toute proposition de nouveau travail à inscrire sur la liste des priorités de la 26<sup>e</sup> session du Comité et que le délai était fixé au 10 janvier 2023.
136. Certains ont exprimé le point de vue selon lequel les travaux sur les LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol devaient être renvoyés au CCRVDF. Cependant, un consensus général s'est dégagé sur le fait que la poursuite de ces travaux devait rester du ressort de la Commission. Dans ce contexte, la Commission a noté

que les membres pouvaient proposer de nouveaux travaux au CCRVDF, tels que l'élaboration de LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol pour d'autres abats comestibles.

137. Un membre a souligné que la question n'était pas de disposer de LMR supplémentaires mais plutôt d'une évaluation complète de l'exposition permettant d'évaluer les risques liés au chlorhydrate de zilpatérol, afin de garantir la sécurité des consommateurs. Cette évaluation devrait également tenir compte des délais d'attente ainsi que des résidus présents dans d'autres tissus. Le membre a également suggéré que la Commission, à sa 46<sup>e</sup> session, mette en œuvre les orientations relatives à l'application des Déclarations de principes s'agissant des LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol.
138. Le secrétariat du JECFA a donné l'assurance que toutes les données disponibles avaient été utilisées pour l'évaluation des risques, y compris celles de tous les pays disposant de données sur la consommation alimentaire ou d'études sur la disponibilité des aliments qui sont hébergées par la FAO. Les données provenant de tous les pays ont donc été intégrées dans l'analyse de l'exposition et ont ensuite été reflétées dans les valeurs guides fondées sur des critères de santé. Cela signifie que des données d'exposition suffisamment inclusives et diversifiées ont été incorporées afin de refléter les différents régimes alimentaires qui peuvent être observés dans certains pays et non dans d'autres. Le secrétariat du JECFA a également rappelé que les membres pouvaient utiliser le formulaire de notification de réserve pour exprimer leurs préoccupations éventuelles.
139. La Présidente a noté que les LMR ayant été adoptées à l'étape 5, elles seraient automatiquement diffusées pour observations à l'étape 6. Toute observation ferait l'objet de débats à l'étape 7, lors de la 46<sup>e</sup> session de la Commission.
140. Certains membres ont proposé que l'adoption des LMR à l'étape 8 soit confiée à la Commission, à sa prochaine session, si l'on ne disposait pas de nouvelles données.
141. D'autres membres ont fait ressortir que la Commission ne pouvait ni anticiper ni décider de la marche à suivre lors de la prochaine session, mais devait impérativement respecter le règlement intérieur.
142. Le secrétariat du Codex a confirmé que si la Commission pouvait exprimer une préférence quant à la manière dont il fallait procéder lors de sa prochaine session, elle ne pouvait pas imposer cette préférence.
143. L'importance que revêtait la tenue de nouvelles consultations entre le Président, les vice-présidents et les membres, avant la tenue de la 46<sup>e</sup> session de la Commission, a été soulignée.
144. Certains membres ont noté que les interventions montraient que la question ne devait pas constituer une priorité pour la Commission dans la mesure où peu de membres utilisaient ou autorisaient le zilpatérol. Un membre a noté que le Manuel de procédure ne prévoyait aucune restriction quant au nombre de pays requis pour soulever une question relative à la sécurité sanitaire des aliments au sein du Codex.
145. Une organisation ayant le statut d'observateur a fait remarquer que si de nombreux pays ne souhaitaient pas avoir recours au zilpatérol, ils estimaient que l'établissement de LMR constituait une mesure de protection. Elle a exhorté les pays à limiter la promotion de ce produit et à informer le public afin de prévenir la croissance du marché.

### **Conclusion**

146. La Commission:
  - i. a adopté les LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol dans le foie, les reins et les muscles de bovins, à l'étape 5 (par voie de vote);
  - ii. est convenue que la poursuite de l'élaboration des LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol dans le foie, les reins et les muscles de bovins devait rester du ressort de la Commission, tout en notant la réserve émise par la Chine;
  - iii. a conseillé à la Commission, à sa 46<sup>e</sup> session, de prendre note des débats tenus lors de sa 45<sup>e</sup> session;
  - iv. s'est félicité de la perspective d'une nouvelle consultation informelle avec le Président et les vice-présidents avant la 46<sup>e</sup> session de la Commission, en vue de faciliter l'obtention d'un consensus.
147. Après avoir conclu ce point, le Président a invité les membres à prononcer des déclarations finales.
148. Les déclarations présentées sont rassemblées à l'annexe IX.

**COMITÉS RÉGIONAUX FAO/OMS DE COORDINATION (point 4.9 de l'ordre du jour)<sup>20</sup>****Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique (CCAFRICA)****Adoption**

149. La Commission a adopté:
- i. la *Norme régionale pour la viande séchée*, à l'étape 8, notant que la norme serait publiée une fois les dispositions relatives aux additifs alimentaires et à l'étiquetage des denrées alimentaires approuvées, respectivement, par le CCFA et le CCFL;
  - ii. les *Directives relatives à l'élaboration d'une législation harmonisée sur la sécurité sanitaire des aliments dans la région couverte par le Comité de coordination du Codex pour l'Afrique*, aux étapes 5/8;
  - iii. les dispositions révisées relatives à l'étiquetage des emballages non destinés à la vente au détail dans la *Norme régionale pour le beurre de karité non raffiné* (CXS 325R-2017), la *Norme régionale pour les produits à base de manioc fermenté cuit* (CXS 334R-2020) et la *Norme régionale pour les feuilles fraîches de Gnetum spp.* (CXS 335R-2020).
150. Un membre extérieur à la région de l'Afrique s'est dit favorable à l'adoption de la *Norme régionale pour la viande séchée* et a souligné, comme l'avait déjà fait la Commission à sa 43<sup>e</sup> session, qu'il fallait la convertir en norme mondiale.
151. Le secrétariat du Codex a expliqué qu'une éventuelle conversion de la norme régionale en norme mondiale pourrait être envisagée une fois qu'elle aurait été adoptée et que les membres intéressés pourraient rédiger un document de projet et le présenter au Comité exécutif.
152. Le Coordonnateur pour l'Afrique a fait observer que les normes du Codex avaient été jugées utiles au renforcement du marché commun au sein de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et que les directives seraient essentielles à la conception d'éventuels outils pour l'élaboration de politiques, la sensibilisation et la modernisation des systèmes de contrôle des aliments au niveau national. L'adoption des normes et directives tombait donc à point donné puisqu'elle coïncidait avec le 50<sup>e</sup> anniversaire du CCAFRICA.

**Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe****Adoption**

153. La Commission a adopté la modification de la section 8.2 relative à l'étiquetage des emballages non destinés à la vente au détail de la *Norme régionale pour les chanterelles* (CXS 40R-1981).

**MODIFICATIONS À APPORTER AUX TEXTES DU CODEX PROPOSÉES PAR LE SECRÉTARIAT DU CODEX (point 5 de l'ordre du jour)<sup>21</sup>**

154. Le secrétariat du Codex a présenté le point de l'ordre du jour et rappelé que la Commission, en adoptant la *Norme générale sur l'étiquetage des récipients non destinés à la vente au détail* (CXS 346-2021) et l'amendement corollaire portant sur la section «Étiquetage» du *Plan de présentation des normes Codex de produits* figurant dans le Manuel de procédure, à sa 44<sup>e</sup> session, avait demandé aux comités de produits et, pour les comités inactifs, au secrétariat du Codex de passer en revue, sur cette base, les dispositions relatives à l'étiquetage des récipients non destinés à la vente au détail dans les normes existantes et en projet.
155. Le secrétariat du Codex a noté qu'il avait passé en revue, en collaboration avec les secrétariats hôtes, les dispositions relatives à l'étiquetage des récipients non destinés à la vente au détail dans les normes existantes et en projet qui relevaient de la compétence de comités inactifs, et que le document de travail contenait des recommandations de modifications. Le secrétariat a aussi fait observer que les normes qui relevaient de la compétence du Comité du Codex sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses (CCCPL), ajourné sine die, ne figuraient pas dans le document car elles étaient encore en cours d'examen.

**Conclusion**

156. La Commission a adopté les modifications qu'il est proposé d'apporter aux textes du Codex qui relèvent de la compétence de comités inactifs, notant que les normes du CCCPL étaient encore en cours d'examen.

<sup>20</sup> CX/CAC 22/45/11; CX/CAC 22/45/11 Add. 1 (Botswana, Égypte, Érythrée, Kenya, Maurice, Maroc et Iraq); CRD26 (Ghana, Mali et Sénégal); CRD30 (Maurice); CRD35 (Niger); CRD39 (Libéria); CRD42 (Ouganda).

<sup>21</sup> CX/CAC 22/45/12 Rev.1; CRD31 (République dominicaine).



**AUTRES QUESTIONS RELATIVES À DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CODEX<sup>22</sup>****Proposition de révision de la Norme pour le kimchi**

157. Le secrétariat du Codex a rappelé qu'à la suite d'une proposition de révision de la *Norme pour le kimchi* (CXS 223-2001) présentée par la République de Corée, une lettre circulaire, dont l'échéance a été repoussée à deux reprises, avait été diffusée dans toutes les langues pour solliciter l'opinion des membres et des observateurs. Cinq membres ont fait part de leurs observations en réponse à la lettre circulaire.
158. La Commission a pris en note la recommandation émanant de la 83<sup>e</sup> session du Comité exécutif de ne pas approuver la proposition de nouveaux travaux et de demander plutôt à la République de Corée de continuer à recueillir des données et de consulter les membres dans le but de réviser la proposition en tenant compte des préoccupations soulevées.
159. La République de Corée a mis en avant son point de vue, à savoir que l'amendement est nécessaire, et a confirmé qu'elle était disposée à réviser la proposition.
160. La proposition a reçu un certain soutien, mais on a aussi demandé à en élargir la portée. Un membre, appuyant la recommandation du Comité exécutif à sa 83<sup>e</sup> session, a souligné que les autres pays producteurs et consommateurs devraient fournir davantage d'informations et de contributions sur les problèmes de sécurité sanitaire ou de qualité des aliments.
161. Il a été précisé que, dans le cas où la proposition serait approuvée, elle rejoindrait la liste des propositions présentées antérieurement, à savoir celle sur l'élaboration d'une Norme pour les noix de cajou et celle sur l'élaboration d'une Norme pour la patate douce déshydratée, et que le Comité exécutif envisagerait de proposer à la Commission de réactiver le Comité du Codex sur les fruits et légumes traités (CCPFV).

*Conclusion*

162. La Commission:
- i. n'a pas, pour l'heure, approuvé la proposition de révision de la *Norme pour le kimchi*;
  - ii. a noté la possibilité de réactivation du CCPFV si la charge de travail et l'intérêt le justifient.

**Proposition d'amendement de la Norme générale sur les jus et les nectars de fruits (CXS 247-2005)**

163. Le secrétariat du Codex a informé la Commission que le Brésil avait présenté une proposition d'amendement de la Norme générale sur les jus et les nectars de fruits (CXS 2472005), qui a été soumise au Comité exécutif à sa 83<sup>e</sup> session. Le Comité exécutif avait alors noté que le secrétariat du Codex diffuserait une lettre circulaire visant à recueillir les points de vue des membres et des observateurs sur l'amendement proposé. Les réponses devaient alimenter l'examen critique effectué par le Comité exécutif à sa 84<sup>e</sup> session et la recommandation qu'il présenterait à la Commission à sa 46<sup>e</sup> session.
164. Plusieurs membres et un observateur se sont prononcés en faveur de la proposition.
165. En réponse à la question d'un membre sur la distinction entre amendement et révision, le secrétariat du Codex a confirmé que le Manuel de procédure n'était pas entièrement clair sur ce point et que cette question serait examinée plus en profondeur par le Comité du Codex sur les principes généraux à sa 33<sup>e</sup> session, comme l'indique le document portant la cote CX/CAC 22/45/2.

*Conclusion*

166. La Commission a noté que le secrétariat du Codex publierait une lettre circulaire sollicitant l'opinion des Membres et des observateurs sur la proposition d'amendement de la *Norme générale sur les jus et les nectars de fruits* (CXS 2472005).

**Proposition de révision de la Norme pour les produits à base de matières grasses laitières (CXS 280-1973)**

167. Le secrétariat du Codex a rappelé qu'à la 27<sup>e</sup> session du Comité du Codex sur les graisses et les huiles (CCFO), l'Iran avait présenté un document de travail sur la nécessité de faire concorder les LM en cuivre et en fer dans le ghee (huile de beurre) inscrites dans la *Norme pour les produits à base de matières grasses laitières* (CXS 280-1973) avec celles figurant dans la *Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique* (CXS 210-1999). À sa 27<sup>e</sup> session, le CCFO était convenu de transmettre au Comité exécutif, pour examen et avis, une demande concernant les mécanismes susceptibles d'être utilisés pour étudier la proposition.

---

<sup>22</sup> CX/CAC 22/45/13.

168. Suivant la recommandation formulée par le Comité exécutif à sa 82<sup>e</sup> session, une lettre circulaire avait été publiée pour recueillir les points de vue des membres et observateurs du Codex.
169. À la lumière des réponses reçues, le Comité exécutif avait recommandé que la Commission n'approuve pas la proposition, tout en notant que n'importe quel membre pouvait soumettre une proposition révisée de nouveaux travaux en tenant compte des observations communiquées à la suite de la publication de la lettre circulaire.
170. Deux membres se sont déclarés en faveur de la proposition, en notant que, bien que le cuivre et le fer ne soient pas considérés comme des contaminants du lait, ces LM étaient utilisées dans certains pays à des fins de contrôle des exportations et des importations de lait, et que les données issues de ces pays semblaient s'écarter de la norme du Codex. Il a été proposé en outre de créer un groupe de travail électronique relevant de la compétence du CCFO afin d'examiner cette question plus en détail.
171. Deux autres membres et un observateur ont appuyé la recommandation émanant de la 83<sup>e</sup> session du Comité exécutif de ne pas approuver ces nouveaux travaux. Selon eux, les teneurs mentionnées ne constituent pas des limites strictes et n'ont été incluses que pour servir d'orientation. Par conséquent, la proposition n'est pas justifiée et la modification des chiffres pourrait entraîner des incohérences dans la norme.

#### *Conclusion*

172. La Commission:
- i. est convenue de ne pas approuver la proposition de révision de la *Norme pour les produits à base de matières grasses laitières* (CXS 280-1973);
  - ii. a noté que les membres avaient la possibilité de présenter une proposition révisée de nouveaux travaux.

#### **Proposition de nouveaux travaux relatifs à l'élaboration de principes et d'orientations quant au recours à l'audit et à la vérification à distance dans les cadres réglementaires**

173. Le secrétariat du Codex a rappelé qu'à sa 25<sup>e</sup> session, en 2021, le Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS) était convenu de créer un groupe de travail électronique chargé d'établir un document de travail sur le recours à l'audit et à la vérification à distance dans les cadres réglementaires, voire d'élaborer également un nouveau descriptif de projet. Étant donné que la 26<sup>e</sup> session du CCFICS n'aura pas lieu avant 2023, la proposition de nouveaux travaux a été présentée en amont de la session, conformément aux procédures du Codex. Le document de travail et le descriptif de projet correspondant à la proposition de nouveaux travaux ont été diffusés au moyen d'une lettre circulaire afin de recueillir les observations, à la suite de quoi une proposition de travail révisée a été élaborée.
174. La Commission a noté que le Comité exécutif, à sa 83<sup>e</sup> session, lui avait recommandé d'approuver la proposition de nouveaux travaux.
175. L'auteur de la proposition (Australie), en réponse à la question d'un membre sur la portée des travaux (à propos de l'inclusion éventuelle de l'inspection à distance) et sur la terminologie employée (audit/vérification à distance), a informé la Commission que les travaux comprendraient une clarification des questions portant sur la nomenclature et que les directives et principes définitifs seraient axés sur les résultats et tiendraient compte des leçons tirées de la pandémie de covid-19.
176. L'un des membres, tout en se déclarant favorable à la proposition, a souligné qu'il importait que des organisations intergouvernementales apportent leur appui aux pays afin de faire connaître les technologies liées à l'audit et à la vérification à distance et de contribuer à renforcer les capacités en la matière, ce qui permettrait de veiller à ce que tous les textes du Codex à ce sujet soient utiles et puissent être mis en œuvre par tous les membres.

#### *Conclusion*

177. La Commission:
- i. a approuvé la proposition de nouveaux travaux relatifs à l'élaboration, par le CCFICS, de principes et de directives portant sur le recours à l'audit et à la vérification à distance dans les cadres réglementaires;
  - ii. a créé un groupe de travail électronique relevant du CCFICS, présidé par l'Australie et coprésidé par le Canada et Singapour et dont les langues de travail sont l'anglais, l'espagnol et le français, qui est chargé de préparer à l'étape 2 l'avant-projet de principes et directives sur le recours à l'audit et à la vérification à distance dans les cadres réglementaires;

- iii. a demandé que le rapport du groupe de travail électronique, notamment l'avant-projet de principes et directives, soit fourni au secrétariat du Codex et diffusé afin de recueillir des observations à l'étape 3 au moins trois mois avant la 26<sup>e</sup> session du CCFICS, qui l'examinerait à l'étape 4.

## **PLAN STRATÉGIQUE 2020-2025: RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE 2020-2021 (point 7 de l'ordre du jour)<sup>23</sup>**

### **Introduction**

178. Le secrétariat du Codex a présenté le rapport sur la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex 2020-2025 conformément à son cadre de suivi révisé, tel qu'approuvé par le Comité exécutif à sa 81<sup>e</sup> session. Le rapport était axé sur les résultats de l'exercice biennal 2020-2021, qui a été atypique en raison de la pandémie de covid-19. Malgré cela, la mise en œuvre du Plan stratégique a progressé de manière satisfaisante et la performance au regard de la plupart des indicateurs a été bonne. Les points saillants qui sont ressortis de cet exercice de suivi étaient notamment les suivants:
- la participation accrue des pays en développement grâce à la tenue en ligne des réunions officielles et à l'intensification des efforts consacrés aux réunions préparatoires informelles;
  - la souplesse du secrétariat du Codex et les mesures qu'il a prises avec le Président, les vice-présidents et les membres du Codex pour s'adapter rapidement à la nouvelle situation, trouvant des moyens innovants, créatifs et souples pour avancer et limiter autant que possible la perturbation des travaux du Codex. Ceci a été reconnu par les membres, qui, de manière générale, se sont dits satisfaits de l'organisation et du déroulement des réunions du Codex au cours de l'exercice biennal;
  - malgré des difficultés semblables à celles rencontrées dans l'organisation des réunions du Codex, la FAO et l'OMS ont continué de donner des avis scientifiques, lesquels sont essentiels aux travaux d'établissement de normes du Codex.
179. Le secrétariat du Codex a fait rapport sur les difficultés constantes qui ont entravé le suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique, notamment:
- la collecte de données pour certains indicateurs qui dépendaient davantage d'informations qualitatives, et les difficultés de comparaison des résultats pour ce type d'indicateurs au cours de la période biennale;
  - le contexte de changements incessants et d'incertitude dans lequel le Codex a opéré, qui a requis une adaptation constante;
  - le nombre d'indicateurs, dont certains se chevauchaient.
180. Dans ce contexte, il a été proposé que la Commission envisage de demander au secrétariat de réduire le nombre d'indicateurs pour ne conserver que ceux qui permettraient de recueillir les informations les plus utiles.
181. Le secrétariat a également présenté le rapport préliminaire consacré à l'enquête pilote sur l'utilisation et l'impact des textes du Codex, dont les résultats étaient, de manière générale, encourageants, puisqu'il est apparu que les membres estimaient avoir une bonne connaissance des textes du Codex sélectionnés et les considéraient comme extrêmement ou très utiles. Les principaux obstacles à l'utilisation des textes du Codex étaient notamment l'absence de lois nationales de base relatives à la sécurité sanitaire des aliments, la difficulté de s'adapter à la suite de modifications apportées dans les textes du Codex, et des problèmes d'ordre linguistique.
182. Le Président a mis en avant les conclusions des 82<sup>e</sup> et 83<sup>e</sup> sessions du Comité exécutif, en particulier celle de la 83<sup>e</sup> session dans laquelle le Comité exécutif a noté qu'il serait avantageux d'entreprendre l'élaboration du prochain plan stratégique avec les membres parallèlement à l'élaboration du cadre de suivi menée par le secrétariat du Codex.

### **Débats**

183. Les membres ont accueilli avec satisfaction le rapport exhaustif qui leur a été présenté. Ils sont convenus qu'il fallait revoir le cadre de suivi du Plan stratégique en vue de recueillir des informations exactes et complètes et ont souscrit à la proposition du secrétariat du Codex appelant à réduire le nombre d'indicateurs, étant entendu qu'il faudrait veiller à conserver au moins un indicateur par résultat ainsi que l'indicateur relatif à la distribution en temps voulu des documents. Il a également été proposé que les informations sur les mécanismes d'établissement des priorités et de gestion du travail des différents comités soient réunies en un même endroit pour faciliter l'accès à ces informations et la compréhension des mécanismes. Le secrétariat du

---

<sup>23</sup> CX/CAC 22/45/14 et addendum 1.

Codex a noté que cette initiative pourrait être menée au titre des orientations demandées par le Comité exécutif en ce qui concerne l'élaboration de propositions de nouveaux travaux.

184. Les membres ont salué en particulier les mesures prises par le secrétariat du Codex aux fins de l'objectif 3.1 (Faire mieux connaître les normes du Codex) pour assurer une communication régulière. Ils ont également félicité le secrétariat d'avoir fourni dans les délais des résultats préliminaires de l'enquête pilote sur l'utilisation et l'impact des textes du Codex. Ils ont dit attendre avec intérêt une analyse plus approfondie des résultats et de la façon dont ces derniers pourraient guider l'élaboration du prochain plan stratégique du Codex.
185. Plusieurs membres ont abordé la question de la distribution en temps voulu des documents et ont souligné combien il était important de publier les documents deux mois avant les réunions des comités afin que les délégations des membres puissent plus facilement examiner ces documents et se préparer.
186. Le secrétariat du Codex a reconnu qu'il était important d'apporter des améliorations en la matière et a noté que les raisons des retards étaient certes multiples et échappaient souvent à son contrôle (réception tardive des rapports des groupes de travail électroniques, par exemple), mais que, dans de nombreux cas, les retards étaient directement liés à sa charge de travail et qu'il serait difficile d'améliorer la situation sans réduire la quantité de produits demandés par les membres. Le secrétariat a encouragé les membres à donner leur avis sur la façon dont résoudre ce problème.

### **Conclusion**

187. La Commission:
  - i. a accueilli avec satisfaction le rapport exhaustif sur la mise en œuvre du Plan stratégique et a pris note des faits saillants présentés par le secrétariat du Codex;
  - ii. a salué les efforts faits par le secrétariat du Codex pour mieux faire connaître les normes du Codex grâce à des activités de communication régulières, ainsi que la visibilité accrue qui a résulté de ces efforts, et ce y compris dans des circonstances difficiles comme lors de la pandémie de covid-19;
  - iii. a félicité le secrétariat du Codex pour le rapport et l'analyse préliminaires concernant l'étude sur l'utilisation et l'impact des textes du Codex et a reconnu que l'étude pourrait devenir un outil important pour le Codex;
  - iv. a demandé que l'on continue de veiller à la distribution en temps voulu des documents de travail dans toutes les langues, tout en étant consciente que les ressources du secrétariat du Codex sont limitées;
  - v. a noté la constante évolution du cadre de suivi du Plan stratégique et a demandé au secrétariat du Codex de revoir ce cadre de façon plus approfondie afin de réduire le nombre d'indicateurs pour ne conserver que ceux ayant permis de recueillir les informations les plus utiles, relevant à cet égard que le secrétariat du Codex proposerait un cadre révisé en vue de son examen par le Comité exécutif à sa 84<sup>e</sup> session;
  - vi. a noté qu'il serait avantageux d'entreprendre l'élaboration du prochain plan stratégique avec les membres parallèlement à l'élaboration du cadre de suivi menée par le secrétariat du Codex.

### **QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES RELATIVES AU CODEX (point 8 de l'ordre du jour)<sup>24</sup>**

#### **Introduction**

188. Lorsqu'il a présenté ce point, le secrétariat du Codex a souligné que la pandémie de covid-19 avait entraîné une profonde transformation des modalités de fonctionnement du Codex pendant la majeure partie de l'exercice biennal 2020-2021. Dans ce contexte, le secrétariat avait adopté une approche souple et avait réussi à exécuter 98 pour cent du plan de travail du Codex.
189. En ce qui concerne l'exercice biennal 2022-2023, 44 pour cent du budget avait été dépensé en septembre 2022. Les dépenses engagées en 2022 progressaient conformément au plan de travail du Codex. Les prévisions de dépenses pour 2023 ont été établies conformément au plan de travail du Codex et l'on prévoyait une exécution complète d'ici à la fin de l'exercice biennal.
190. Le budget proposé pour l'exercice biennal 2024-2025 sera conforme aux objectifs du Plan stratégique. Alors que l'on mettait en évidence certaines des hypothèses sur lesquelles la proposition était fondée, il a été signalé qu'il restait des incertitudes quant au format des réunions du Codex, mais que l'on partait du principe que les réunions en présentiel auraient repris et qu'il serait encore nécessaire de prendre des dispositions pour couvrir la participation à distance aux réunions du Comité exécutif et de la Commission.
191. Évoquant le budget du Codex d'un point de vue plus général, le secrétariat du Codex a fait remarquer que, depuis plusieurs exercices biennaux, le Codex avait mené ses activités dans un contexte de budget à

---

<sup>24</sup> CX/CAC 22/45/15.

croissance zéro. Compte tenu de l'augmentation des dépenses générales liées aux salaires, aux contrats, aux services et autres et de l'incidence de cette augmentation sur les coûts de l'organisation des réunions, en particulier les sessions hybrides de la Commission et celles des comités qu'il fallait éventuellement appuyer, il devenait de plus en plus difficile de faire fonctionner le Codex et de répondre aux attentes des membres avec les ressources dont on disposait. Les membres ont été invités à envisager de demander à la FAO et à l'OMS d'augmenter le budget du Codex. Il a été indiqué que le Codex cherchait également des contributions extrabudgétaires pour appuyer les activités qu'il menait au titre des objectifs 3 et 5 de son Plan stratégique.

192. Le Président a souligné les conclusions formulées par le Comité exécutif, à sa 83<sup>e</sup> session, à propos de ce point, notamment la nécessité d'adopter une approche souple en ce qui concerne l'exécution du plan de travail du Codex et l'appel à fournir des ressources supplémentaires pour le programme du Codex.

#### Débats

193. Les membres se sont félicités du rapport et des efforts déployés par le secrétariat au cours de la pandémie de covid-19, et se sont déclarés favorables aux recommandations faites par le Comité exécutif, à sa 83<sup>e</sup> session.

#### Conclusion

194. La Commission:
- i. a pris note du rapport final pour l'exercice biennal 2020-2021, des progrès réalisés dans le cadre des dépenses inscrites au budget de l'exercice biennal 2022-2023, et du budget proposé pour 2024-2025;
  - ii. a indiqué qu'il fallait conserver l'approche souple adoptée en ce qui concerne la réaffectation des ressources, dans les limites du montant total alloué, afin de soutenir au mieux la réalisation du plan de travail du Codex;
  - iii. a noté qu'il était de plus en plus difficile d'exécuter le plan de travail du Codex dans un contexte de budget à croissance zéro et que, de ce fait, le Codex cherchait des ressources extrabudgétaires;
  - iv. a incité vivement les membres à appeler les représentants de leur gouvernement auprès de la FAO et de l'OMS à fournir des ressources supplémentaires pour le programme du Codex.

#### QUESTIONS ÉMANANT DE LA FAO ET DE L'OMS (point 9 de l'ordre du jour)<sup>25</sup>

195. Les représentants de la FAO et de l'OMS ont présenté leurs travaux communs, notamment les activités de renforcement des capacités et de fourniture d'avis scientifiques, et ont soulevé des questions budgétaires. Ils ont également communiqué à la Commission des informations actualisées sur le Fonds fiduciaire du Codex afin que celle-ci les examine à sa 45<sup>e</sup> session et y donne éventuellement suite.
196. La représentante de l'OMS a évoqué les travaux de l'OMS en matière de nutrition et d'alimentation saine et mis l'accent sur quatre domaines d'activité: les directives de l'OMS sur les aliments thérapeutiques prêts à l'emploi; le plan d'action de l'OMS visant à réduire l'usage nocif de l'alcool, qui souligne l'importance de l'instauration d'exigences en matière d'étiquetage des boissons alcoolisées; l'élimination des acides gras trans industriels d'ici à 2023; les efforts déployés à l'échelle internationale pour accélérer la réalisation de l'objectif mondial de réduction de la consommation de sodium dans la population.
197. La représentante de l'OMS a en outre fait remarquer que le Comité exécutif, à sa 83<sup>e</sup> session<sup>26</sup>, avait demandé aux comités du Codex de tenir dûment compte des efforts déployés à l'échelle mondiale pour réduire les facteurs de risque liés aux maladies non transmissibles, tels que la consommation de sodium, lorsqu'ils établissent des priorités et entreprennent des travaux sur de nouvelles normes ou révisent des normes et directives existantes.

#### Débats

198. La Commission a accueilli avec satisfaction les rapports de la FAO et de l'OMS, dont elle a salué le travail; elle a également adhéré aux conclusions issues de la 83<sup>e</sup> session du Comité exécutif et a encouragé les deux organisations à poursuivre leurs efforts, en particulier pour ce qui est de fournir des avis scientifiques à l'appui des travaux du Codex et de se pencher sur les nouvelles questions touchant la sécurité sanitaire des aliments et la nutrition.
199. Les membres ont salué la collaboration que la FAO et l'OMS entretiennent pour mettre en œuvre les Priorités de la FAO en matière de sécurité sanitaire des aliments et la Stratégie mondiale de l'OMS pour la sécurité sanitaire des aliments, y compris par l'intermédiaire du volet sécurité sanitaire des aliments du plan d'action

<sup>25</sup> CX/CAC 22/45/16; CAC/45 INF/1; CAC/45 INF/2; CAC/45 INF/3; CRD04; CRD27 (Mali).

<sup>26</sup> REP22/EXEC2, paragraphe 154.

conjoint «Une seule santé» de l'Alliance quadripartite. Ils ont également demandé que ces travaux soient menés dans le respect du mandat de chaque organisation.

200. Les membres ont reconnu les avantages que présentaient les manifestations organisées à des fins de renforcement des capacités et de sensibilisation, y compris en ligne. Ils se sont dits favorables à ce que le recours aux modalités en ligne se poursuive dans le cadre d'une approche mixte du renforcement des capacités, qui soit adaptée au contexte et permette de renforcer l'engagement.
201. Les représentants de la FAO et de l'OMS se sont félicités du vif intérêt des membres pour les activités des deux organisations et ont souligné que ces activités ne pourraient être réalisées sans le soutien actif et constant des membres. Par exemple, si la FAO et l'OMS ont pu fournir des avis scientifiques indépendants, indispensables aux activités de la Commission, c'est uniquement grâce aux membres, qui étaient disposés à financer le coût de fonctionnement des comités scientifiques ainsi qu'à encourager et faciliter la participation de leurs experts. Les représentants de la FAO et de l'OMS ont en outre fait part de leur appréciation du fait que les experts étaient disposés à apporter leur soutien et à se mettre à disposition pour contribuer aux travaux menés par la FAO et l'OMS en matière d'avis scientifiques.

### **Fonds fiduciaire du Codex**

202. La Commission a accueilli avec intérêt les informations et analyses communiquées par le secrétariat du Fonds fiduciaire.
203. Certains membres ont fait observer que la pandémie de covid-19 avait profondément modifié le déroulement de leurs activités en rapport avec le Codex aux niveaux national et régional, et ont demandé que le Fonds fiduciaire modifie ses critères d'admissibilité pour faciliter les demandes de financement et ainsi augmenter le nombre de pays membres pouvant bénéficier d'un appui.
204. Les bénéficiaires du Fonds fiduciaire ont indiqué qu'ils étaient reconnaissants de l'appui qu'ils recevaient de la part du Fonds fiduciaire et des pays donateurs et ont demandé des précisions au secrétariat du Fonds quant à savoir si un bénéficiaire pouvait solliciter une aide au titre de futurs cycles de financement et, le cas échéant, quelles seraient les étapes à suivre.
205. Un observateur a souligné à quel point le Fonds fiduciaire était utile et a insisté sur le fait qu'il importait que celui-ci n'accepte que des fonds publics, dans un souci de transparence.
206. La représentante de l'OMS s'est réjouie des retours positifs sur les projets relevant du Fonds fiduciaire du Codex – 2 (FFC2) et a reconnu qu'on attendait beaucoup des activités de renforcement des capacités mises en place par l'intermédiaire du Fonds fiduciaire et d'autres axes de travail relatifs à la sécurité sanitaire des aliments, comme l'évaluation des systèmes nationaux de contrôle des aliments. Elle a indiqué que la Stratégie mondiale de l'OMS pour la sécurité sanitaire des aliments visait à réunir ces axes de travail.
207. Le représentant du secrétariat du Fonds fiduciaire s'est félicité du profond intérêt manifesté par les membres et a pris note des demandes concernant les critères d'admissibilité et de l'éventuel besoin de les assouplir, ainsi que des questions sur d'autres formes d'appui, notamment les initiatives de mentorat ou d'accompagnement qui permettraient aux pays admissibles de préparer et de présenter des demandes bien étayées. Il a fait remarquer que les activités et l'appui du Fonds fiduciaire restaient liés au descriptif de projet du FFC2 et que les demandes de modification seraient prises en compte lors de l'évaluation à mi-parcours du FFC2. Il a encouragé les membres à contacter le secrétariat du Fonds fiduciaire en cas de question et leur a assuré que le secrétariat restait déterminé à améliorer le programme de façon continue. Il a également donné des informations sur les stages régionaux de formation prévus en 2023 pour les pays admissibles. Enfin, il a encouragé les pays donateurs à accroître leurs contributions au Fonds fiduciaire pour que celui-ci puisse répondre à l'augmentation des demandes d'appui.
208. Le représentant de la FAO a rappelé que le but du Fonds fiduciaire était de permettre aux pays de mieux prendre part aux travaux du Codex et a encouragé les membres à contacter directement la FAO et l'OMS s'ils souhaitaient bénéficier d'autres activités de renforcement des capacités, concernant l'utilisation de l'outil d'évaluation des systèmes de contrôle des aliments, par exemple.

### **Conclusion**

209. La Commission:
  - i. a adhéré aux conclusions issues de la 83<sup>e</sup> session du Comité exécutif et a remercié la FAO et l'OMS pour le soutien sans faille qu'elles apportent au Codex Alimentarius, à ses comités et aux membres, en particulier pour la poursuite de leurs travaux sur:
    - a. l'atténuation de la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire;
    - b. l'évaluation des risques liés aux aliments, y compris les algues comestibles, sachant que celles-ci sont consommées depuis longtemps dans certains pays;

- c. les risques potentiels, y compris ceux que représentent les microplastiques;
  - d. la révision et l'application des orientations relatives aux marchés alimentaires traditionnels;
  - e. les questions liées à la nutrition, y compris la réduction de la consommation de sodium et l'élimination des acides gras trans;
- ii. a encouragé la FAO et l'OMS à poursuivre leur collaboration dans le cadre de la mise en œuvre des Priorités de la FAO en matière de sécurité sanitaire des aliments et de la Stratégie mondiale de l'OMS pour la sécurité sanitaire des aliments, y compris par l'intermédiaire du volet sécurité sanitaire des aliments du plan d'action conjoint «Une seule santé» de l'Alliance quadripartite, et ce dans le respect de leur mandat respectif et en s'appuyant sur l'expertise de chaque organisation;
  - iii. a reconnu les avantages que présentaient pour les membres du Codex les activités de renforcement des capacités et de sensibilisation, y compris celles organisées en ligne; s'est dite favorable à ce que le recours aux modalités en ligne se poursuive dans le cadre d'une approche mixte du renforcement des capacités, qui soit adaptée à un contexte et à un objectif donnés; a accueilli avec satisfaction les rapports des bénéficiaires du Fonds fiduciaire du Codex; a reconnu le rôle important joué par le Fonds fiduciaire dans le renforcement de la participation active des pays en développement aux travaux du Codex; a encouragé tous les pays qui remplissent les conditions requises à demander le soutien du Fonds fiduciaire; a noté qu'il fallait mettre au point des approches qui permettent de pérenniser les acquis obtenus grâce aux projets du Fonds fiduciaire même une fois les projets terminés;
  - iv. a pris note des préoccupations des membres concernant les conditions à remplir pour pouvoir bénéficier de projets du Fonds fiduciaire.

#### **NOMINATION DES COORDONNATEURS (point 10 de l'ordre du jour)<sup>27</sup>**

210. Le secrétariat du Codex a informé la Commission que quatre comités de coordination FAO/OMS s'étaient réunis depuis sa 43<sup>e</sup> session, à savoir le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe (CCEURO) (mai 2022), le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique (CCAFRICA) (septembre 2022), le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Asie (CCASIA) (octobre 2022) et le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CCLAC) (octobre 2022). Le secrétariat a également fait savoir à la Commission que le CCAFRICA, le CCASIA et le CCLAC avaient proposé que le mandat des coordonnateurs actuels, à savoir l'Ouganda, la Chine et l'Équateur, respectivement, soit renouvelé.
211. Le secrétariat du Codex a ensuite informé la Commission que les prochaines sessions des comités FAO/OMS de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest (CCNASWP) et pour le Proche-Orient (CCNE) étaient prévues en 2023.
212. S'agissant de l'Europe, le secrétariat du Codex a noté que le CCEURO avait recommandé que l'Allemagne soit nommée comme nouveau coordonnateur, rappelant que, étant donné que cette dernière siègeait actuellement en tant que membre du Comité exécutif de la Commission élu pour l'Europe sur une base géographique, selon le paragraphe 1 de l'article V du Manuel de procédure, elle ne pouvait pas tenir en même temps le rôle de coordonnateur.
213. La délégation allemande a informé la Commission qu'elle cesserait d'exercer sa fonction de membre représentant l'Europe à la suite de sa nomination à la fonction de coordonnateur.
214. Le secrétariat du Codex a noté que la nomination de l'Allemagne en qualité de coordonnateur pour l'Europe libérerait le poste de membre représentant l'Europe élu sur une base géographique au Comité exécutif. La Commission devrait par conséquent être invitée à proposer et élire un nouveau membre pour l'Europe qui achèverait le mandat actuel puisque l'Allemagne n'avait accompli que la moitié de la durée de son deuxième mandat.

#### **Conclusion**

215. Conformément au paragraphe IV.2 du Règlement intérieur de la Commission et sur la base des propositions faites par les comités FAO/OMS de coordination, les membres ci-après de la Commission ont été nommés ou nommés à nouveau en qualité de coordonnateurs pour un mandat allant de la fin de la 45<sup>e</sup> session de la Commission jusqu'à la fin de la première session ordinaire de la Commission qui suivra la prochaine session du comité régional de coordination concerné (c'est-à-dire, selon le programme actuel, jusqu'à la fin de la 47<sup>e</sup> session de la Commission, en 2024).
- CCAFRICA: Ouganda (mandat renouvelé)
  - CCASIA: Chine (mandat renouvelé)

<sup>27</sup> CX/CAC 22/45/17.

- CCEURO: Allemagne (premier mandat)
- CCLAC: Équateur (mandat renouvelé)

216. Le Président a remercié l'Ouganda, la Chine et l'Équateur du travail efficace et productif qu'ils avaient accompli malgré les difficultés associées à l'exercice de la fonction de coordonnateur pendant la pandémie de covid-19, et a dit espérer que leur deuxième mandat serait couronné de succès. Il a également souhaité la bienvenue à l'Allemagne en tant que nouveau coordonnateur pour l'Europe et lui a souhaité plein succès. Le Président a ensuite remercié le Kazakhstan de tout le travail réalisé pendant ses deux mandats en tant que coordonnateur pour l'Europe et des efforts qu'il avait consentis pour faire en sorte que les vues de tous les pays de la région soient portées à l'attention du Comité exécutif et de la Commission.

#### **ÉLECTION DU MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF POUR L'EUROPE**

217. Étant donné que l'Allemagne a été nommée coordonnateur pour l'Europe et qu'elle cesserait d'exercer sa fonction de membre représentant l'Europe élu sur une base géographique, la Commission a élu la Finlande en qualité de membre représentant l'Europe élu sur une base géographique jusqu'au terme du mandat actuel (qui devrait courir jusqu'à la fin de la 46<sup>e</sup> session de la Commission).

#### **ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS (point 11 de l'ordre du jour)<sup>28</sup>**

218. La Commission a élu les membres ci-après pour un mandat allant de la fin de la session en cours jusqu'à la fin de la prochaine session ordinaire de la Commission (46<sup>e</sup> session):

- |                         |                                     |
|-------------------------|-------------------------------------|
| <b>Président:</b>       | M. Steve Wearne (Royaume-Uni)       |
| <b>Vice-présidents:</b> | M. Allan Azegale (Kenya)            |
|                         | M. Raj Rajasekar (Nouvelle-Zélande) |
|                         | M. Diego Varela (Chili)             |

#### **DÉSIGNATION DES PAYS CHARGÉS DE NOMMER LES PRÉSIDENTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CODEX (point 12 de l'ordre du jour)<sup>29</sup>**

219. Le Président a remercié les pays membres chargés de nommer les présidents des organes subsidiaires du Codex, en rappelant les efforts consentis sans relâche afin d'assurer le fonctionnement du Codex et la tenue de réunions dans un environnement virtuel.

#### **Conclusion**

220. La Commission a confirmé la désignation des pays chargés de la nomination des présidents des organes subsidiaires du Codex, telle que présentée dans le document CX/CAC 22/45/19.

#### **SOIXANTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS: 1963-2023 (point 13 de l'ordre du jour)<sup>30</sup>**

221. Le secrétariat du Codex a présenté les progrès accomplis dans les préparatifs du 60<sup>e</sup> anniversaire de la Commission du Codex Alimentarius (Codex@60) depuis la 44<sup>e</sup> session de la Commission, en faisant remarquer que l'équipe de direction de la FAO avait recommandé une année complète de célébrations plutôt qu'un seul jour. Le secrétariat a rappelé que les membres et les observateurs devaient adopter une approche proactive pour l'organisation des manifestations, notamment par l'intermédiaire des groupes régionaux du Codex, et a demandé qu'ils fournissent des informations actualisées et des contributions concernant leurs projets pour marquer cette occasion.

222. Les débats ont fait ressortir l'engagement des membres et leur enthousiasme à l'idée de célébrer le 60<sup>e</sup> anniversaire du Codex de plusieurs manières et sous différentes formes aux niveaux régional, national et international, que ce soit lors de manifestations officielles ou d'événements moins formels. Les délégations ont exposé des idées impliquant tous les acteurs de la filière alimentaire ainsi que des projets visant à établir des liens avec les jeunes, les universités, l'industrie, l'agriculture, les consommateurs, les médias et les pouvoirs publics, y compris au niveau ministériel. La Journée mondiale de la sécurité sanitaire des aliments 2023 étant consacrée aux normes, toute opportunité de relier des manifestations à cette célébration de l'ONU a été notée et encouragée.

223. Une autre idée ayant reçu un accueil favorable était celle de rendre hommage aux membres et aux experts qui ont dédié une grande partie de leur temps et de leur carrière à diriger les travaux du Codex.

<sup>28</sup> CX/CAC 22/45/18; CRD31 (République dominicaine).

<sup>29</sup> CX/CAC 22/45/19.

<sup>30</sup> CX/CAC 22/45/20; CRD31 (République dominicaine), CRD32 (Indonésie).



224. Les membres et les observateurs ont proposé plusieurs thèmes qui pourraient figurer au cœur des célébrations du 60<sup>e</sup> anniversaire du Codex, notamment une meilleure compréhension de la gestion des risques, le contrôle de la sécurité sanitaire des aliments, la santé et les marchés alimentaires, le respect des politiques et des réglementations en matière de sécurité sanitaire des aliments, une réflexion sur l'efficacité des normes du Codex, et la sécurité sanitaire des aliments au service de la santé humaine.
225. Le secrétariat a répondu que les pays étaient invités et encouragés à accorder une place importante aux réalités locales et aux priorités nationales en matière de sécurité sanitaire des aliments dans le cadre de la célébration du 60<sup>e</sup> anniversaire du Codex.
226. Les activités prévues par le secrétariat et décrites dans le document CX/CAC 22/45/20 ont été présentées de manière plus détaillée, notamment le souhait de collaborer avec les membres à l'élaboration d'études de cas sur la mise en œuvre des textes du Codex et leur adaptation aux scénarios nationaux, ainsi que les travaux menés actuellement sur la révision et l'enrichissement de la mise en page des publications du Codex et sur la mise à jour prochaine du site web.
227. Un observateur a invité les membres à faire preuve de franchise dans leurs évaluations des réalisations du Codex, en prenant en compte non seulement les réussites, mais également les problèmes et les risques qui se sont présentés.

### **Conclusion**

228. La Commission:
- i. a pris note des renseignements fournis par le secrétariat et des célébrations que le secrétariat et les membres prévoient d'organiser;
  - ii. a encouragé les membres et les observateurs à participer pleinement aux célébrations et à communiquer les informations relatives à leurs projets et activités, directement et par l'intermédiaire du secrétariat du Codex;
  - iii. a invité instamment les membres à s'engager à mettre en avant le programme des célébrations à tous les niveaux, afin d'obtenir une participation et une promotion des activités du Codex aussi larges que possible.

### **PARTICIPATION DE L'UNION EUROPÉENNE EN TANT QUE CONSEILLÈRE DU MEMBRE REPRÉSENTANT L'EUROPE AU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS (point 14.1 de l'ordre du jour)<sup>31</sup>**

#### *Introduction*

229. La représentante du Bureau juridique de la FAO a pris la parole au nom des bureaux juridiques de la FAO et de l'OMS et rappelé qu'aux 78<sup>e</sup> et 79<sup>e</sup> sessions du Comité exécutif (février et juillet 2020), le membre pour l'Amérique du Nord avait attiré l'attention du Comité sur la présence de l'Union européenne (UE) en tant que conseillère du membre représentant l'Europe et avait demandé aux bureaux juridiques de la FAO et de l'OMS de préciser si cette participation était conforme au Manuel de procédure et à la déclaration volontaire faite par l'UE en 2003 au sujet de sa présence au sein du Comité exécutif. Suite à cette requête, les bureaux juridiques de la FAO et de l'OMS avaient fait savoir, à la 79<sup>e</sup> session du Comité exécutif, qu'il appartenait aux membres du Codex de prendre une éventuelle décision à ce propos, sachant que les règles du Codex ne disaient rien sur la question du droit de l'UE de participer au Comité exécutif et que celle-ci avait présenté une déclaration à ce sujet.
230. Comme ces préoccupations avaient été soulevées pendant la pandémie de covid-19 et nécessitaient que l'on consulte les archives des deux organisations, les bureaux juridiques de la FAO et de l'OMS s'étaient engagés à analyser les aspects juridiques du problème dans un document afin d'aider les membres à trancher à la prochaine session en présentiel de la Commission, à savoir la présente session.
231. La représentante a expliqué que la première partie du document portait sur l'historique de la question, en particulier la pratique mise en place au fil du temps s'agissant de la participation des organisations membres aux réunions des organes directeurs de la FAO et à celles du Codex:
- Le paragraphe 13 explique la lacune évidente que présente le Règlement intérieur du Codex concernant le droit des organisations membres de participer aux sessions du Comité exécutif, étant donné qu'il est fait référence au droit d'une organisation membre de participer aux travaux qui relèvent de sa compétence lors des réunions de la Commission ou de ses organes subsidiaires, mais pas au Comité exécutif en particulier.

---

<sup>31</sup> CX/CAC 22/45/21.

232. La représentante a aussi rappelé ce qui suit:
- Le Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) de la FAO avait examiné à sa 74<sup>e</sup> session, en 2002, la question du droit de l'UE de participer au Comité exécutif et avait, d'une part, estimé qu'il faudrait examiner les fonctions du Comité exécutif pour voir s'il pouvait être placé au même niveau que le Conseil de la FAO et, d'autre part, noté que la question devait être «traitée en premier lieu par le [CCGP] et par la Commission en dernier ressort».
  - Après l'examen réalisé par le CQCJ, l'observateur de la Communauté européenne a présenté la Déclaration relative à la participation de l'UE au Comité exécutif, reproduite au paragraphe 18 du document, à la 18<sup>e</sup> session du CCGP, en 2003<sup>32</sup>.
  - D'après les comptes rendus des bureaux juridiques, la Commission n'a émis aucun avis sur la déclaration présentée par l'UE en 2003.
  - Depuis la déclaration de 2003, selon la pratique qui s'est progressivement mise en place, l'UE ne participait pas en tant que membre aux sessions du Comité exécutif mais il arrivait que des personnes employées par la Commission européenne y participent en tant que conseillères auprès du membre pour l'Europe (en 2012, 2013 et 2014, puis récemment en 2020 et 2021).
233. La représentante a expliqué que la deuxième partie du document donnait un aperçu des règles pertinentes, à savoir:
- La composition des délégations est une question de souveraineté – c'est-à-dire qu'il appartient à chaque membre de constituer sa délégation – et les conseillers font partie de la délégation (paragraphe III.1 du Règlement général de l'Organisation, paragraphe V.I de l'Acte constitutif de la FAO, et paragraphes VI.4 et VI.5 du Règlement intérieur du Codex).
  - Le CCGP avait précisé que le droit souverain d'un membre de choisir ses conseillers était soumis à deux conditions au sein du Codex: les conseillers doivent venir de la même zone géographique que le membre et ne peuvent pas être plus que deux.
  - S'agissant de leur rôle, les règles correspondantes (paragraphes VI.5 et VIII.1 du Règlement intérieur du Codex) disposent que les conseillers assistent à une session en tant que membres de la délégation d'un membre sans aucun droit ni statut.
234. La représentante a également déclaré que les bureaux juridiques de la FAO et de l'OMS étaient convenus qu'il y avait peut-être un manque de clarté quant à la question de la présence de l'UE en tant que conseillère du membre représentant l'Europe et à la question plus générale du droit de l'UE de participer aux sessions du Comité exécutif.
235. Après un examen approfondi des considérations générales et de toutes les règles et pratiques pertinentes de la FAO et du Codex, les bureaux juridiques de la FAO et de l'OMS ont conclu qu'il appartenait à la Commission, en dernier ressort, d'étudier ces deux questions.

#### *Débats*

236. Les membres qui sont intervenus ont accueilli le document avec satisfaction, en particulier le fait qu'il y soit précisé que les conseillers font partie de la délégation d'un membre et que ce dernier a le droit souverain de choisir ses conseillers en respectant les deux conditions mentionnées (que ces conseillers proviennent de la même zone géographique, et qu'ils ne soient pas plus de deux). Il se sont en outre félicités que l'on ait confirmé que les membres du Comité exécutif élus sur une base géographique pour l'Europe qui avaient été accompagnés par un conseiller de la Commission européenne avaient agi conformément aux règles du Codex. Un membre a demandé que la Commission confirme à nouveau ces règles à sa 45<sup>e</sup> session.

#### **Conclusion**

237. La Commission a pris note de l'avis communiqué par les bureaux juridiques de la FAO et de l'OMS, tel qu'énoncé aux paragraphes 27 à 30 du document portant la cote CX/CAC 22/45/21.

---

<sup>32</sup> CX/CAC 22/45/21, paragraphe 18.

**Annexe I****LIST OF PARTICIPANTS  
LISTE DES PARTICIPANTS  
LISTA DE PARTICIPANTES****CHAIRPERSON  
PRÉSIDENT  
PRESIDENTE**

Mr Steve Wearne  
Chairperson of the Codex Alimentarius Commission  
UK Food Standards Agency  
United Kingdom

**VICE-CHAIRPERSONS  
VICE-PRÉSIDENTS  
VICE-PRESIDENTES**

Dr Allan Azegale  
Senior Deputy Director of Veterinary Services  
Ministry of Agriculture and Livestock Development Kenya

Mr Raj Rajasekar  
Senior Programme Manager  
Ministry for Primary Industries  
New Zealand

Mr Diego Varela  
Secretario Ejecutivo  
Agencia Chilena para la Inocuidad y Calidad Alimentaria, ACHIPIA  
Ministerio de Agricultura  
Chile

**MEMBERS NATIONS AND MEMBER ORGANIZATIONS  
ÉTATS MEMBRES ET ORGANISATIONS MEMBRES  
ESTADOS MIEMBROS Y ORGANIZACIONES MIEMBROS**

**ALBANIA - ALBANIE**

Mr Anton Koliqi  
Deputy Permanent Representative  
Embassy of Albania

**ALGERIA - ALGÉRIE - ARGELIA**

Dr Hanane Bedjaoui  
Enseignante-chercheur  
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique  
Biskra

Mr Nourreddine Haridi  
Sous-Directeur de la Normalisation des produits alimentaires  
Ministère du Commerce  
Alger

Ms Hassani Zahra  
Enquêteur Principal en Chef de la répression des Fraudes  
Ministère du Commerce  
Alger

**ANGOLA**

Dr Joaquin Pereira Da Gama  
Commercial Attaché (Counsellor) of the Permanent Mission of Angola in Geneva  
Angola

**ANTIGUA AND BARBUDA -  
ANTIGUA-ET-BARBUDA -  
ANTIGUA Y BARBUDA**

Mrs Solange Baptiste  
Manager Information Services  
Antigua and Barbuda Bureau of Standards  
St. John's

**ARGENTINA - ARGENTINE**

Eng Gabriela Alejandra Catalani  
Punto Focal del Codex de Argentina  
Ministerio de Agricultura, Ganadería y Pesca  
Buenos Aires

Mr Carlos Cherniack  
Representante Permanente ante FAO  
Ministerio de Relaciones Exteriores y Culto  
Roma

Mrs María Julia Geraci  
Jefa del Departamento de Rectoría en Normativa Alimentaria para la Evaluación del Riesgo  
Instituto Nacional de Alimentos (INAL)  
Ciudad Autónoma de Buenos Aires

Eng Maria Alejandra Larre  
Asesora Técnica Punto Focal del Codex  
Ministerio de Agricultura, Ganadería y Pesca  
Buenos Aires

Mr Claudio Magno  
Técnico Profesional  
INAL

Mrs Mariana Parodi  
Asesora Técnica Punto Focal Codex  
Secretaría de Agricultura, Ganadería y Pesca  
Ciudad Autónoma de Buenos Aires

**AUSTRALIA - AUSTRALIE**

Ms Nicola Hinder  
A/G Deputy Secretary, Agricultural Trade Group  
Australian Government  
Canberra, ACT

Mr Steve Crossley  
Director – International Affairs and Dietary Exposure Assessment  
Australian Government  
Canberra

Mrs Sandra Cuthbert  
CEO  
Australian Government  
Canberra

Mr Scott Mersch  
Director - Codex Australia  
Australian Government  
Canberra

Dr Anna Somerville  
Assistant Secretary, Export Standards Branch  
Australian Government  
Canberra, ACT

**AUSTRIA - AUTRICHE**

Mrs Karin Gromann  
Head of Unit  
Federal Ministry Social Affairs, Health, Care and Consumer Protection  
Vienna

Mrs Bettina Brandtner  
Codex Contact Point  
Ministry of Agriculture, Forestry, Regions and Water Management  
Vienna

Mrs Lisa-Maria Urban  
Senior Expert  
Federal Ministry of Social Affairs, Health, Care and Consumer Protection - Austria  
Vienna

**AZERBAIJAN - AZERBAÏDJAN - AZERBAIYÁN**

Mr Fuad Mardiyev  
CCP  
Food Safety Agency of the Republic of Azerbaijan  
Baku

Mr Ramazan Nabiyev  
Head  
Food Safety Agency of the Republic of Azerbaijan  
Baku

**BAHAMAS**

Dr Patricia Johnson  
Director  
Bahamas Agricultural Health and Food Safety Authority (BAHFSA)  
Nassau

Dr Patricia Symonette  
Chairperson  
Bahamas Agricultural Health and Food Safety Authority  
Nassau

**BAHRAIN - BAHREÏN - BAHREIN**

Mr Faisal Al-sari  
Chief of Food control Section  
Ministry of Health  
Manama

Mr Ali Alhayki  
Chief of Standards Development & Metrology  
Ministry of Industry and Commerce  
Manama

Mrs Fatima Isa  
Head Standards Development  
Ministry of Industry and Commerce  
Manama

Mr S. Ali Shubbar Jawad  
Director, Testing & Metrology  
Ministry of Industry and Commerce  
Manama

**BANGLADESH**

Mr H.E. Md. Shameem Ahsan  
Ambassador and Permanent Representative of Bangladesh  
Embassy of Bangladesh  
Rome

Mr Md Al Amin  
Economic Counsellor & Alternate Permanent Representative (APR) to FAO, IFAD & WFP  
Bangladesh Embassy  
Rome

**BARBADOS - BARBADE**

Mr Dwaine A Inniss  
First Secretary  
Permanent Mission of Barbados to the United Nations Office and Other International Organisations  
Geneva

Mrs Cheryl Lewis  
Technical Officer  
Barbados National Standards Institution  
St. Michael

Dr Beverley Patricia Wood  
Director  
Government Analytical Services Laboratory  
St. Michael

**BELARUS - BÉLARUS - BELARÚS**

Mrs Ekaterina Fedorenko  
Deputy Director for practical and sanitary-epidemiological supervision  
Republican Unitary Enterprise "Scientific Practical Centre of Hygiene"  
Minsk

Mr Kiryl Piatrouski  
Perm. Rep.  
Embassy of Belarus

Mrs Iryna Dalakishvili  
Head of the department of food hygiene  
Republican Center for Hygiene, Epidemiology and Public Health  
Minsk

Mrs Hanna Sandul  
Head, Unit for International Cooperation Department of Veterinary and Food Supervision  
Department of Veterinary and Food Supervision  
Minsk

Mrs Tatsiana Osipava  
junior researcher  
Scientific-Practical Centre of Hygiene.  
Minsk

**BELGIUM - BELGIQUE - BÉLGICA**

Mr Carl Berthot  
General Advisor  
FPS public health, food chain safety and Environment  
Brussels

**BELIZE - BELICE**

Dr Natalie Gibson  
Laboratory Administrator/Deputy Director  
Belize Agricultural Health Authority  
Belize

**BENIN - BÉNIN**

Mr Eusèbe Agbangla  
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary,  
Permanent Representative  
Ministry of Foreign Affairs

Mr Egnon Jacques Houngbenou Hougla  
Directeur de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée  
Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche  
Porto-Novo

**BOLIVIA (PLURINATIONAL STATE OF) –  
BOLIVIE (ÉTAT PLURINATIONAL DE) –  
BOLIVIA (ESTADO PLURINACIONAL DE)**

Ms Sonia Brito Sandoval  
Perm Rep Bolivian Embassy  
Bolivian Embassy

**BOTSWANA**

Mrs Esther Rugara  
Principal Scientific Officer - Food Safety  
Ministry of Health  
Gaborone

Ms Lephutshe Ada Senwelo  
Codex Contact Point  
Ministry of Health  
Gaborone

Dr Pamela Smith- Lawrence  
Director Health Service  
Ministry of Health  
Gaborone

**BRAZIL - BRÉSIL - BRASIL**

Mr Igor Moreira Moraes  
Third Secretary  
Ministry of Foreign Affairs

Ms Gabriella Calixto Da Silva Guedes Nicacio  
Assistant  
National Institute of Metrology, Quality and Technology

Mr Andre Luis De Sousa Dos Santos  
Chair of the Brazilian Codex Alimentarius Committee  
National Institute of Metrology, Quality and Technology - Inmetro  
Rio de Janeiro

Mr Tiago Lanius Rauber  
Specialist on Regulation and Health Surveillance  
Brazilian Health Regulation Agency (ANVISA)  
Brasília

Mr Rafael Vinicius G. C. Lima  
Assistant  
National Institute of Metrology, Quality and Technology

Mr Fábio Meira De Oliveira Dias  
Counselor, Alternate Permanent Representative of Brazil to FAO, IFAD and WFP  
Ministry of Foreign Affairs

Ms Maria Aparecida Menssor  
Assistant  
National Institute of Metrology, Quality and Technology - Inmetro

Mr Alexandre Novachi  
Regulatory and Scientific Affairs Director  
Brazilian Food Industry Association  
São Paulo

Mr Diogo Penha Soares  
Health Regulation Expert  
Brazilian Health Regulation Agency  
Brasília

Ms Fernanda Rodrigues Spinelli  
Consultant  
Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply  
Brasília

Mr Paulo Roque Silva  
Researcher  
National Institute of Metrology, Quality and Technology - Inmetro

Mr Marlos Schuck Vicenzi  
Coordinator for Regulatory Matters - Wines and Beverages  
Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply  
Brasília

Mr Cesar Augusto Vandesteem Junior  
Auditor Fiscal Federal Agropecuário  
Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply – MAPA  
Brasília

**BULGARIA - BULGARIE**

Dr Galya Kostadinova  
Head of department "Food safety"  
Ministry of Agriculture  
Sofia

Mr Ivo Mouskourov  
Minister Plenipotentiary, Permanent Representative  
Designate of the Republic of Bulgaria to FAO  
Permanent Representative of the Republic of Bulgaria to FAO  
Roma

Mrs Petia Tasseva  
State expert  
Ministry of Agriculture  
Sofia

**BURKINA FASO**

Mr Dominique Ouedraogo  
Ingénieur Agronome  
Ministère en charge de l'Agriculture  
Ouagadougou

Mrs Estelle Bambara  
Director of Nutrition  
Ministry of Health  
Ouagadougou

Mr Nouhoun Assane Bonkoungou  
Membre Comité National Codex  
Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement

Dr Diakalia Son  
Membre Comité National Codex  
Direction de la Protection des Végétaux et du Con-  
ditionnement  
Ouagadougou

Mr Aristide Batoury Thiombiano  
Membre Comité National Codex  
Ambassade du Burkina Faso à Rome

Mr Alfred Benjamin Patindé Tiendrebeogo  
Membre Comité National Codex  
Ambassade du Burkina Faso à Rome

#### **BURUNDI**

Mr Ntahomvukiye Celestin  
CCP  
Bureau Burundais de Normalisation et Contrôle de  
la Qualité (BBN)  
Bujumbura

Ms Sindayirwanya Beatrice  
Codex Forum Member  
Private Sector  
Bujumbura

Mr Nsengiyumva Dismas  
Consultant  
Private Sector  
Bujumbura

Mr Rudaragi Désire  
Secretary of National Codex Forum  
Bureau Burundais de Normalisation  
Bujumbura

Ms Nimbona Pelagie  
Codex Forum Member  
CNTA  
Bujumbura

Ms Eric Ruracenyeka  
Codex Forum Member  
Burundi Bureau of Standards  
Bujumbura

#### **CABO VERDE**

Mr Edson Dos Santos  
Director  
ERIS  
Praia

Ms Patrícia Alfama  
Administradora Executiva  
ERIS  
Praia

#### **CAMEROON - CAMEROUN - CAMERÚN**

Mr Charles Booto A Ngon  
Directeur Général de l'ANOR  
Agence des Normes et de la Qualité  
Yaoundé

Mr Jean Pierre Foka  
Agence des Normes et de la Qualité  
Yaoundé

Mr Awal Mohamadou  
Agence des Normes et de la Qualité  
Yaoundé

Mr Medi MOUNGUI  
Ambassade du Cameroun  
Rome

Mr Pouedogo Pouedogo  
Attaché  
Services du Premier Ministre  
Yaoundé

Mr Idriss Seyi  
Sous-directeur du Budget  
Agence des Normes et de la Qualité  
Yaoundé

Mrs Colette Wolimoum épouse Booto à Ngon  
chef de la Cellule Femmes et Normalisation  
Agence des Normes et la Qualité  
Yaoundé

Mr Indongo Yves Laret  
Directeur du Développement de la Qualité  
Ministère des Mines , de l'industrie et du développe-  
ment Technologique  
Yaoundé

#### **CANADA - CANADÁ**

Ms Meghan Quinlan  
Manager, Bureau of Policy, Interagency and Inter-  
national Affairs  
Health Canada  
Ottawa

Mrs Kathy Twardek  
Director  
Canadian Food Inspection Agency  
Ottawa

Mrs Julie Emond  
Alternate Permanent Representative  
Permanent Mission of Canada to the Food and Ag-  
riculture Agencies of the U.N.  
Rome

Mr Jason Glencross  
International Policy Analyst  
Canadian Food Inspection Agency  
Ottawa

Ms Nancy Ing  
Senior Advisor  
Health Canada  
Ottawa

Ms Samantha Kieffer  
Trade Policy Analyst  
Agriculture and Agri-Food Canada  
Ottawa

Mrs Alison Wereley  
Senior Policy Analyst  
Canadian Food Inspection Agency  
Ottawa

#### **CHAD - TCHAD**

Prof Soudy Imar Djibrine  
Focal Point Codex Chad, DG CECOQDA  
Food Quality Control Center Of Chad  
Njamena

**CHILE - CHILI**

Ms Cassandra Pacheco Vásquez  
Punto de Contacto del Codex  
Agencia Chilena para la Calidad e Inocuidad  
Alimentaria (ACHIPIA)  
Ministerio de Agricultura  
Santiago

Mr Javier Gorostegui  
Primer Secretario, Representante adjunto de Chile  
ante FAO  
Ministerio de Relaciones Exteriores  
Roma

Ms Karla Carmona Araya  
Asesora Técnica  
Agencia Chilena para la Calidad e Inocuidad Ali-  
mentaria (ACHIPIA)  
Ministerio de Agricultura  
Santiago

Mr Moisés Leiva  
Gerente de Alimentos  
Chilealimentos  
Santiago

Ms Roxana Vera  
Jefa del Subdepartamento de Acuerdos Internacio-  
nales.  
Departamento de Asuntos Internacionales  
Servicio Agrícola y Ganadero (SAG)  
Ministerio de Agricultura  
Santiago

Mr Jorge Carvajal  
Profesional Subdepartamento de Acuerdos Interna-  
cionales  
Departamento de Asuntos Internacionales  
Servicio Agrícola y Ganadero (SAG)  
Ministerio de Agricultura  
Santiago

Ms Claudia Espinoza  
Profesional subdepartamento de Acuerdos Interna-  
cionales  
Departamento de Asuntos Internacionales  
Servicio Agrícola y Ganadero (SAG)  
Ministerio de Agricultura  
Santiago

Mr Claudio Núñez  
Profesional Subdepartamento de Acuerdos Interna-  
cionales  
Departamento de Asuntos Internacionales  
Servicio Agrícola y Ganadero (SAG)  
Ministerio de Agricultura  
Santiago

Mrs Lorena Delgado Rivera  
Encargada Laboratorio Biotoxinas  
Instituto de Salud Pública (ISP)  
Ministerio de Salud  
Santiago

Mrs Javiera Cornejo Kelly  
Directora del Laboratorio de Inocuidad Alimentaria,  
Universidad de Chile  
Santiago

Ms Mónica Rojas  
Jefa Asuntos internacionales  
Servicio Nacional de Pesca y Acuicultura (SER-  
NAPESCA)  
Ministerio de Economía, Fomento y Turismo  
Valparaíso

**CHINA - CHINE**

Dr Yongxiang Fan  
Researcher  
China National Center for Food Safety Risk Assess-  
ment  
Beijing

Mr Jingen Cheng  
Director of Department  
Department of Agro-products Quality and Safety,  
MARA, P.R.C  
Beijing

Mr Guoqiang Gong  
Deputy Director  
Department of Food Safety Standards, Risk Surveil-  
lance and Assessment, National Health Commis-  
sion of the People's Republic of China  
Beijing

Dr Wing Kin Chu  
Agricultural Officer (Risk Assessment)  
Centre for Food Safety, Food and Environmental  
Hygiene Department, HKSAR Government  
Hong Kong

Ms Ho Yan Chung  
Scientific Officer (Standard Setting)<sup>4</sup>  
Centre for Food Safety, Food and Environmental  
Hygiene Department, HKSAR Government  
Hong Kong

Mrs Tao Ding  
First Secretary  
Ministry of Commerce, China  
Beijing

Mr Huabing Feng  
Senior Veterinarian  
Bureau of Animal Husbandry and Veterinary, MARA  
Beijing

Mrs Fang Gao  
Deputy Division Director  
Center for Agro-Food Quality & Safety, Ministry of  
Agriculture and Rural Affairs, P.R.China  
Beijing

Prof Haihong Hao  
Professor  
Huazhong Agricultural University  
Wuhan

Mrs Xin Hao  
Senior Engineer  
Science and Technology Research Center of China  
Customs  
Beijing

Mrs Lihua Hao  
Associate Professor  
China Institute of Veterinary Drug Control  
Beijing



Mrs Yajing He  
Associate professor  
Chinese academy of fishery sciences  
Beijing

Mr Yang Jiao  
Senior Engineer  
International Inspection and Quarantine Standards  
and Technical Regulations Research Center of  
General Administration of Customs  
Beijing

Dr Xiaoxi Ju  
Researcher  
Municipal Affairs Bureau, Macao SAR  
Macao SAR

Ms Chin Man Ku  
Technician  
Municipal Affairs Bureau, Macao SAR  
Macao SAR

Ms Xiaoxu Li  
Manager  
China National Light Industry Council  
Beijing

Ms Chang Li  
Agronomist  
Center for Agro-Food Quality & Safety, Ministry of  
Agriculture and Rural Affairs, P.R.China  
Beijing

Mr Xianming Liang  
Deputy director, Division of Pharmaceutical Evalua-  
tion  
China Institute of Veterinary Drug Control Center for  
Veterinary Evaluation, (MARA)  
Beijing

Dr Wen Liu  
Researcher  
China National Institute of Standardization  
Beijing

Mr Guangyang Liu  
Professor  
Institute of Vegetables and Flowers, Chinese Acad-  
emy of Agricultural Sciences  
Beijing

Mr Zhen Lu  
Section Director  
China General Chamber of Commerce  
Beijing

Mrs Changyao Luo  
Office Assistant  
China National Center for Food Safety Risk Assess-  
ment (CFSA)  
Beijing

Mrs Hanyang Lyu  
Research Assistant  
China National Center for Food Safety Risk Assess-  
ment  
Beijing

Dr Fei Ma  
Associate Professor  
Oil Crops Research Institute, Chinese Academy of  
Agricultural Sciences  
Wuhan

Dr Chi-cheung Henry Ng  
Principal Medical Officer (Risk Management)  
Centre for Food Safety, Food and Environmental  
Hygiene Department, HKSAR Government  
Hong Kong

Prof Weili Shan  
Professor/Deputy Director General  
Institute for the Control of Agrochemicals, Ministry  
of Agriculture and Rural Affairs (ICAMA)  
Beijing

Mr Gensheng Shi  
Investigator  
Department of Food Safety Standards, Risk Surveil-  
lance and Assessment, National Health Commis-  
sion of the People's Republic of China  
Beijing

Dr Xinyang Sun  
Assistant Professor  
Foreign Affair Dept., NAFRA  
Beijing

Dr Changpo Sun  
Chief Engineer  
Standards and Quality Center of National Food and  
Strategic Reserves Administration  
Beijing

Mr Tao Sun  
Assistant Professor  
Chinese Academy of Fishery Sciences  
Beijing

Dr Jing Tian  
Researcher  
China National Center for Food Safety Risk Assess-  
ment  
Beijing

Mr Zhong Wan  
Staff member  
Standards and Quality Center of National Food and  
Strategic Reserves Administration  
Beijing

Mr Xiaofeng Wang  
Investigator  
State Administration for Market Regulation  
Beijing

Dr Zeying Wu  
Engineer  
Rural Energy and Environment Agency, Ministry of  
Agriculture and Rural Affairs  
Beijing

Dr Xingjun Xi  
Researcher  
China National Institute of Standardization  
Beijing

Mr Donghui Xu  
Professor  
The Institute of Vegetables and Flowers, Chinese  
Academy of Agriculture Sciences  
Beijing

Mr Xuewan Xu  
Second Level Researcher  
Department of Agro-products Quality and Safety,  
MARA, P.R.C

Prof Guibiao Ye  
Professor/Director, Chair of CCPR  
Institute for the Control of Agrochemicals, Ministry  
of Agriculture and Rural Affairs (ICAMA)  
Beijing

Dr Yan Zhang  
Division Director  
Standards and Quality Center of National Food and  
Strategic Reserves Administration  
Beijing

Mrs Yujie Zhang  
Senior Veterinarian  
China Institute of Veterinary Drug Control  
Beijing

Mrs Hongjing Zhao  
Associate Professor of Pharmacy  
Center for Food Evaluation, State Administration for  
Market Regulation  
Beijing

Mrs Guangyan Zhu  
Professor  
Institute for the Control of Agrochemicals, Ministry  
of Agriculture and Rural Affairs (ICAMA)  
Beijing

Mr Zewen Zhu  
Division Director  
Department of Agro-products Quality and Safety,  
MARA, P.R.C  
Beijing

Mr Huiqian Zhuang  
Assistant Agronomist, CCPR Secretariat  
Institute for the Control of Agrochemicals, Ministry  
of Agriculture and Rural Affairs (ICAMA)  
Beijing

#### **COLOMBIA - COLOMBIE**

Mrs Lorena Aydee Herreño Tellez  
Asesora  
Ministerio de Comercio, Industria y Turismo  
Bogotá

Eng Blanca Cristina Olarte Pinilla  
Profesional especializada  
Ministerio de Salud y Protección Social  
Bogotá

Eng Miguel Ángel Rincón Barrera  
Asesor  
Ministerio de Comercio, Industria y Turismo  
Bogotá

Mr Juan Camilo Saretzki-Forero  
Ministro Consejero  
Embajada de Colombia en Italia

Eng Norma Constanza Soto Tarquino  
Profesional especializada  
Instituto Nacional de Vigilancia de Medicamentos y  
Alimentos – INVIMA

Ms María Claudia Jiménez Moreno  
Profesional Especializado  
Coordinadora grupo Técnico de IVC de Alimentos y  
Bebidas  
Dirección Alimentos y Bebidas - Invima

#### **COMOROS - COMORES - COMORAS**

Mr Ahmed Mze Ali Said Gamao  
Point Focal National de la convention de Codex Ali-  
mentarius  
Gouvernement  
Comore

#### **COOK ISLANDS - ÎLES COOK - ISLAS COOK**

Mr Ngatoko Ta Ngatoko  
Director  
Ministry of Agriculture  
Rarotonga

Mr Benjamin Ross  
Australian Embassy  
Rome

#### **COSTA RICA**

Mrs Amanda Lasso Cruz  
Asesor Codex  
Ministerio de Economía Industria y Comercio  
San José

Mrs Luisa María Díaz Sánchez  
Directora  
Ministerio de Economía Industria y Comercio  
San José

Mrs Melina Flores Rodríguez  
Asesor Codex  
Ministerio de Economía Industria y Comercio  
Tibás

Mrs Carla Sierra Zúñiga  
Representante Permanente Alterna  
Misión Permanente de Costa Rica ante los Organismos  
de las Naciones Unidas

Mr Federico Zamora Cordero  
Embajador  
Misión Permanente de Costa Rica ante los Organismos  
de las Naciones Unidas

#### **CROATIA - CROATIE - CROACIA**

Mrs Nika Jiroušek Balen  
Head of Department  
Ministry of Agriculture of the Republic of Croatia  
Zagreb

#### **CUBA**

Dr Nancy Fernández Rodríguez  
Directora General  
Oficina Nacional de Normalización  
La Habana

Ms Mariela Cue Ladrón De Guevara  
Directora  
Ministerio Comercio Exterior y la Inversión Extranjera  
La Habana

Mrs Damaiky Hernández Duarte  
Directora  
MINAL  
La Habana

Mrs Mayra Martí Pérez  
Jefa de departamento de higiene de los alimentos  
Dirección Nacional de Sanidad Ambiental del Ministerio de Salud Pública  
La Habana

Eng Mariana De Jesús Pérez Periche  
Jefe  
Ministerio de la Agricultura  
La Habana

Mr Reinaldo Ruiz  
Director de Calidad e Inocuidad  
AZCUBA  
La Habana

#### **CYPRUS - CHYPRE - CHIPRE**

Dr Annoula Kouppari  
Chief Agricultural Officer  
Ministry of Agriculture  
Strovolos

#### **CZECH REPUBLIC – RÉPUBLIQUE TCHÈQUE – REPÚBLICA CHECA**

Dr Dana Triska  
Head of Unit  
Ministry of Agriculture of the Czech Republic  
Prague

Mrs Lenka Bradacova  
national expert  
Ministry of Agriculture of the Czech Republic  
Prague 1

Mr Jiri Jilek  
Counsellor  
Embassy of the Czech Republic in Rome  
Rome

Mrs Alena Triskova  
national expert  
Ministry of Agriculture of the Czech Republic  
Prague 1

#### **CÔTE D'IVOIRE**

Prof Ardjouma Dembele  
Président  
Codex Alimentarius

Mrs Ténédja Coulibay  
Directeur / Point de contact  
Laboratoire national d'appui au développement de l'agriculture  
Abidjan

Mrs Adeline Gale  
Sous-Directeur / Assistante du Point de Contact  
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural/ CNCA-CI  
Abidjan

Dr Adjoumani Koffi  
Représentant Permanent Adjoint  
Représentation Permanente FAO, FIDA, PAM  
Rome

#### **DEMOCRATIC PEOPLE'S REPUBLIC OF KOREA - RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE – REPÚBLICA POPULAR DEMOCRÁTICA DE COREA**

Mr Kim Chon Gil  
Deputy Permanent Representative to the UN Agencies in Rome  
DPR Korea Embassy in Italy

Mr Jon Kyong Dok  
Alternative Representative to the UN Agencies in Rome  
DPR Korea Embassy in Italy

#### **DEMOCRATIC REPUBLIC OF CONGO - RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO - REPÚBLICA DEMOCRÁTICA DEL CONGO**

Dr Jean Marie Olenga Yuma  
Chargé de communication Codex  
Secretariat Technique Comite National  
Kinshasa

#### **DENMARK - DANEMARK - DINAMARCA**

Mr Jens Therkel Jensen  
Senior Advisor, Division of International Cooperation  
Ministry of Food, Agriculture and Fisheries  
Glostrup

Mrs Susanne Kofoed  
Special Adviser  
Danish Veterinary and Food Administration

#### **DJIBOUTI**

Mr Mouharam Fouad Abdallah  
Directeur  
Ministère du Commerce  
Djibouti

#### **DOMINICA - DOMINIQUE**

Ms Mara P. Abraham  
Programme Manager - Standards Development  
Dominica Bureau of Standards  
Roseau

#### **DOMINICAN REPUBLIC – RÉPUBLIQUE DOMINICAINE – REPÚBLICA DOMINICANA**

Mrs Julia Vicioso  
Ministra Consejera, Representante Alternativa  
Mision Permanente Republica Dominicana  
Roma

Dr Svetlana Afanasieva  
 Coordinadora del programa de fortificación de alimentos.  
 Ministerio de Salud Pública y Asistencia Social  
 Santo Domingo, D.N.

Mrs Diana Infante Quinones  
 Consejera, Representante Alternativa  
 Misión Permanente República Dominicana FAO  
 Roma

Mrs Maria Cristina Laureano  
 First Secretary, Alternate Permanent Representative  
 Permanent Mission of Dominican Republic to FAO, IFAD and WFP  
 Rome

Dr Luís Martínez Polanco  
 Encargado departamento de alimentos  
 Dirección General Medicamentos, Alimentos y Productos Sanitarios, en Ministerio de Salud Pública  
 Santo Domingo, D.N.

Mrs Berioska Morrison  
 Ministra Consejera, Representante Alternativa  
 Misión Permanente República Dominicana  
 Roma

Mr Modesto Buenaventura Pérez Blanco  
 Coordinador Normas Alimenticias  
 Ministerio de Salud Pública y Asistencia Social (MSP)  
 Santo Domingo

Mrs Patricia Rodríguez  
 Consejera, Representante Alternativa  
 Misión Permanente República Dominicana  
 Roma

Mrs Moira Vargas  
 Consejera, Representante Alternativa  
 Misión Permanente República Dominicana  
 Roma

Mrs Larissa Veloz  
 Ministra Consejera, Representante Alternativa  
 Misión Permanente República Dominicana  
 Roma

#### **ECUADOR - ÉQUATEUR**

Mr Rommel Aníbal Betancourt Herrera  
 Coordinador General de Inocuidad de Alimentos  
 Agencia de Regulación y Control Fito y Zoonosanitaria-AGROCALIDAD  
 Quito

Ms Daniela Vivero  
 Analista de certificación de producción primaria y buenas prácticas  
 Agencia de Regulación y Control Fito y Zoonosanitario - AGROCALIDAD  
 Quito

Mrs Tatiana Gallegos  
 Analista  
 Ministerio de Salud Pública

#### **EGYPT - ÉGYPTE - EGIPTO**

Eng Hanan Ibrahim  
 Egyptian codex contact point & Manager of Food Standards dep.  
 Egyptian Organization for Standardization and Quality (EOS)  
 Cairo

Dr Hamdi Abdel Samei  
 Professor of Food Safety and Hygiene  
 Faculty of Veterinary Medicine  
 Benha University  
 AlKaluobia

Dr Reda Abdelgalil  
 Technical Affairs Manager  
 Chamber of Food Industries, Federation of Egyptian Industries  
 Cairo

Eng Zienab Mosad Abdelrazik Abdelrahman  
 Food Standards Specialist  
 Egyptian Organization for Standardization and Quality (EOS)  
 Cairo

Eng Mohammed Abdl Fatah Abo Bakr  
 Food Standards Specialist  
 Egyptian Organization for Standardization & Quality (EOS)  
 Cairo

Dr Nada Attia  
 Regulatory Affairs Manager  
 Danone Egypt  
 CAIRO

Eng Mariam Barsoum Onsy Barsoum  
 Food Standards Specialist  
 Egyptian Organization For Standardization and Quality (EOS)  
 Cairo

Eng Ahmed Eltokhy  
 Scientific and Regulatory Affairs Manager  
 International Co. for Agro Industrial Projects (Beyti)  
 Cairo

Eng Osama Ghaith  
 Head of Quality, Production Research and Development Sectors  
 Alexandria Oil & Soap Co.  
 Alexandria

Mrs Reda Ismael  
 Technical Secretariat for Veterinary Drugs Committee  
 Egyptian Organization for Standardization and Quality (EOS)  
 Cairo

Dr Ahmed Ismail  
 Total Quality Manager  
 AFIA International Egypt  
 Suez

Dr Hend Mahmoud  
 Chief of Research and Lab. Director  
 QCAP lab, ARC, MALR  
 Cairo

Eng Noha Mohamed Atia  
Food standards specialist  
Egyptian Organization for Standardization and  
Quality (EOS)  
Cairo

Mr Elshahat Selim  
consultant  
Chamber of food industries  
Cairo

Eng Yasser Shazly  
Regional Scientific & Regulatory Manager  
MARS  
Cairo

#### **EL SALVADOR**

Mrs Zaida Griselda Guzmán  
Directora  
Organismo Salvadoreño de Reglamentación Técnica  
San Salvador

Mrs Claudia Patricia Guzmán  
Jefa de Punto de Contacto Codex  
Organismo Salvadoreño de Reglamentación Técnica  
San Salvador

Mr Carlos Eduardo Sosa Escobar  
Consejero y Representante Permanente Alterno  
Embajada de El Salvador acreditada en Italia Misión  
Permanente ante los organismos internacionales con sede en Roma  
San Salvador

#### **ESTONIA - ESTONIE**

Ms Anneli Tuvike  
Deputy Head of the Food Safety Department  
Ministry of Rural Affairs  
Tallinn

#### **ESWATINI - SWAZILANDIA**

Mr Funwako Elias Dlamini  
Deputy Chief Environmental Health Officer  
Ministry of Health  
Manzini

Mrs Senteni Mamba  
Environmental Health Officer  
Ministry of Health  
Mbabane

Ms Milargrosa Mondlane  
Standard Development Officer  
Eswatini Standard Authority  
Matsapha

#### **ETHIOPIA - ÉTHIOPIE - ETIOPÍA**

Dr Yoseph Legesse Assefa  
NCC Chairman and Corporate Quality and Food  
Safety Manager  
IES/National Codex Committee  
Addis Ababa

#### **EUROPEAN UNION – UNION EUROPÉENNE – UNIÓN EUROPEA**

Mr Zoltan Somogyi  
Head of Unit  
European Commission  
Brussels

Mr Sebastien Goux  
Deputy Head of Unit  
European Commission  
Brussels

Mr Risto Holma  
Senior Administrator  
European Commission  
Brussels

Ms Judit Krommer  
Administrator  
European Commission  
Brussels

Mr Jörg Roos  
Counsellor  
European Union External Action Service  
Rome

Ms Irene Seipelt  
EU Codex Contact Point  
European Commission  
Brussels

Ms Anna Szajkowska  
Administrator  
European Commission  
Brussels

Mr Gijs Van Den Berg  
Trainee  
European Commission  
Brussels

#### **FIJI - FIDJI**

Ms Susana Levula Tuivuya  
Principal Economic Planning Officer  
Ministry of Agriculture  
Suva

Ms Claudia Grosso  
Policy Adviser  
New Zealand Embassy

#### **FINLAND - FINLANDE - FINLANDIA**

Dr Sebastian Hielm  
Food Safety Director  
Ministry of Agriculture and Forestry

Ms Anne Haikonen  
Senior Ministerial Adviser, Legal Affairs  
Ministry of Agriculture and Forestry

#### **FRANCE - FRANCIA**

Mrs Céline Jurgensen  
Ambassadrice, Représentante permanente  
Représentation permanente de la France auprès  
des Nations unies à Rome  
Rome

Mr Jean-Luc Angot  
Président du CCGP  
Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire  
Paris

Mr Robert Dautzenberg  
Senior administrator  
General Secretariat of the Council of the European Union  
Brussels

Mr Louis De Brondeau  
Chargé de mission  
Représentation permanente de la France auprès des Nations unies à Rome  
Rome

Mr Sylvain Fournel  
Représentant permanent adjoint  
Représentation permanente de la France auprès des Nations unies à Rome  
Rome

Mrs Léa Kvaternik  
Attachée  
Représentation permanente de la France auprès des Nations unies à Rome  
Rome

Mr Louis-Barthélémy Legoux  
Attaché  
Représentation permanente de la France auprès des Nations unies à Rome  
Rome

Mr Michel Leveque  
Conseiller agricole  
Représentation permanente de la France auprès des Nations unies à Rome  
Rome

Mr Charles Martins-Ferreira  
Sous-directeur des affaires sanitaires européennes et internationales  
Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire  
Paris

Mrs Laurence Moneron  
Adjointe au chef de bureau  
Ministère de l'économie et des finances  
Paris

Mrs Camille Pineau  
Adjointe à la cheffe du bureau des négociations européennes et multilatérales (BNEM)  
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation  
Paris

Mr Lucas Proust  
Point de contact national Codex  
SGAE  
Paris

Mrs Andrée Sontot  
Cheffe du secteur FAO & Codex Alimentarius  
SGAE  
Paris

Mr Volker Wachtler  
Political administrator  
General Secretariat of the Council of the European Union  
Brussels

#### **GAMBIA - GAMBIE**

Mr Mamodou Bah  
Director General  
Food safety and Quality Authority  
Banjul

Mr Malang N Fofanna  
Deputy Executive Director  
National Nutrition Agency  
Banjul

Mrs Bai Dodou Jallow  
Director Scientific Affairs, FSQA  
The Food safety and Quality Authority  
Banjul

#### **GEORGIA - GÉORGIE**

Mr Zurab Chekurashvili  
Head of the Agency  
LEPL National Food Agency  
Tbilisi

#### **GERMANY - ALLEMAGNE - ALEMANIA**

Mr Niklas Schulze Icking  
Head of Unit  
Federal Ministry of Food and Agriculture  
Berlin

Ms Anne Beutling  
Officer  
Federal Ministry of Food and Agriculture  
Berlin

Dr Anja Brönstrup  
Chair of Codex Committee on Nutrition and Foods for Special Dietary Uses (CCNFSDU) Federal Ministry of Food and Agriculture  
Bonn

#### **GHANA**

Mr Roderick Kwabena Daddey-Adjei  
Deputy Chief Executive Officer  
Food Division  
Food and Drugs Authority  
Accra

Mr Andrew Amankwah Lartey  
Codex Contact Point Manager  
Ghana Standards Authority  
Accra

Mrs Yvonne Nkrumah  
Deputy Chief Executive, Cooperate Services  
Food and Drugs Authority  
Accra

#### **GREECE - GRÈCE - GRECIA**

Mrs Dimitra Papadimitriou  
Head of Nutrition and Food Standards Unit  
Hellenic Food Authority (EFET)  
Athens

Mrs Christina Argiropoulou  
Counsellor for Economic and Commercial Af-  
fairs/Deputy Representative of Greece to FAO,  
WFP, IFAD  
Embassy of Greece in Rome

#### **GRENADA - GRENADE - GRANADA**

Mr Anthony Hazzard  
Environmental Health Officer  
Ministry of Health, Wellness & Religious Affairs  
St. George's

#### **GUATEMALA**

Mrs Zenia Aguilar  
Coordinadora Codex GT  
MAGA  
Guatemala

Mr Mario Álvarez  
Programa de alimentos industrializados  
Ministerio de Salud Pública y Asistencia Social

Ms Cecilia Cáceres Valdez  
Primera Secretaria  
MINEX

Ms Olga María Pérez Tuna  
Ministra Consejera, Encargada de negocios, a.i.  
MINEX

Mrs Úrsula Ixmucané Quintana Chavarría  
Asesora Técnica  
CACIF  
Guatemala

#### **GUINEA-BISSAU - GUINÉE-BISSAU**

Mr N'sum-ne Jose Mora  
Point Contact de Comité National du Codex Alimen-  
tarius et Directeur de Service de l'Information et  
Communication  
Institut National de la Recherche Agraire de la Gui-  
née-Bissau  
Bissau

#### **GUYANA**

Dr Ozaye Dodson  
Director  
Ministry of Health  
Georgetown

Ms Tandeka Barton  
Director  
Government Analyst- Food and Drug Department

Ms Adele Pierre  
Senior Plant Protection Officer  
National Plant Protection Organisation

Ms Samathra Scott  
Technical Officer 1  
Guyana National Bureau of Standards

#### **HAITI - HAÏTI - HAITÍ**

Mr Monorde Civil  
Directeur  
Bureau Haïtien de Normalisation (BHN)  
Port-au-Prince

#### **HONDURAS**

Ms Mirian Yamileth Bueno Almendarez  
Directora Técnica de Inocuidad Agroalimentaria  
SENASA  
Tegucigalpa

#### **HUNGARY - HONGRIE - HUNGRÍA**

Dr Attila Nagy  
Director  
National Food Chain Safety Office  
Budapest

Mrs Krisztina Bakó-frányó  
Officer  
National Food Chain Safety Office  
Budapest

Ms Dóra Egri  
Assistant  
Permanent Representation of Hungary to the UN  
Food and Agriculture Agencies in Rome  
Rome

Ms Erika Simon  
Head of department  
Ministry of Agriculture  
Budapest

Ms Rita Temesfalvi  
Officer  
Ministry of Agriculture  
Budapest

#### **INDIA - INDE**

Mr Gopalakrishnan Suryanarayanan  
Chief Executive Officer  
Food Safety and Standards Authority of India  
(FSSAI)  
New Delhi

Dr Dinesh Singh Bisht  
Scientist C  
Spices Board  
Mumbai

Mr Balaji G  
Technical Officer  
Food Safety and Standards Authority of India  
New Delhi

Mr Rajeev Kumar Jain  
Executive Director  
Food Safety and Standards Authority of India  
New Delhi

Mr Krishna Kumar Joshi  
Head, Foods Division Regulatory Affairs Department  
ITC Limited

Mr Ratish Ramanan K  
Technical Officer  
Food Safety and Standards Authority of India  
Delhi

Mr Perumal Karthikeyan  
Joint Director (Science and Standards)  
Food Safety and Standards Authority of India  
(FSSAI)  
New Delhi

Mr Sunil Kumar  
Technical Officer  
Food Safety and Standards Authority of India  
(FSSAI)  
New Delhi

Mr Rajesh Maheshwari  
CEO  
Quality Council of India

Ms Varsha Misra  
Deputy Director  
Quality Council of India

Dr J S Reddy  
Additional Director  
Ministry of Commerce & Industry  
New Delhi

Ms Rini Sanyal  
Director-Regulatory Affairs  
Herbalife

Dr M. R. Sudharshan  
Former Director (Research)  
Spices Board on India  
Karnataka

Ms Dhanya Suresh  
Technical Officer  
Food Safety and Standards Authority of India  
New Delhi

Dr Heena Yadav  
Technical Officer  
Food Safety and Standards Authority of India

#### **INDONESIA - INDONÉSIE**

Mr Hendro Kusumo  
Deputy Chairman for Standards Development  
National Standardization Agency of Indonesia  
Jakarta

Mr Donny Adityawarman  
Senior Product Quality Assurance Expert  
Ministry of Trade  
Jakarta

Mrs Mutia Ardhaneswari  
Secretariat of the Codex Contact Point of Indonesia  
National Standardization Agency of Indonesia  
Jakarta

Mrs Duma Olivia Bernadette  
Product Quality Assurance Expert  
Ministry of Trade  
Jakarta

Ms Agnes Rosari Dewi  
Delegate  
Embassy of Indonesia in Rome  
Rome

Mrs Yusra Egayanti  
Director for Food Safety and Quality Standards Formulation  
National Food Agency  
Jakarta

Prof Purwiyatno Hariyadi  
Professor  
IPB University  
Bogor

Dr Evi Savitri Iriani  
Head of Spices and Medicinal Crops Research Institute  
Ministry of Agriculture  
Bogor

Dr Prima Luna  
Policy Analyst  
Ministry of Agriculture  
Bogor

Mr Nindya Malvins Trimadya  
Secretariat of the Codex Contact Point of Indonesia  
National Standardization Agency of Indonesia  
Jakarta

Mrs Rr. Dyah Palupi  
Director of Standardization and Quality Control  
Ministry of Trade  
Jakarta

Mrs Yeni Restiani  
Coordinator of Raw Material, Food Category, Food Labelling, and Food Standard Harmonization  
Indonesian Food and Drug Authority  
Jakarta

Mr Widya Rusyanto  
Director of Processing and Quality Development  
Ministry of Marine Affairs and Fisheries of Republic of Indonesia  
Jakarta



Mrs Theista Savanty  
Secretariat of the Codex Contact Point of Indonesia  
National Standardization Agency of Indonesia  
Jakarta

Mrs Dyah Setyowati  
Sub-coordinator of Product Information and Food  
Standard Harmonization  
Indonesian FDA  
Jakarta

Mrs Sulistiyorini Sulistiyorini  
Food Security Analyst  
National Food Agency  
Jakarta

Mr Heru Suseno  
Director of Standards Development for Agro, Chem-  
istry, Health and Halal  
National Standardization Agency of Indonesia  
Jakarta

Mr Andre Wijaya Wahyu  
Assistant Deputy Director of Standardization  
Ministry of Marine Affairs and Fisheries of Republic  
of Indonesia  
Jakarta

Mrs Bety Wahyu Hapsari  
Secretariat of the Codex Contact Point of Indonesia  
National Standardization Agency of Indonesia  
Jakarta

Mr Catur Wicaksono  
Deputy Director of Standardization  
Ministry of Marine Affairs and Fisheries of Republic  
of Indonesia  
Jakarta

Mrs Windri Widyaningsih  
Secretariat of the Codex Contact Point of Indonesia  
National Standardization Agency of Indonesia  
Jakarta

Mrs Endang Widyastuti  
Food Safety Staff  
Ministry of Health  
Jakarta

Mrs Nuri Wulansari  
Secretariat of the Codex Contact Point of Indonesia  
National Standardization Agency of Indonesia  
Jakarta

**IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF) –  
IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D') –  
IRÁN (REPÚBLICA ISLÁMICA DEL)**

Dr Leila Nasiri  
Codex Contact Point of Iran  
Iran National Standard Organization (INSO)  
Tehran

Ms Arasteh Alimardani  
Member national committee of CCSC  
Novin .co

Mrs Samaneh Eghtedari  
Expert of Codex Group in Iran  
Iran national standards organization (INSO)  
Tehran

Dr Farahnaz Ghollasi Moud  
Codex Contact Point of Iran  
Iran National Standard Organization (INSO)  
Tehran

**IRAQ**

Dr Saadulddin H. Ali  
community medicine specialist doctor  
Ministry of Health  
Baghdad

Ms Nagham Hameed  
Senior biologist  
Central Organization for Standardization and Qual-  
ity Control  
Baghdad

Ms Nagham Hameed  
Senior biologist  
Central Organization for Standardization and Qual-  
ity Control  
Baghdad

**IRELAND - IRLANDE - IRLANDA**

Mr Karl Walsh  
Senior Inspector  
Department of Agriculture, Food and the Marine  
(DAFM)

Dr Pamela Byrne  
CEO  
Food Safety Authority of Ireland  
Dublin

**ISRAEL - ISRAËL**

Ms Yael Rubinstein  
Ambassador  
Permanent representative to the UN Organizations  
in Rome  
Rome

**ITALY - ITALIE - ITALIA**

Mr Giulio Cardini  
Officer  
Ministry of Agriculture, Food and Forestry Policies  
Rome

Mr Andrea Angeli  
Officer  
Ministry of Agriculture, Food and Forestry Policies  
Rome

Mrs Elisabetta Lanzellotto  
Officer  
Ministry of Agricultural Food and Forestry Policies  
Rome

**JAMAICA - JAMAÏQUE**

Dr Lorice Edwards-Brown  
C.E.O.  
National Compliance and Regulatory Authority

**JAPAN - JAPON - JAPÓN**

Dr Hidetaka Kobayashi  
Coordinator, Risk and Crisis Management  
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries  
Tokyo

Mr Tsuyoshi Arai  
Deputy Director  
Consumer Affairs Agency

Ms Asuka Horigome  
Science Officer  
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries  
Tokyo

Prof Koji Miura  
Adviser  
Ministry of Health, Labour and Welfare  
Tokyo

Dr Hiroyuki Noda  
Director, Office of International Food Safety  
Ministry of Health, Labour and Welfare  
Tokyo

Ms Aya Orito-Nozawa  
Associate Director  
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries  
Tokyo

Ms Himeno Oshikawa  
Science Officer  
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries  
Tokyo

Ms Kanako Sasaki  
Deputy Director, Office of International Food Safety  
Ministry of Health, Labour and Welfare  
Tokyo

**JORDAN - JORDANIE - JORDANIA**

Eng Nessma Shannak Jsmo  
Food industries division Head  
Jordan standards and metrology organization  
Amman

Dr Khaled Abu Hammour  
Deputy Permanent Representative of Jordan to UN  
Agencies in Rome  
Permanent Representation of Jordan to UN Agen-  
cies in Rome  
Rome

**KAZAKHSTAN - KAZAJSTÁN**

Dr Nailya Karsybekova  
Regional Coordinator, CCEURO  
Ministry of Healthcare the Republic of Kazakhstan  
Astana

Dr Maral Rakhimzhanova  
Deputy chair of the Committee for sanitary and epi-  
demiological control  
MOH RK

Mr Zeinulla Sharipov  
expert on veterinary and phytosanitary, KZ Codex  
Team  
Ministry of Healthcare the Republic of Kazakhstan  
Astana

Ms Zhanar Tolysbayeva  
CCP, expert on hygiene of nutrition  
Ministry of Healthcare the Republic of Kazakhstan  
Astana

**KENYA**

Dr Kimutai Maritim  
Director  
Kenya Dairy Board

Mr Lawrence Aloo  
Chief Biochemist  
Ministry of Health  
Nairobi

Mr Zachariah Lukorito  
Chief Manager, Standards Development  
Kenya Bureau of Standards  
Nairobi

Prof Theophilus Mutui  
Managing Director  
Kenya Plant Health Inspectorate Service  
Nairobi

Mr John Oteko  
Chief Manager  
Kenya Bureau of Standards

Ms Maryann Kindiki  
Manager, National Codex Contact Point  
Kenya Bureau of Standards  
Standards Development and Trade  
Nairobi

**KIRIBATI**

Ms Sonia Fincato  
Proxy  
Embassy  
Rome

**KUWAIT - KOWEÏT**

Mr Naieff Al Dousari  
First Secretary  
Permanent Representation of Kuwait to FAO &  
WFP

Mr Yousef Juhail  
Permanent Representative of Kuwait to FAO &  
WFP

Mr Salah Al Bazzaz  
Technical Advisor  
Permanent Representation of Kuwait to FAO &  
WFP

Eng Maryem Al-Azmi  
Junior Chemical Engineer  
The Public Authority for Food and Nutrition - Kuwait

Ms Yasmeen Al-Mousa  
Administrative Coordinator of Operations  
Public Authority for Food and Nutrition

Ms Maryam Al-Najjar  
 Technical Nutritionist  
 The Public Authority for Food and Nutrition

Ms Wajd Alothman  
 Senior Nutritionist  
 Public Authority for Food and Nutrition

#### **KYRGYZSTAN - KIRGHIZISTAN - KIRGUISTÁN**

Mrs Dinara Aitmurzaeva  
 Head of Standardization Division, CCP in Kyrgyzstan  
 Center for Standardization and Metrology under  
 The Ministry of Economy of the Kyrgyz Republic  
 Bishkek

#### **LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC – RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO - REPÚBLICA DEMOCRÁTICA POPULAR LAO**

Mrs Viengxay Vansilalom  
 Deputy Director General  
 Ministry of health  
 Vientiane

#### **LATVIA - LETTONIE - LETONIA**

Mrs Dace Ugare  
 Deputy Director  
 Ministry of Agriculture  
 Riga

Mrs Liene Bugina  
 senior officer  
 Ministry of Agriculture  
 Rīga

Mrs Baiba Kārklīņa  
 Animal Health and Veterinary Medicine Division  
 Ministry of Agriculture  
 Rīga

Mr Maris Valdovskis  
 Deputy Head of Division of Food Safety  
 Ministry of Agriculture of Latvia  
 Rīga

#### **LEBANON - LIBAN - LÍBANO**

Eng Lena Dargham  
 Director General  
 The Lebanese standards Institution- LIBNOR  
 Beirut

Eng Mariam Eid  
 Head Agro-Industries department  
 Ministry of Agriculture

Mrs Cecile Obeid  
 Head of division  
 The Lebanese Standards Institution-LIBNOR  
 Beirut

#### **LESOTHO**

Mr Motjoka Makara  
 Chief Standards Officer  
 Ministry of Trade and Industry  
 Maseru

#### **LIBERIA - LIBÉRIA**

Eng Stephen Mambu  
 Director  
 National Standards Laboratory  
 Monrovia

Ms Theresa Peters  
 Staff  
 Embassy and Permanent Representation of Liberia  
 Rome

Ms Pauline Tarpeh  
 Codex Technical Desk Officer  
 National Standards Laboratory  
 Monrovia

#### **LITHUANIA - LITUANIE - LITUANIA**

Dr Albertas Barzda  
 Senior Specialist  
 Institute of Hygiene  
 Vilnius

Mrs Dominyka Dautaraite  
 Assistente  
 Ambasciata della Repubblica di Lituania

#### **LUXEMBOURG - LUXEMBURGO**

Ms Marie-Lise Stoll  
 Représentante permanente adjointe  
 Embassy of Luxembourg

Mrs Rebecca Entringer  
 Conseillère  
 Représentation du Luxembourg auprès de la FAO,  
 du PAM et du FIDA

#### **MADAGASCAR**

Mrs Lantomalala Raharinosy  
 Point de contact du Codex  
 Ministère de l'Industrialisation du Commerce et de  
 la Consommation  
 Antananarivo

#### **MALAWI**

Mr Justin Onani  
 Senior Standards Officer  
 Malawi Bureau of Standards  
 Blantyre

#### **MALAYSIA - MALAISIE - MALASIA**

Ms Norrani Eksan  
 Senior Director of Food Safety and Quality Division  
 Food Safety and Quality Division  
 Ministry of Health Malaysia  
 Wilayah Persekutuan Putrajaya

Ms Zailina Abdul Majid  
 Director of Policy, Strategic Planning and Standard  
 Codex  
 Food Safety and Quality Division  
 Ministry of Health Malaysia  
 Wilayah Persekutuan Putrajaya

Mr Mohammad Nazrul Fahmi Abdul Rahim  
 Deputy Director  
 Pesticides Control & Fertilizers Division  
 Department of Agriculture (DOA)  
 Kuala Lumpur

Mr Roslan Abu Hassan  
Fisheries Officer  
Department of Fishery  
Ministry of Agriculture and Food Industry  
Wilayah Persekutuan Putrajaya

Dr Azmil Haizam Ahmad Tarmizi  
Head of Analytical and Quality Development Unit  
Malaysian Palm Oil Board (MPOB)  
Selangor

Dr Noor Affizah Bujang Saili  
Fisheries Officer  
Department of Fishery  
Ministry of Agriculture and Food Industry  
Wilayah Persekutuan Putrajaya

Ms Nuraini Ghaifullah  
Senior Assistant Director  
Food Safety and Quality Division  
Ministry of Health Malaysia  
Wilayah Persekutuan Putrajaya

Ms Faridah Malik Shari  
Deputy Director  
Food Safety and Quality Division  
Ministry of Health Malaysia  
Wilayah Persekutuan Putrajaya

Ms Muzaiyanah Mohd Kaprawi  
Head of Contaminant Section  
Department of Chemistry Malaysia  
Ministry of Science, Technology and Innovation  
Selangor

Ms Shazlina Mohd Zaini  
Principal Assistant Director  
Food Safety and Quality Division  
Ministry of Health Malaysia  
Wilayah Persekutuan Putrajaya

Ms Azalina Othman @ Ab Rahman  
Head of Additive & Adulteration Section  
Department of Chemistry Malaysia  
Ministry of Science, Technology and Innovation  
Selangor

Ms Norashikin Ahmad Chek  
Director of Food Quality Division,  
Department of Chemistry,  
Ministry of Science, Technology and Innovation  
Selangor

Dr Kanga Rani Selvaduray  
Head of Nutrition Unit  
Malaysian Palm Oil Board (MPOB)  
Selangor

Ms Siti Munirah Wan Jusoh@kamal  
Senior Principal Assistant Director  
Food Safety and Quality Division  
Ministry of Health Malaysia  
Wilayah Persekutuan Putrajaya

Ms Norlida Zulkafly  
Principal Assistant Director  
Food Safety and Quality Division  
Ministry of Health Malaysia  
Wilayah Persekutuan Putrajaya

#### **MALI - MALÍ**

Dr Assanatou Doumbia  
Agent  
Institut National de Santé Publique/Département  
Nutrition et Sécurité Sanitaire des Aliments  
Bamako

Dr Halimatou Kone Eps Traore  
Representante Permanente Adjointe  
Ambassade de la République du Mali à Rome  
Bamako

#### **MALTA - MALTE**

Ms Kimberly Zammit  
Second Secretary  
Embassy of Malta  
Rome

Mr Manuel Zarb  
Attaché  
Embassy of Malta

#### **MAURITANIA - MAURITANIE**

Eng Lekweiri Haiba Legrae  
Service Contrôle des denrées alimentaires et l'environnement à l'ARSN, Mauritanie  
Service Contrôle des denrées alimentaires et l'environnement à l'ARSN, Mauritanie  
Nouakchott

Mr Sid Ahmed Teguedy  
Attaché  
Embassy of Mauritania

#### **MAURITIUS - MAURICE - MAURICIO**

Dr Shalini Neeliah  
Principal Scientific Officer  
Contact Codex Point  
Reduit

#### **MEXICO - MEXIQUE - MÉXICO**

Mrs Gabriela Alejandra Jiménez Rodríguez  
Subdirectora de Normas  
Secretaría de Agricultura y Desarrollo Rural

Mr José Luis Delgado Crespo  
Consejero en la Misión Permanente  
Secretaría de Relaciones Exteriores

Mrs María Elena Álvarez Jiménez  
Jefa de Departamento  
Secretaría de Agricultura y Desarrollo Rural

Mr Fernando Faz Gutiérrez  
Jefe de Unidad Jurídica. SADER, Baja California Sur.  
Secretaría de Agricultura y Desarrollo Rural

Mrs Nubia Villasana Santana  
Jefa de Departamento  
SENASICA-DGSA

Mrs María Teresa Cervantes Ramírez  
Jefa de Departamento  
SENASICA-DGSA

Ms Maria Guadalupe Arizmendi Ramírez  
Verificadora Dictaminadora Especializada  
Secretaría de Salud

Mr Édgar Barrón  
Investigador estatal de producción de aguacate y Derivados  
Estado de Michoacán

Mr Víctor Manuel Coria Ávalos  
Director de Coordinación Vinculación en Michoacán  
Instituto Nacional de Investigaciones Forestales, Agrícolas y Pecuarias

Mrs Tania Daniela Fosado Soriano  
Punto de Contacto Codex  
Secretaría de Economía

**MICRONESIA (FEDERATED STATES OF) - MICRONÉSIE (ÉTATS FÉDÉRÉS DE) - MICRONESIA (ESTADOS FEDERADOS DE)**

Ms Lynda Hayden  
Australian Embassy, Rome  
Australia

**MONTENEGRO**

Mrs Jelena Burzan  
Minister Counsellor  
The Embassy of Montenegro in Rome

Mrs Milica Minić Samardžić  
Advisor in the Sector for Food Safety  
Food Safety Administration

Dr Ana Velimirovic  
Teaching assistant  
Biotechnical Faculty, University of Montenegro  
Podgorica

**MOROCCO - MAROC - MARRUECOS**

Mrs Khadija Kadiri  
Chef du Service de la Normalisation et du Codex Alimentarius  
Office National de la Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires  
Rabat

Mr Abdelkrim Berrada  
Head of division  
Direction des Industries de la Pêche  
Rabat

Mr Hecham El Hamri  
Chef du département de toxicologie - hydrologie et toxicologie légale  
Institut National d'Hygiène – Rabat  
Rabat

Dr Hasna Harrak  
Directeur de Recherche  
Centre Régional de la Recherche Agronomique de Marrakech  
Institut National de la Recherche Agronomique (INRA)

Dr Beqqali Himdi Ihssane  
Chef de la Division de la Normalisation et des Questions SPS  
Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires  
Rabat

Dr Brahim Karfal  
Chef de Service de la Réglementation et des Autorisations  
Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture  
Rabat

Dr Nouredine Malmouze  
Chef de Division de la Santé Maternelle et Infantile  
Direction de la Population  
Rabat

Eng Bouchra Messaoudi  
Cadre au Service de la Normalisation et Codex Alimentarius  
Office National de la Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires  
Rabat

Dr Karim Moujani  
Chef de service de la Veille SPS et accès aux Marchés (ONSSA)  
Rabat

Mr Najib Layachi  
Conseiller Technique à la FICOPAM  
Casablanca

Mrs Rajaa Rochdi  
Responsable au Département Microbiologie et Hygiène Alimentaire  
Institut National d'Hygiène – Rabat  
Rabat

Mr Rachid Tadili  
Chef du Département Normalisation et Valorisation Morocco food export (EACCE)  
Casablanca

Dr Karima Zouine  
Chef du Service de l'Évaluation des Risques  
ONSSA  
Rabat

**MOZAMBIQUE**

Mrs Filomena Aide  
Head of Food Safety Unit  
MoH  
Maputo

**NAMIBIA - NAMIBIE**

Dr Jessey Kamwi  
Deputy Chief Veterinary Officer  
Ministry of Agriculture, Water and Land Reform  
Windhoek

Ms Mbapeua Karutjaiva  
Consultant  
Food and Agriculture Organisation country office-Namibia  
Windhoek

Ms Bethel Kazapua  
Agriculture Scientific Officer-Pesticide  
Ministry of Agriculture, Water and Land Reform  
Windhoek

Ms Margaret Milinga Matengu  
Deputy Director  
Ministry of Agriculture, Water and Land Reform  
Windhoek

Deputy Director  
Ministry of Environment, Tourism and Forestry  
Windhoek

#### **NAURU**

Mr Alexander Hayden  
Delegate

#### **NETHERLANDS - PAYS-BAS - PAÍSES BAJOS**

Dr Marie-Ange Delen  
Senior Policy Officer  
Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality  
The Hague

Dr Sally Hoffer  
Management  
Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality  
The Hague

Mrs Astrid Bulder  
Senior Scientific Officer  
Ministry of Health, Welfare and Sport  
Bilthoven

Mrs Ana Viloría Alebesque  
Senior Policy Officer  
Ministry of Health, Welfare and Sport  
The Hague

#### **NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZÉLANDE – NUEVA ZELANDIA**

Dr Paul Dansted  
Director Food Regulation  
Ministry for Primary Industries

Ms Lisa Ralph  
Senior Policy Analyst  
Ministry for Primary Industries

Ms Jenny Reid  
Agricultural Counsellor  
Ministry for Primary Industries

#### **NICARAGUA**

Mrs Noemi Solano Lacayo  
Punto de Contacto de Codex  
Ministerio de Fomento, Industria y Comercio  
Managua

#### **NIGER - NÍGER**

Mr Abdel Kader Moise Assogba  
Membre CNCA\_Niger  
ANMC  
Niamey

Dr Souliyatou Illa Kane  
Directrice de la Sécurité Sanitaire des Denrées et  
Aliments d'Origine Animale  
Ministère de l'élevage  
Niamey

Mr Abarchi Soumana  
Chef de Division  
Ministère du commerce  
Niamey

#### **NIGERIA - NIGÉRIA**

Mrs Kemisola Kikelomo Ajasa  
Vice Chairman Technical Committee  
Association of Food, Beverage and Tobacco Em-  
ployers (AFBTE)  
Lagos

Mr Olugbemiga John Atanda  
DD/NC Food Safety and Quality Programme  
Federal Ministry of Health  
Abuja

Mrs Eva Obiageli Edwards  
Director  
National Agency for Food and Drug Administration  
and Control (NAFDAC)  
Lagos

Mrs Margaret Efiog Eshiett  
Head, Codex Contact Point (Nigeria)  
Standards Organisation of Nigeria  
Lagos

Mrs Talatu Kudi Ethan  
Director  
Standards Organisation of Nigeria  
Lagos

Mrs Olajumoke Omotola Makanju  
Assistant Director  
National Agency for Food and Drug Administration  
and Control (NAFDAC)  
Lagos

Dr Nkechi Osondu Mba  
Deputy Director  
Consumer Protection Council  
Abuja

Dr Mustapha Mohammad  
Assistant Director  
Federal Ministry of Agriculture and Rural Develop-  
ment  
Abuja

Mrs Nene Maudline Obianwu  
AD  
Standards Organisation of Nigeria  
Lagos

#### **NORTH MACEDONIA - MACÉDOINE DU NORD - MACEDONIA DEL NORTE**

Ms Svetlana Tomeska Mickova  
Head of Department  
Food and Veterinary Agency  
Skopje

Ms Katerina Jonovska  
Associate  
Food and Veterinary Agency  
Skopje

#### **NORWAY - NORVÈGE - NORUEGA**

Mrs Vigdis S. Veum Møllersen  
Specialist Director  
Norwegian Food Safety Authority  
Oslo

Mr Knut Berdal  
Specialist Director  
Royal Norwegian Ministry of Agriculture and Food  
Oslo

Mrs Celine Edvardsen  
Higher Executive Officer  
Royal Norwegian Ministry of Trade, Industry and  
Fisheries  
Oslo

Mr Anders Tharaldsen  
Senior Adviser  
Royal Norwegian Ministry of Health and Care Ser-  
vices  
Oslo

#### **OMAN - OMÁN**

Mr Ali Al.Ghafri  
Assistant Directorate of Food Licensing  
Food Safety and Quality Center  
Muscat

Mr Sultan Al.Shibli  
H.D of the Department of Exported and Imported  
Food  
Food Safety and Quality Center  
Muscat

#### **PANAMA - PANAMÁ**

Eng Joseph Gallardo  
Ingeniero de Alimentos / Punto de Contacto Codex  
Ministerio de Comercio e Industrias  
Panamá

Mr Michael Troesch  
Director General de Normas y Tecnología Industrial  
Ministerio de Comercio e Industrias  
Panamá

Eng Hildegard Mendoza  
Ingeniera en Alimentos  
Cámara Panameña de Alimentos  
Panamá

Mr Marco Pino  
Salud Pública Alimentaria  
Ministerio de Salud  
Panamá

#### **PAPUA NEW GUINEA – PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE – PAPUA NUEVA GUINEA**

Mr Elias Taia  
Director / Codex Contact Point  
Department of Agriculture and Livestock  
Port Moresby

Mr David Braddick  
Australian Ambassador  
Australia Embassy in Rome  
Canberra

#### **PARAGUAY**

Mrs María Inés Ibarra Colmán  
Punto de Contacto del Codex, Paraguay  
Instituto Nacional de Tecnología, Normalización y  
Metrología - INTN  
Asunción

Mrs Gretel Albert  
Asesora Técnica  
Universidad Nacional de Asunción - UNA  
San Lorenzo

Prof María Eugenia Alvarenga Torres  
Asesora Técnica  
Instituto Nacional de Alimentación y Nutrición -  
INAN  
Asunción

Mrs Mirtha Carrillo De Vera  
Coordinadora Subcomité Técnico Contaminante de  
los Alimentos  
Servicio Nacional de Calidad y Salud Animal - SE-  
NACSA  
San Lorenzo

Ms Laura Stefanía Correa Miño  
Asesora  
Ministerio de Relaciones Exteriores -MRE  
Asunción

Mr Miguel Dionisi Battilana  
Segundo Secretario, Representante Alterno de la  
República del Paraguay ante las Organizaciones  
con Sede en Roma.  
Embajada de la República del Paraguay en Italia  
Roma

Mrs Camila Escobar  
Técnica  
Cámara de Empresas Paraguayas de la Alimenta-  
ción - CEPALI  
Asunción

Mrs Librada Gamarra  
Técnica  
Cámara de Empresas Paraguayas de la Alimenta-  
ción-CEPALI  
Asunción

Dr Carlos Insfrán Micossi  
Asesor Técnico  
Unión Industrial Paraguaya - UIP  
Asunción

Mrs Marizela López Cattebeke  
Asesora Técnica  
Instituto Nacional de Alimentación y Nutrición -  
INAN  
Asunción

Mrs Elsi Carolina Ovelar  
Presidenta CONACAP  
Instituto Nacional de Alimentación y Nutrición -  
INAN  
Asunción

Mr Víctor Silva  
Técnico  
Cámara de Empresas Paraguayas de la Alimenta-  
ción - CEPALI  
Asunción

Mrs Ana Vargas  
Asesora Técnica  
Instituto Nacional de Alimentación y Nutrición -  
INAN  
Asunción

Mrs María Alejandra Zaracho  
Técnica  
Instituto Nacional de Tecnología, Normalización y Metrología - INTN  
Asunción

Mrs Zuny Mabel Zarza De Riquelme  
Asesora Técnica  
Instituto Nacional de Alimentación y Nutrición (INAN)  
Asunción

#### **PERU - PÉROU - PERÚ**

Mr Javier Neptali Aguilar Zapata  
Coordinador Titular de la Comisión Técnica Nacional sobre Contaminantes de Alimentos en Perú  
SENASA  
La Molina

Mr Alejandro Bravo Martínez  
Miembro Alterno del Pleno del Comité Nacional - Ministerio de Comercio Exterior y Turismo  
Lima

Ms Rudy Campos Espinoza  
Coordinadora Alternativa de la Comisión Técnica sobre Etiquetado de los alimentos del Codex-Perú  
Nestlé  
Lima

Ms María Carolina Carranza Núñez  
Representante Permanente Alternativa  
Ministerio de Relaciones Exteriores  
Roma

Ms Gloria Atala Castillo Vargas  
Coordinadora Titular de la Comisión sobre - Leche y productos lácteos - Grasas y Aceites - Cereales, legumbres, leguminosas  
Instituto Nacional de Calidad - INACAL  
Lima

Mr Moisés Mitsuo Chong Sakihara  
Miembro Titular del Pleno del Comité Nacional del Codex – Representante de la Industria.  
Sociedad Nacional de Industria  
Lima

Mr Georgi Hugo Contreras Nolasco  
Coordinador Alternativo de la Comisión Técnica Nacional sobre Contaminantes de Alimentos en Perú  
SENASA  
La Molina

Ms Giovanna Galarza Silva  
Coordinador Titular de la Comisión Técnica Nacional sobre Higiene de los Alimentos  
Dirección General de Salud Ambiental e Inocuidad Alimentaria - DIGESA  
Lima

Ms Jenny Esperanza Huamán Tupac  
Coordinadora Titular de la Comisión Técnica de Métodos de Análisis y Toma de Muestra  
INACAL  
Lima

Ms Libia Carlota Liza Quesquén  
Secretaria Técnica Nacional del Codex Perú  
Ministerio de Salud  
Lima

Mr Gustavo Eduardo Mostajo Ocola  
Agregado agrícola y Representante Permanente Alternativo  
Ministerio de Relaciones Exteriores  
Roma

Mr Ethel Humberto Reyes Cervantes  
Coordinador Titular de la Comisión Técnica sobre Residuos de Plaguicidas  
SENASA  
La Molina

Mrs Mirtha Sachun Segura  
Coordinadora Titular de la Comisión Técnica Nacional de Aditivos alimentarios del Codex/Asesor Técnico  
DIGESA  
LIMA

Mr Naren Takur Vivanco Quino  
Presidente Alternativo Pleno del Comité Nacional del Codex  
Ministerio de Salud  
Lima

#### **PHILIPPINES - FILIPINAS**

Dr Maria Victoria Pinion  
Chairperson, NCO Technical Committee  
Food and Drug Administration (FDA)  
Department of Health

Ms Sheena Mae Bagayao  
Philippine Codex Contact Point  
Policy Research Services (PRS) -Department of Agriculture

Mr Samuel Fontanilla  
Chairperson, Sub-Committee on Fresh Fruits and Vegetables  
Bureau of Plant Industry (BPI) - Department of Agriculture

Dr Josyline Javelosa  
Deputy Permanent Representative to Rome-based Agencies of the United Nations-Agriculture Attaché  
Embassy of the Philippines

#### **POLAND - POLOGNE - POLONIA**

Ms Marzena Chacinska  
Head  
Agricultural and Food Quality Inspection  
Warsaw

Ms Magdalena Kowalska  
Main expert  
Agricultural and Food Quality Inspection  
Warsaw

#### **PORTUGAL**

Dr Francisco Santos  
Senior officer  
Directorate-General for Food and Veterinary (DGAV)  
Lisboa



**QATAR**

Ms Moza Mohamed Sh Alkaabi  
Food and Agriculture Standards Researcher  
Qatar General Organization for standardization  
(QS)

Ms Farah Mohammed Almejali  
Standards Researcher  
Qatar General Organization for standardization  
(QS)

**REPUBLIC OF KOREA - RÉPUBLIQUE DE CORÉE - REPÚBLICA DE COREA**

Mr Jae Yong Lee  
Director General  
Ministry of Food and Drug Safety  
Cheongju

Ms Yujeong An  
SPS Researcher  
National Fishery Products Quality Management  
Service  
Busan

Ms Eunsong Cho  
SPS/Codex Researcher  
Ministry of Agriculture, Food and Rural Affairs

Ms Yujeong Choi  
Deputy Director  
Ministry of Food and Drug Safety  
Cheongju

Ms Jeong A Han  
Deputy Director  
Ministry of Food and Drug Safety  
Cheongju

Dr Kiseon Hwang  
SPS Researcher  
Ministry of Agriculture, Food and Rural Affairs

Ms Haejee Jo  
Codex Researcher  
Ministry of Food and Drug Safety  
Cheongju

Ms Shinwon Kang  
SPS Researcher  
Ministry of Agriculture, Food and Rural Affairs  
Sejong

Mr Jinwoo Kim  
Researcher  
Korea Food Research Institute

Mr Seunglae Kim  
Deputy Director  
Ministry of Agriculture, Food and Rural Affairs  
Sejong

Ms Hyun Jeong Lee  
Assistant Director  
National Agricultural Products Quality Management  
Service

Ms Jee Sun Lee  
Assistant director  
Ministry of Food and Drug Safety  
Cheongju

Mr Geun Pil Lee  
SPS Researcher  
Ministry of Agriculture, Food and Rural Affairs  
Sejong

Mr Jong Seok Park  
Director  
Ministry of Food and Drug Safety

Dr Youshin Shim  
Principal researcher  
Korea Food Research Institute

Ms Jin Hyang Suh  
Scientific Officer  
Ministry of Food and Drug Safety  
ChungCheongBuk-Do

Ms Jihye Yang  
SPS researcher  
National Fishery Products Quality Management  
Service  
Busan

Ms Yoye Yu  
SPS Researcher  
Ministry of Agriculture, Food and Rural Affairs  
Sejong

**REPUBLIC OF MOLDOVA – RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA – REPÚBLICA DE MOLDOVA**

Mr Vasile Gustiuc  
Deputy Director  
National Agency for Public Health  
Chisinau

Mr Afanasie Tarlev  
Deputy Director General  
National Agency for Food Safety  
Chisinau

**ROMANIA - ROUMANIE - RUMANIA**

Ms Cojocar Denisa  
Councillor  
National Sanitary Veterinary and Food Safety Au-  
thority  
Bucharest

Ms Constantin Catalina Maria  
Minister Counselor - Deputy Permanent Repre-  
sentative of Romania to the UN Organizations in  
Rome  
Embassy of Romania to Italy

Ms Damiescu Lacramioara  
Councillor  
National Sanitary Veterinary and Food Safety Au-  
thority  
Timisoara

Ms Boboc Viorica  
Councillor  
Ministry of Agriculture and Rural Development  
Bucharest

**RUSSIAN FEDERATION –  
FÉDÉRATION DE RUSSIE –  
FEDERACIÓN DE RUSIA**

Mr Kirill Antyukhin  
First secretary  
Permanent Mission of the Russian Federation to  
FAO and other UN Agencies in Rome

Ms Kseniia Bokovaia  
Head of the Division  
Federal Service for Surveillance on Consumer  
Rights Protection and Human Well-being  
Russian Codex CP

Ms Olga Fomicheva  
Counselor  
Federal Service for Surveillance on Consumer  
Rights Protection and Human Well-being

Ms Khalidya Khamidulina  
Director of the Branch  
Russian Register of Potentially Hazardous Chemi-  
cal and Biological Substances  
F.F. Erisman Federal Scientific Center for Hygiene  
of the Rospotrebnadzor

Mr Gleb Masaltsev  
Researcher  
F.F. Erisman Federal Scientific Center for Hygiene  
of the Rospotrebnadzor

Ms Vera Pavlicheva  
Chief expert  
Federal Service for Surveillance on Consumer  
Rights Protection and Human Well-being

Ms Irina Shevkun  
Head of department  
Federal Service for Surveillance on Consumer  
Rights Protection and Human Well-being

Prof Pavel Shur  
Secretary of the Academic Council  
FBSI "Federal Scientific Center for Medical and Pre-  
ventive Health Risk Management Technologies" of  
the Rospotrebnadzor

Ms Tatiana Zavistyaeva  
Deputy Chief  
Clinic FBUN "FIZ Food and Biotechnology"

Mr Sergey Zelenkin  
Junior researcher  
FBSI "Federal Scientific Center for Medical and Pre-  
ventive Health Risk Management Technologies" of  
the Rospotrebnadzor

**RWANDA**

Mr Jean D'amour Hashimimana  
Operations Manager  
MINIMEX Ltd

Mrs Blandine Ingabire  
QAQC Manager  
Africa Improved Foods

Mr Justin Manzi Muhire  
Analyst  
Rwanda Food and Drugs Authority

Mr Celestin Munyensanga  
Packaged Food Assessment & Registration Analyst  
Rwanda FDA

Mr Moses Ndayisenga  
Associate  
One Acre Fund-Tubura

Dr Kizito Nishimwe  
Lecturer  
University of Rwanda

Dr Margueritte Niyibituronsa  
Senior Researcher  
Rwanda Agriculture and Animal Resources Devel-  
opment Board

Mrs Rosine Niyonshuti  
CODEX CONTACT POINT  
Rwanda Standards Board  
Kigali

**SAINT KITTS AND NEVIS - SAINT-KITTS-ET-NE-  
VIS - SAINT KITTS Y NEVIS**

Mr Stuart Laplace  
Director  
Government of St. Kitts & Nevis  
Basseterre

**SAINT LUCIA - SAINTE LUCIE - SANTA LUCÍA**

Mr Andre Charles  
Head of Department  
St. Lucia Bureau of Standards  
Castries

**SAINT VINCENT AND THE GRENADINES –  
SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES –  
SAN VICENTE/GRANADINAS**

Mr Ezra Ledger  
Executive Director  
SVGBS  
Kingstown

**SAMOA**

Ms Lindsay Bonnet  
Proxy for Samoa  
NZ Embassy in Rome

**SAN MARINO - SAINT-MARIN**

Mrs Daniela Rotondaro  
Ambassador, Perm. Rep. to FAO  
San Marino  
Roma

Mrs Marina Emiliani  
Counsellor, Deputy Perm. Rep. to FAO  
San Marino  
Roma

**SAUDI ARABIA - ARABIE SAOUDITE - ARABIA  
SAUDITA**

Mr Mohammed Al Mutairi  
Deputy Director  
Ministry of Environment, Water and Agriculture  
Riyadh

Mr Meshal Almotairi  
Communications and Standards Setting Dept. Manager  
Saudi Food and Drug Authority  
Riyadh

Mr Khalid Naif Almesfair  
Senior international relations  
Saudi Food and Drug Authority

Mr Khalid Alzahrani  
Coordinator of Near East (CCNE)  
Saudi Food and Drug Authority  
Riyadh

#### **SENEGAL - SÉNÉGAL**

Prof Amadou Diouf  
Président  
Comité national du Codex Alimentarius  
Dakar

Mr Alioune Badara Athie  
Chef de Bureau  
Direction Industries de Transformation de Pêche

Mrs Marie Gnama Bassene  
Ministre-Conseiller  
Ministère Affaires Etrangères

Dr Raphael Coly  
Expert  
Comité National Codex  
Dakar

Mrs Ndeye Yacine Diallo  
Conseillère en Qualité  
Institut de Technologie Alimentaire  
Dakar

Mrs Sokhna Diao  
Enseignant Chercheur  
Laboratoire de Chimie Analytique  
Dakar

Dr Abdoulaye Diawara  
Inspecteur Technique  
Cabinet Ministère  
Dakar

Mr Nar Diene  
Chef D'unité  
Centre Anti-Poison  
Dakar

Mrs Ndeye Diop  
Chef de Division  
Association Sénégalaise De Normalisation  
Dakar

Mrs Mame Diarra Faye  
Point De Contact National  
Comite National Codex  
Dakar

Dr Ale Kane  
Enseignant Chercheur  
Université Gaston Berger  
Saint-Louis

Dr Coumba Kebe  
Chef de Division  
Direction Services Vétérinaires  
Dakar

Mr Abdou Aziz Ly  
Chef De Bureau  
Comité National Codex  
Dakar

Mrs Safietou Sabaly  
Chef De Bureau  
Ministère Agriculture et Equipement Rural  
Dakar

Mrs Maimouna Sow  
Chef de Division  
Service National de l'Hygiène  
Dakar

Mr Madiagne Tall  
Deuxième-Conseiller,  
Ministère Affaires Etrangères

Mr Abdalah Thiam  
Chef de Bureau  
Direction Services Vétérinaires

#### **SEYCHELLES**

Mr Christopher Hoareau  
Chief Fish Inspector  
Seychelles Bureau of Standards  
Victoria

#### **SIERRA LEONE - SIERRA LEONA**

Mr Amadu Jogor Bah  
Deputy Director/Codex Contact Point  
Sierra Leone Standards Bureau  
Freetown

#### **SINGAPORE - SINGAPOUR - SINGAPUR**

Dr Astrid Yeo  
Senior Director  
Singapore Food Agency  
Singapore

Ms Peik Ching Seah  
Deputy Director  
Singapore Food Agency  
Singapore

Dr Yelin Wong  
Director  
Singapore Food Agency  
Singapore

Mr Johnny Yeung  
Senior Scientist  
Singapore Food Agency  
Singapore

Mr Dominique Yue  
Assistant Director  
Singapore Food Agency  
Singapore

**SLOVAKIA - SLOVAQUIE - ESLOVAQUIA**

Mrs Zora Weberova  
Counsellor  
Embassy of the Slovak Republic in Rome  
Rome

Mrs Eva Vargová  
Safety assessor  
Institute for State Control of Veterinary Biologicals  
and Medicaments  
Nitra

**SLOVENIA - SLOVÉNIE - ESLOVENIA**

Dr Blaza Nahtigal  
Deputy Permanent Representative to FAO  
Ministry of Foreign Affairs  
Roma

Ms Olga Zorko  
Undersecretary  
AFSVSPP  
Cerklje na Gorenjskem

**SOLOMON ISLANDS - ÎLES SALOMON - SALOMÓN, ISLAS**

Mr Thomas Mcivor  
Third Secretary and Vice-Consul  
Australian Embassy, Rome  
Rome

**SOMALIA - SOMALIE**

Dr Mohamed Noor  
Head of Food and drug  
Ministry of Health  
Garowe

**SOUTH AFRICA - AFRIQUE DU SUD - SUDÁFRICA**

Ms Penny Campbell  
Director: Food Control  
Department of Health  
Pretoria

Ms Meisie Katz  
General Manager: Food and Associated Industries  
National Regulator for Compulsory Specifications  
Cape Town

Ms Aluwani Madzivhandila  
Assistant Director: Food Control  
Department of Health  
Pretoria

Mr Malose Daniel Matlala  
Deputy Director: Food Control  
Department of Health  
Pretoria

Dr Mbulaheni Mutengwe  
Deputy Director: Food Safety and Quality Assurance  
Department of Agriculture, Land Reform and Rural  
Development  
Pretoria

Ms Yvonne Tsiane  
Assistant Director: Food Control  
Department of Health  
Pretoria

**SOUTH SUDAN - SOUDAN DU SUD - SUDÁN DEL SUR**

Ms Liza Nelson M. Taban  
Deputy Director for International Relations and  
Training  
South Sudan National Bureau of Standards.  
Juba

Dr Mary Gordon Muortat  
Chief Executive Officer  
South Sudan National Bureau of Standards  
Juba

Mr Yowa Asholy Dia Soso  
Chairman / Shippers Council  
Member of Codex Alimentarius Committee  
South Sudan National Chamber of Commerce Industry  
and Agriculture  
Juba

Dr Kuorwel Kuai Kuorwel  
National Consultant  
University of Juba  
Juba

**SPAIN - ESPAGNE - ESPAÑA**

Mr Victorio José Teruel Muñoz  
Subdirector General  
Organismo Autónomo Agencia Española de Seguridad  
Alimentaria y Nutrición (AESAN OA) Ministerio  
de Consumo  
Madrid

Mrs Ana López-Santacruz Serraller  
Directora CNA (LNR Seguridad Alimentaria)  
Organismo Autónomo Agencia Española de Seguridad  
Alimentaria y Nutrición (AESAN OA) Ministerio  
de Consumo  
Madrid

Mr Jorge A. Rodríguez Del Hoyo  
Jefe de Servicio  
Organismo Autónomo Agencia Española de Seguridad  
Alimentaria y Nutrición (AESAN OA) Ministerio  
de Consumo  
Madrid

**STATE OF LIBYA - LIBYE –  
ESTADO DE LIBIA**

Eng Sakina A El Khabuli  
Codex Contact Point- State of Libya  
Libyan National Center for standardization & Metrology  
Tripoli

Prof Ali Elhamdy  
Head of National committee for fats & oils  
Libyan National center for Standardization & Metrology  
Tripoli

Dr Jamal Ben Zeglam  
lecturer  
Faculty of Veterinary Medicine, University of Tripoli  
Tripoli

Dr Yosef Geddeda  
Head of Libyan codex committee for fruits and vegetables and their products.  
Libyan National Centre for Standardization and Metrology  
Tripoli

**SUDAN - SOUDAN - SUDÁN**

Mrs Sadia Ahmed Daak  
Agriculture Attaché in Sudan Embassy  
Federal Ministry of Agriculture & Forestry  
Khartoum

Mrs Ula Makkawi Abdelrhman  
Senior Food Safety and Quality control inspector  
Federal Ministry of Agriculture and Forestry  
Khartoum

Ms Afaf Agab  
Nutrition Specialist  
Ministry of Health  
Khartoum

Mrs Batoul Mohamed Abdo  
quality control officer  
Federal Ministry of Agriculture  
Khartoum

**SURINAME**

Mr Faizel Wilnis  
managing director  
Ministry of Agriculture, Animal Husbandry and Fisheries

Mrs Jenna Wijngaarde  
Codex Contact Point  
National Food Safety Institute of Suriname NIVS

**SWEDEN - SUÈDE - SUECIA**

Ms Svanhild Foldal  
Senior Administrative Officer  
Ministry of Enterprise and Innovation  
Stockholm

Mrs Carmina Ionescu  
Codex Coordinator  
Swedish Food Agency  
Uppsala

**SWITZERLAND - SUISSE - SUIZA**

Dr Michael Beer  
Head Food and Nutrition  
Federal Food Safety and Veterinary Office FSVO  
Bern

Mr Martin Mueller  
Swiss Codex Contact Point  
Federal Food Safety and Veterinary Office FSVO  
Bern

Mrs Awilo Ochieng Pernet  
Former Chairperson, Codex Alimentarius Commission  
International Affairs  
Bern

**SYRIAN ARAB REPUBLIC –  
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE –  
REPÚBLICA ÁRABE SIRIA**

Mr Ibrahim Alnaser  
Alternate Permanent Representative of Syrian Arab Republic to FAO  
Permanent Mission of the Syrian Arab Republic to the United Nations Agencies in Rome

Dr Balsam Jreikous  
Faculty member at Pharmacy Latakia Colleges  
Al Sham Private university  
Latakia

Eng Maisaa Abo Alshamat  
Head of Plants standard Department  
Syrian Arab organization for standardization And Metrology  
Damascus

Dr Mohamad Al Shehabi  
Head of food technology department  
General Commission for Scientific Agricultural Research  
Damascus

Dr Tahane Alidee  
Head of section  
Agricultural Scientific Research Authority  
Damascus

Prof Mays Khazem  
Head of Pharmacognosy Department  
Faculty of Pharmacy Damascus University  
Damascus

**THAILAND - THAÏLANDE - TAILANDIA**

Mr Pisan Pongsapitch  
Secretary General of the National Bureau of Agricultural Commodity and Food Standards  
Ministry of Agriculture and Cooperatives  
Bangkok

Ms Namaporn Attaviroj  
Senior Standards Officer  
National Bureau of Agricultural Commodity and  
Food Standards (ACFS), Ministry of Agriculture and  
Cooperatives  
Bangkok

Mr Pichet Itkor  
Secretary General  
Food and Beverage Industry Club  
The Federation of Thai Industries  
Bangkok

Ms Yupa Laojindapun  
Director of the Office of Standard Development  
National Bureau of Agricultural Commodity and  
Food Standards  
Bangkok

Ms Virachnee Lohachoompol  
Senior Standards Officer  
National Bureau of Agricultural Commodity and  
Food Standards (ACFS), Ministry of Agriculture and  
Cooperatives  
Bangkok

Ms Dawisa Paiboonsiri  
Standards Officer  
National Bureau of Agricultural Commodity and  
Food Standards (ACFS), Ministry of Agriculture and  
Cooperative  
Bangkok

Ms Onkatekao Pattanakul  
Food and Drug Technical Officer, Senior Profes-  
sional Level  
Food and Drug Administration, Ministry of Public  
Health  
Nonthaburi

Ms Chonnipa Pawasut  
Standards Officer  
National Bureau of Agricultural Commodity and  
Food Standards (ACFS), Ministry of Agriculture and  
Cooperatives  
Bangkok

Mr Prachathipat Pongpinyo  
Scientist, Senior Professional Level  
Department of Agriculture  
Bangkok

Ms Ratchanok Sangpenchan  
Deputy Permanent Representation of Thailand to  
FAO/IFAD/WFP  
Office of Agricultural Affairs, Royal Thai Embassy  
Rome  
Roma

Mrs Oratai Silapanapaporn  
Advisor of the National Bureau of Agricultural Com-  
modity and Food Standards  
National Bureau of Agricultural Commodity and  
Food Standards, Ministry of Agriculture and Coop-  
eratives  
Bangkok

Mrs Supajit Sriariyawat  
Alternate Permanent Representation of Thailand to  
FAO/IFAD/WFP  
Office of Agricultural Affairs, Royal Thai Embassy  
Rome  
Rome

Ms Ornsurang Teerawat  
Expert in Food Standard  
Food and Drug Administration, Ministry of Public  
Health  
Nonthaburi

Ms Katchaporn Temyord  
Veterinary Expert  
Department of Livestock Development, Ministry of  
Agriculture and Cooperatives  
Bangkok

Ms Chanikan Thanupitak  
Trade and Technical Manager of Fisheries Products  
Thai Food Processors' Association  
Bangkok

#### **TIMOR-LESTE**

Mr Fernando Egidio Amaral  
Director of Agribusiness  
Ministry of Agriculture and Fisheries  
Dili

Dr Nilton Saturnino Elizario Da Costa Sarmento  
Cruz  
Program Technic Assistant and National Codex  
Contact Point  
Ministry of Health

#### **TOGO**

Dr Chantal Ekpetsi Goto  
Directeur  
Institut Togolais de Recherche Agronomique  
Lomé

Dr Dédé Mawulé Hanvi  
Chef section laboratoire  
Institut Togolais de Recherche Agronomique  
Lomé

Mr Pitassa Payenam  
Ingénieur agroalimentaire  
ONG PRIVE  
Lomé

#### **TONGA**

Mr Viliami T. Manu  
Codex Contact Point  
Ministry of Agriculture, Food, Forests & Fisheries  
Nuku'alofa

Mrs Ásena Foliaki Faánunu  
Agricultural Officer  
Ministry of Agriculture, Food and Forests

Ms Annelise Halafihi  
Senior Agricultural Officer  
Ministry of Agriculture, Food and Forests  
Nukualofa

Mrs Emma Murphy  
Second Secretary  
New Zealand Embassy (Rome)

**TRINIDAD AND TOBAGO - TRINITÉ-ET-TOBAGO  
- TRINIDAD Y TABAGO**

Mr Farz Khan  
Chief Chemist/Director Food and Drugs Division  
Ministry of Health- Chemistry Food and Drugs Division  
Port of Spain

**TUNISIA - TUNISIE - TÚNEZ**

Mrs Narjes Maslah El Hammar  
Directrice Générale  
Centre Technique de l'agro-alimentaire  
Tunis

Mrs Hamida Belgaied  
Directrice Générale  
Direction Générale de l'Agro Alimentaire  
Tunis

Mrs Nahla Hichri  
Alternate Permanent Representative  
Embassy of Tunisia  
Rome

**TURKMENISTAN - TURKMÉNISTAN - TURK-  
MENISTÁN**

Dr Maya Ashyrova  
Deputy  
Ministry of Health and Medical Industry  
Ashgabat

Mrs Maral Kasymova  
Head  
Ministry of Trade and Foreign Economic Relations  
of Turkmenistan

Dr Bahargul Muhiyeva  
Head of Laboratory  
Center of Public Health and Nutrition  
Ashgabat

**TÜRKIYE**

Mr İlhami Sahin  
Food Engineer  
Ministry of Agriculture and Forestry  
Ankara

Mrs Nilüfer Dural  
Engineer  
Ministry of Agriculture and Forestry  
Ankara

Mr Ahmet Gungor  
Expert  
Ministry of Agriculture and Forestry  
Ankara

Mr Selim Kaplan  
Head of department  
Ministry of Agriculture and Forestry  
Ankara

Dr Betül Vazgecer  
Engineer  
Ministry of Agriculture and Forestry  
Ankara

**UGANDA - OUGANDA**

Mr Hakim Baligeya Mufumbiro  
Principal Standards Officer  
Uganda National Bureau of Standards  
Kampala

Mr Awath Aburu  
Standards Officer  
Uganda National Bureau of Standards  
Kampala

Ms Pamela Akwap  
Senior Standards Officer  
Uganda National Bureau of Standards  
Kampala

Ms Ruth Awio  
Standards Officer  
Uganda national bureau of standards  
Kampala

Mr Bonaventura Kibaya  
Standards Officer  
Uganda National Bureau of Standards  
Kampala

Dr Moses Matovu  
Senior Research Scientist  
National Agricultural Research Organization  
Kampala

Ms Rehema Meeme  
Standards Officer  
Uganda National Bureau of Standards  
Kampala

Mr Arthur Mukanga  
Standards Officer  
Uganda National Bureau of Standards  
Kampala

Dr Josephine Nyanzi  
Principal Regulatory Officer – Veterinary Medicine  
National Drug Authority  
Kampala

Ms Elizabeth Paula Napeyok  
Ambassador/Permanent Representative  
Embassy of the Republic of Uganda  
Kampala

Mr Geoffrey Onen  
Assistant Commissioner  
Directorate of Government Analytical laboratories  
Kampala

Mr Andrew Othieno  
Manager Standards Department  
Uganda National Bureau of Standards  
Kampala

Mr Siragi Wakaabu  
Agriculture Attaché / Alternate Permanent Representative to FAO, IFAD and WFP  
Embassy of the Republic of Uganda  
Kampala

**UNITED ARAB EMIRATES –  
ÉMIRATS ARABES UNIS –  
EMIRATOS ÁRABES UNIDOS**

Eng Jihad Albayari  
Food Legislation Specialist  
ADAFSA

Ms Fatima Alhammadi  
Border Control  
ADAFSA

Dr Mariam Alsallagi  
Head  
DM

Mr Basem Altarawneh  
Specialist  
MOIAT

Eng Sonia Garbi  
ENG  
ADFSA

Ms Khadija Qalandari  
Standards Spe  
MOIAT

**UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI –  
REINO UNIDO**

Mr Garreth Dunstall  
UK Codex Lead  
Department for Environment, Food and Rural Af-  
fairs (DEFRA)  
London

Ms Abbie Gardiner  
Policy Advisor  
Defra  
London

Mr Ahmed Ghelle  
Policy Advisor  
Defra  
London

Mr Mike O'Neill  
Head of EU and International Strategy  
Food Standards Agency  
London

Dr Iulia Turiac  
Senior Policy Advisor  
Department for Environment, Food & Rural Affairs  
London

Ms Clare O'sullivan  
Market Access Strategy Lead  
UK Department for International Trade

**UNITED REPUBLIC OF TANZANIA –  
RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE –  
REPÚBLICA UNIDA DE TANZANÍA**

Mr Lawrence Chenge  
Head Agriculture and Food Standards  
Tanzania Bureau of Standards  
Dar Es Salaam

Ms Stephanie Silas Kaaya  
Standards Officer  
Tanzania Bureau of Standards  
Dar Es Salaam

Ms Hafsa Ali Slim  
Director of Standards Development  
Zanzibar Bureau of Standards (ZBS)  
Zanzibar

**UNITED STATES OF AMERICA –  
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE –  
ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA**

Mr Jason Hafemeister  
Acting Deputy under Secretary  
Trade and Foreign Agricultural Affairs Office of the  
Secretary  
Washington, D.C

Ms Mary Frances Lowe  
Manager, U.S. Codex  
U.S. Codex Office  
Washington, D.C.

Dr Robert G Ahern  
Director, World Trade Organization Agricultural Af-  
fairs  
Office of the United States Trade Representative  
(USTR)  
Washington, DC

Ms Doreen Chen - Moulec  
International Issues Analyst  
U.S. Department of Agriculture  
Washington, DC

Mr Sean Cox  
Agricultural Attaché, Alternate Permanent Repre-  
sentative  
U.S. Mission to the UN Rome  
Rome

Ms Megan Crowe  
Senior International Economist  
U.S. Department of Commerce  
Washington, DC

Dr Jose Emilio Esteban  
Chief Scientist  
U.S. Department of Agriculture  
Washington, DC

Ms Mallory Gaines  
Director, Market Access and Trade Policy  
American Feed Industry Association  
Arlington, VA

Mr Nicholas Gardner  
Vice President, Codex and International Regulatory  
Affairs  
U.S. Dairy Export Council  
Arlington, VA

Ms Laurie Hueneke  
Associate Vice President  
Merck Animal Health  
Washington, DC

Dr Karen Hulebak  
Principal  
Resolution Strategy, LLC  
Louisa, VA



Mr Kenneth Lowery  
Senior International Issues Analyst  
U.S. Department of Agriculture  
Washington DC

Ms Ellen Luger  
Minister Counselor of Agriculture  
U.S. Mission to the UN Agencies in Rome  
Rome

Ms Marie Maratos Bhat  
International Issues Analyst  
U.S. Department of Agriculture  
Washington, DC

Ms Brandi Robinson  
Chair, CCRVDF  
U.S. Food and Drug Administration  
Rockville, MD

Ms Brianna Robinson-Verloop  
Senior Trade Advisor  
Foreign Agricultural Service  
Washington, DC

Mrs Heather Selig  
International Issues Analyst  
U.S. Codex Office  
Washington

Ms Fazila Shakir  
Director of Regulatory Cooperation and Partnership  
U.S. Food and Drug Administration  
College Park, MD

Dr Eric Stevens  
International Policy Analyst  
U.S. Food and Drug Administration  
College Park, MD

Ms Alison Stovse  
Political/Economic Section Chief  
U.S. Mission to the UN Rome  
Rome

Ms Karen Stuck  
Principal  
KDS Associates  
Washington, DC

Dr Corey Watts  
Agricultural Advisor  
Office of Agricultural Policy  
Washington, DC

Mr Richard White  
Consultant  
Corn Refiners Association  
Bradenton, FL

#### **URUGUAY**

Mr Leonardo Veiga  
Director of Commerce Area  
Ministry of Industry, Energy and Mining  
Montevideo

Eng Pedro Friedrich  
Punto de Contacto Codex - Jefe de Departamento  
de Evaluación de la Conformidad  
Laboratorio Tecnológico del Uruguay  
Montevideo

Mrs Imelda Smolicic  
Diplomática  
Ministerio de Relaciones Exteriores

#### **VANUATU**

Mr Tekon Timothy Tumukon  
Chief Executive Officer  
Vanuatu Primary producers Authority  
Port Vila

Mrs Emily Tumukon  
Country Manager  
PHAMA Plus Program  
Port Vila

#### **VENEZUELA (BOLIVARIAN REPUBLIC OF) - VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU) - VENEZUELA (REPÚBLICA BOLIVARIANA DE)**

Ms María Fernanda Palencia  
Directora General  
Servicio Desconcentrado de Normalización, Calidad, Metrología y Reglamentos Técnicos (SENCA-MER)  
Caracas

Ms Roxana Abreu  
Coordinadora  
Servicio Desconcentrado de Normalización, Calidad, Metrología y Reglamentos Técnicos (SENCA-MER)  
Caracas

Mrs Haifa Aissami Madah  
Embajadora Representante Permanente  
Embajada de Venezuela en Italia

Mr José Ángel Bucarello  
Embajador Alterno  
Embajada de Venezuela en Italia

Mrs Joely Celis  
Especialista en el área internacional  
SENCAMER  
Caracas

Mr Luis Farías  
Profesional I  
Servicio Desconcentrado de Normalización, Calidad, Metrología y Reglamentos Técnicos (SENCA-MER)  
Caracas

Mrs Maybelyn Iglesias  
Farmacéutico Jefe I  
SACS, Servicio Autónomo de Contraloría Sanitaria

Mr Marycel Pacheco  
1er Secretario  
Embajada de Venezuela en Italia

Mr Luis Reyes  
1er Secretario  
Embajada de Venezuela en Italia

Ms Lysmar Sánchez  
Directora  
Servicio Desconcentrado de Normalización, Calidad, Metrología y Reglamentos Técnicos (SENCA-MER)  
Caracas

**VIET NAM**

Mr Xuan Tuyen Do  
Vice Minister  
Ministry of Health  
Hanoi

Mrs Thi Thanh Van Doan  
Official  
Vietnam Link Group Company  
Hanoi

Mr Vu Duy Van  
Director  
Vietnam Food Associations  
Hanoi

Mr Nguyen Hong Uy  
Director  
Abbott Laboratories S.A  
Hanoi

Mr Thanh Phong Nguyen  
Director  
Ministry of Health  
Hanoi

Mrs Thi Minh Ha Nguyen  
Director  
Vietnam National Codex Committee  
Hanoi

Mr Huu Dung Nguyen  
Chairman  
Vinacert Certification and Inspection Joint Stock  
Company  
Hanoi

Mr Quang Thai Nguyen  
Chairman  
Thai Minh Pharmaceuticals  
Hanoi

Mrs Thi Huyen Nguyen  
Official  
Nutri Care-Development and Research of products  
Division  
Hanoi

Mrs Thi Tu Cau Thach  
Official  
Vietnam Ffoo  
Hanoi

Mrs Kim Tuyen Tran  
Official  
Nutri Care-Development and Research of products  
Division

Mr Nguyen Xuan Hoang  
Director  
Vietnam National Codex Committee  
Hanoi

**ZAMBIA - ZAMBIE**

Ms Doreen Sakala Sianjani  
Chief Environmental Health Officer  
Ministry of Health  
Lusaka

Dr Paul Kachapulula  
Senior WMO  
University of Zambia  
Lusaka

Ms Andela Kangwa  
Nutrition Specialist  
Food and Agriculture Organization  
Lusaka

Dr Sumbukeni Kowa  
Director  
National food laboratory  
Lusaka

Mr Kayoya Masuhwa  
Alternate Permanent Representative  
Permanent Representative of Zambia

Prof John Bwalya Muma  
Lecturer  
University of Zambia  
Lusaka

Dr Lillian Mutesu  
Lecturer  
Rusangu University  
Lusaka

Ms Thelma Sikombe  
Food Scientist  
NISIR  
Lusaka

**ZIMBABWE**

Dr Jairus Machakwa  
Director-Veterinary Services  
Ministry of Lands, Agriculture and Rural Resettle-  
ment  
Harare

**OBSERVER COUNTRY****PALESTINE**

Mr Saleem Jayyousi  
Chair, National Codex Committee  
Palestine Standards Institution  
Ramallah

**OBSERVERS - OBSERVATEURS - OBSERVADORES**

**INTERNATIONAL GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS –  
ORGANISATIONS GOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES –  
ORGANIZACIONES GUBERNAMENTALES INTERNACIONALES**

**ARAB INDUSTRIAL DEVELOPMENT, STANDARDIZATION AND MINING ORGANIZATION (AIDSMO)**

Mr Ahmed Eddouaicer  
expert  
The Arab Industrial Development, Standardization and Mining Organization - AIDSMO  
Rabat

Eng Hajar Tiglifet  
Research scientist  
Global Food Regulatory Science Society (GFoRSS)  
RABAT

**AFRICAN UNION (AU)**

Mr John Oppong-Otoo  
Food Safety Officer  
African Union Interafrican Bureau for Animal Resources  
Nairobi

Ms Fatuma Buke Wario  
Program Officer  
Africa Agricultural Technology Foundation  
NAIROBI

**CARIBBEAN AGRICULTURAL HEALTH AND FOOD SAFETY AGENCY (CAHFSA)**

Dr Suzan Mclennon-Miguel  
Food Safety Specialist  
Caribbean Agricultural Health and Food Safety Agency  
Paramaribo

**ECONOMIC COMMUNITY OF WEST AFRICAN STATES (ECOWAS)**

Dr Gbêmenou Joselin Benoit Gnonlonfin  
Expert of ECOWAS  
ECOWAS

**STANDARDIZATION ORGANIZATION FOR G.C.C. (GSO)**

Dr Oday Hatim Al-Buhamad  
Director - Standards & Metrology  
G.C.C. Standardization Organization  
Riyadh

Mr Ahmed Al-Bashah  
Head of Standards  
G.C.C. Standardization Organization  
Riyadh

Mr Abdullah Alhadlaq  
Head of Technical Committees  
GCC Standardization Organization (GSO)  
RIYADH

**INTER-AMERICAN INSTITUTE FOR COOPERATION ON AGRICULTURE (IICA)**

Ms Ana Marisa Cordero  
Head  
IICA

Dr Horrys Friaca  
Agricultural Health and Food Safety Specialist  
IICA

**ORGANISMO INTERNACIONAL REGIONAL DE SANIDAD AGROPECUARIA (OIRSA)**

Ms Lissette Marroquín  
Asistente Técnico Regional  
OIRSA  
San Salvador

**ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA VIGNE ET DU VIN (OIV)**

Dr Jean Claude Ruf  
Scientific Director  
OIV  
Dijon

**NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS –  
ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES –  
ORGANIZACIONES NO GUBERNAMENTALES**

**ALIANZA LATINOAMERICANA DE ASOCIACIONES DE LA INDUSTRIA DE ALIMENTOS Y BEBIDAS (ALAIAB)**

Mrs Marcela Rodriguez  
Directora Asuntos Científicos y Regulatorios  
ALAIAB

Mrs Pamela Castillo  
Asesora Interna  
ALAIAB

Mrs Abril Drach  
Coordinadora Técnica  
ALAIAB

Mrs Monica Elizondo  
Asesora  
ALAIAB

Mrs Laura Miranda  
Coordinadora Técnica  
ALAIAB

Mr Leonel Tayes  
Asesor Interno  
ALAIAB

Mr Nicolas Torres  
Asesor Interno  
ALAIAB

Mrs Nicole Troya  
Asesora Interna  
ALAIAB

Mr Edward Wollants  
Asesor Interno  
ALAIAB

**ASSOCIATION OF MANUFACTURERS AND FORMULATORS OF ENZYME PRODUCTS (AMFEP)**

Dr Céline Benini  
Secretary General  
AMFEP

**THE CONSUMER GOODS FORUM (CGF)**

Mrs Anne Gerardi  
Senior Project Manager  
The Consumer Goods Forum  
Levallois

**COUNCIL FOR RESPONSIBLE NUTRITION (CRN)**

Dr James Griffiths  
SVP, International & Scientific Affairs  
Council for Responsible Nutrition  
Washington

**CROPLIFE INTERNATIONAL (CROPLIFE)**

Ms Nevena Hristozova  
Regulatory Affairs Coordinator  
CropLife International  
Bruxelles

Dr Wibke Meyer  
Director of Regulatory Affairs  
CropLife International  
Brussels

Ms Monika Richter  
Global MRL & Trade manager crop protection  
BASF  
Limburgerhof

**EUROPEAN NETWORK OF CHILDBIRTH ASSOCIATIONS (ENCA)**

Mrs Patti Rundall  
Global Advocacy Spokesperson  
Babymilk Action UK IBFAN

**EURACHEM**

Dr Marina Patriarca  
Member of Executive Committee  
EURACHEM

**EUROPEAN SALT PRODUCERS' ASSOCIATION (EUSALT)**

Mr Marian Brestovansky  
Policy and Regulatory Affairs Manager  
EUsalt  
Brussels

**FOOD INDUSTRY ASIA (FIA)**

Ms Teresa Lo  
Regulatory Affairs, Senior Manager  
Food Industry Asia

Ms Alice Gu  
Member  
Food Industry Asia

Ms Tatiana Nassy  
Member  
Food Industry Asia

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES VINS ET SPIRITUEUX (FIVS)**

Mrs Elisabetta Romeo-Vareille  
Policy officer at Unione Italiana Vini  
FIVS

**FEDERATION OF VETERINARIANS OF EUROPE (FVE)**

Mrs Nancy De Briyne  
Executive Director  
Federation of Veterinarians of Europe

**FOODDRINKEUROPE**

Mrs Angelika Mrohs  
 Managing Director Lebensmittelverband  
 Deutschland  
 FoodDrinkEurope

**GOOD FOOD INSTITUTE (GFI)**

Ms Shuli Goh  
 Policy Specialist  
 The Good Food Institute

Ms Laura Braden  
 Lead Regulatory Counsel  
 The Good Food Institute  
 Washington

Mr Manuel Netto  
 Analyst  
 The Good Food Institute  
 Rio de Janeiro

**GLOBAL ORGANIZATION FOR EPA AND DHA OMEGA-3S (GOED)**

Dr Harry Rice  
 VP, Regulatory & Scientific Affairs  
 GOED  
 Salt Lake City, Utah

**INTERNATIONAL ALLIANCE OF DIETARY/FOOD SUPPLEMENT ASSOCIATIONS (IADSA)**

Ms Cynthia Rousselot  
 Dir Technical & Regulatory Affairs  
 IADSA

**INTERNATIONAL BABY FOOD ACTION NETWORK (IBFAN)**

Ms Elisabeth Sterken  
 Global Council  
 International Baby Food Action Network (IBFAN)  
 Rockport

Dr Magdalena Whoolery  
 MCH-IYCF Consultant  
 International Baby Food Action Network (IBFAN)  
 Islamabad

**INTERNATIONAL CONFECTIONERY ASSOCIATION (ICA/IOCCC)**

Mr Jim Coughlin  
 Consultant  
 International Confectionery Association

Mrs Farida Mohamedshah  
 SVP  
 International Confectionery Association  
 District of Columbia

Ms Paige Smoyer  
 Senior Manager  
 International Confectionery Association

**INTERNATIONAL COUNCIL OF BEVERAGES ASSOCIATIONS (ICBA)**

Ms Joanna Skinner  
 Senior Manager, Regulatory Advocacy  
 The Coca-Cola Company  
 Atlanta

Ms Jacqueline Dillon  
 Senior Manager  
 PepsiCo  
 Chicago, IL

**INTERNATIONAL CHEWING GUM ASSOCIATION (ICGA) (ICGA)**

Mr Christophe Leprêtre  
 Executive Director  
 ICGA  
 Washington D.C.

**INTERNATIONAL DAIRY FEDERATION (IDF/FIL)**

Mrs Aurélie Dubois  
 Science and Standards Programme Manager  
 International Dairy Federation  
 Brussels

Mr Jamie Jonker  
 Chief Science Officer  
 National Milk Producer Federation

Mrs Laurence Rycken  
 Science and Standards Program Manager  
 International Dairy Federation  
 Schaerbeek

Mr Allen Sayler  
 Managing Director  
 Center for Food Safety and Regulatory Solutions

**INTERNATIONAL FEED INDUSTRY FEDERATION (IFIF)**

Ms Alexandra De Athayde  
 Executive Director  
 International Feed Industry Federation (IFIF)  
 Wiehl

**INSTITUTE OF FOOD TECHNOLOGISTS (IFT)**

Mr Steven Havlik  
 Codex Coordinator  
 Institute of Food Technologists  
 Bradenton

**INTERNATIONAL FRUIT AND VEGETABLE JUICE ASSOCIATION (IFU)**

Dr David Hammond  
 Chair Legislation Commission  
 International Fruit and Vegetable Juice Association (IFU)  
 Paris

Mr John Collins  
 Executive Director  
 International Fruit and Vegetable Juice Association  
 Paris

**INTERNATIONAL MEAT SECRETARIAT (IMS)**

Ms Trachelle Carr  
International Technical Services Specialist  
International Meat Secretariat  
Washington, DC

**INTERNATIONAL ORGANIZATION OF THE FLAVOR INDUSTRY (IOFI)**

Ms Jing Yi  
Director Advocacy and Regulatory Affairs  
IOFI  
Brussels

**INTERNATIONAL PROBIOTICS ASSOCIATION (IPA)**

Mr George Paraskevakos  
Executive Director  
International Probiotics Association  
Dollard des Ormeaux

**THE INTERNATIONAL POULTRY COUNCIL (IPC)**

Mr Nicolò Cinotti  
Secretary General  
International Poultry Council

Mr Dennis L.erpelding  
Science Advisor  
International Poultry Council

Mrs Marilia Rangel Campos  
Policy Advisor  
INTERNATIONAL POULTRY COUNCIL

**INTERNATIONAL SPECIAL DIETARY FOODS INDUSTRIES (ISDI)**

Mr Jean Christophe Kremer  
Secretary General  
ISDI  
Brussels

Ms Patricia G De Mendoza  
Delegate  
ISDI

**INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION (ISO)**

Mrs Sandrine Espeillac  
Committee Manager for ISO/TC 34  
ISO  
Vernier, Geneva

**INTERNATIONAL UNION OF FOOD SCIENCE AND TECHNOLOGY (IUFoST)**

Prof Samuel Godefroy  
Chair Codex Committee  
IUFoST - GFoRSS (Disciplinary Group - Food Regulatory Science)  
Quebec City

Mr Omar Elberry  
Officer  
GFoRSS / IUFoST

Dr Wiem Guissouma  
Expert  
IUFoST / GFoRSS

Dr Amine Kassouf  
Research Manager  
IUFoST

**INTERNATIONAL FOOD POLICY RESEARCH INSTITUTE**

Dr Anne Mackenzie  
Codex Contact Point  
IFPRI  
Mahone Bay, Nova Scotia

**MÉDECINS SANS FRONTIÈRES INTERNATIONAL (MSF)**

Mrs Odile Caron  
Food Safety and Quality coordinator  
MSF International (Medecins Sans Frontieres)

**NATIONAL HEALTH FEDERATION (NHF)**

Mr Scott Tips  
President & General Counsel  
National Health Federation  
Monrovia

**SSAFE**

Ms Cristina Avalos Badiano  
Member of SSAFE  
SSAFE

Dr Himanshu Gupta  
Vice President of SSAFE  
SSAFE

**WORLD PUBLIC HEALTH NUTRITION ASSOCIATION (WPHNA)**

Ms Margaret Miller  
President  
World Public Health Nutrition Association  
Joondalup

Dr Sara Garduno-Diaz  
Secretary  
World Public Health Nutrition Association

**ASSOCIATION OF YOGHURTS & LIVE FERMENTED MILKS (YLFA)**

Mrs Rosanna Pecere  
Expert  
YLFA International  
Brussels

**HEALTH FOR ANIMALS (HEALTHFORANIMALS)**

Dr Amelia Breinig  
HealthforAnimals

Mr Carel Du Marchie Sarvaas  
Executive Director  
HealthforAnimals

Mr Charles Bernard Julien  
Counsel  
HealthforAnimals  
Geneva

Dr Elzo Kannekens  
HealthforAnimals

Dr Liezl Kock  
Consultant  
HealthforAnimals

**UNITED NATIONS CHILDREN'S FUND (UNICEF)  
(UNICEF)**

Ms Alison Fleet  
Technical Specialist  
UNICEF  
Copenhagen

**WORLD FOOD PROGRAMME (WFP)**

Mr Francesco Mascherpa  
Food technologist  
World food program

Mrs Wfp - Yang  
Food Technologist  
World Food Program

**FAO**

Mr Markus Lipp  
Food Safety Officer  
Food and Agriculture Organization of the U.N.  
(FAO)  
Rome

Ms Esther Garrido Gamarro  
Fishery Officer  
Food and Agriculture Organization of the U.N.  
(FAO)  
Rome

Ms Danielle Perpoli  
Programme Officer  
Food and Agriculture Organization of the U.N.  
Rome

**WHO**

Dr Francesco Branca  
Director  
Department of Nutrition and Food Safety (NFS)  
World Health Organization (WHO)  
Switzerland

Dr Moez Sanaa  
Unit Head  
Standards and Scientific Advice on Food and Nutrition (SSA)  
Department of Nutrition and Food Safety (NFS)  
World Health Organization (WHO)  
Switzerland

Dr Akio Hasegawa  
Technical officer  
Standards and Scientific Advice on Food and Nutrition (SSA)  
Department of Nutrition and Food Safety (NFS)  
World Health Organization (WHO)  
Switzerland

Mr Michael-Oliver Hinsch  
Programme Administrator, FAO/WHO Codex Trust Fund  
Standards and Scientific Advice on Food and Nutrition (SSA)  
Department of Nutrition and Food Safety (NFS)  
World Health Organization (WHO)  
Switzerland

Mr Soren Madsen  
Technical Officer  
Standards and Scientific Advice on Food and Nutrition (SSA)  
Department of Nutrition and Food Safety (NFS)  
World Health Organization (WHO)  
Switzerland

Mr Soren Madsen  
Technical Officer  
World Health Organization  
Geneva

Dr Chizuru Nishida  
Unit Head  
WHO  
Geneva

Mr Kim Petersen  
Scientist  
WHO

**CODEX SECRETARIAT**

Mr Tom Heilandt  
Codex Secretary  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the U.N.  
(FAO)  
Rome

Dr Sarah Cahill  
Senior Food Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the U.N.  
(FAO)  
Rome

Dr Hilde Kruse  
Senior Food Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the U.N.  
(FAO)  
Rome

Ms Verna Carolissen-Mackay  
Food Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the U.N.  
(FAO)  
Rome

Ms Gracia Brisco  
Food Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the U.N.  
(FAO)  
Rome

Mr Patrick Sekitoleko  
Food Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the U.N.  
(FAO)  
Rome

Ms Lingping Zhang  
Food Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the U.N.  
(FAO)  
Rome

Mr Jaewoo Park  
Food Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the U.N.  
(FAO)  
Rome

Ms Myoengsin Choi  
Food Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the U.N.  
(FAO)  
Rome

Mr Goro Maruno  
Food Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the U.N.  
(FAO)  
Rome

Mr David Massey  
Special Adviser - Codex  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the U.N.  
(FAO)  
Rome

Mr Roberto Sciotti  
Knowledge Management Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the U.N.  
(FAO)  
Rome

Mr Giuseppe Di Chiera  
Public Information Specialist  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the U.N.  
(FAO)  
Rome

Ms Jocelyne Farruggia  
Office Assistant  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the U.N.  
(FAO)  
Rome

Ms Ilaria Tarquinio  
Programme Assistant  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the U.N.  
(FAO)  
Rome

Mr Florence Martin Di Martino  
Office Assistant  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the U.N.  
(FAO)  
Rome

Ms Elaine Raher  
Office Assistant  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the U.N.  
(FAO)  
Rome

Mr Peter Di Tommaso  
Document Clerk  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the U.N.  
(FAO)  
Rome

Mr Robert Damiano  
IT Clerk  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the U.N.  
(FAO)  
Rome



**Annexe II****LISTES DES NORMES ET TEXTES APPARENTÉS ADOPTÉS**

<b>Normes et textes apparentés</b>	<b>Référence</b>	<b>N° du travail</b>	<b>État d'avancement</b>
Révision de la <i>Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique</i> (CXS 210- 1999): composition essentielle des huiles de graines de tournesol	REP22/FO, par. 45, annexe III	N09-2017	5/8
<i>Lignes directrices pour les aliments thérapeutiques prêts à l'emploi</i>	REP22/NFSDU, par. 126, annexe II	N05-2016	8 Adoptées avec amendements (voir point 4.2 de l'ordre du jour, par. 53)
<i>Directives relatives à la gestion des flambées épidémiques d'origine alimentaire et biologique</i>	REP22/FH, par. 31, annexe II	N06-2018	8
Révision des <i>Principes généraux d'hygiène alimentaire</i> (CXC 1-1969)	REP22/FH, par. 52, annexe III	N03-2016	5/8
<i>Norme pour les oignons et les échalotes</i>	REP22/FFV, par. 35, annexe II	N02-2018	5/8
<i>Norme pour les baies</i>	REP22/FFV par. 56, annexe III	N03-2018	5/8
<i>Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des fèves de cacao par le cadmium</i>	REP22/CF, par. 68, annexe III	N07-2019	8
Limite maximale (LM) pour le cadmium dans la poudre de cacao (100% de matière sèche totale de cacao sur base sèche)	REP22/CF, par. 59, annexe II, partie II	N15-2014	5/8
Limites maximales pour le plomb dans les aliments à base de céréales pour les nourrissons et les enfants en bas âge, le sucre blanc et raffiné, les sirops de maïs et d'érable, le miel et les sucreries	REP22/CF, par. 79, 96, 101 i, annexe IV	N05-2019	5/8
Limites maximales pour le méthylmercure dans l'hoplostète orange et l'abadèche rosé	REP22/CF, par. 112 i, annexe V	N04-2021	5/8
Limites maximales pour les aflatoxines totales dans les grains de maïs destinés à une transformation ultérieure, dans la farine, la semoule, les gruaux et les flocons dérivés du maïs, dans le riz décortiqué et le riz poli, dans le sorgho en grain destiné à une transformation ultérieure, dans les aliments à base de céréales pour les nourrissons et les enfants en bas âge (à l'exclusion des denrées des programmes d'aide alimentaire) et dans les aliments à base de céréales pour les nourrissons et les enfants en bas âge destinés aux programmes d'aide alimentaire	REP22/CF, par. 154 i, annexe VI, partie I	N08-2019	5/8
<i>Directives pour la reconnaissance de substances actives ou l'utilisation autorisée de substances actives présentant de faibles risques pour la santé</i>	REP22/PR53, par. 196, annexe IX	N03-2019	5/8

Normes et textes apparentés	Référence	N° du travail	État d'avancement
<i>publique qui sont exemptées de la fixation de limites maximales de résidus ou qui n'engendrent pas de résidus</i>			
Limites maximales de résidus (LMR) pour différentes associations pesticide/produit(s)	REP22/PR53, par. 151 i a, annexe II	-	5/8
Révision de la <i>Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale</i> (CXA 4-1989): définitions des abats, graisses, viandes et muscles comestibles, notamment des parties des produits auxquelles s'appliquent des LMR et qui font l'objet d'analyses des matières grasses et des muscles	REP22/PR53, par. 188, annexe VIII	-	Adoptée
Révision de la <i>Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale</i> (CXA 4-1989): Amendement corollaire de la classe D, Produits alimentaires transformés d'origine végétale. Inclusion de produits supplémentaires pour les pulpes (séchées) d'agrumes, les huiles (comestibles) et la farine de soja	REP22/PR53, par. 176, annexe VII	-	Adoptée
<i>Norme pour les parties florales séchées – safran</i>	REP22/SCH, par. 39, annexe III	N06-2017	8
<i>Norme pour les graines séchées – noix de muscade</i>	REP22/SCH, par. 59, annexe IV	N07-2017	8
<i>Norme pour le piment fort séché ou déshydraté et le paprika</i>	REP22/SCH, par. 80, annexe V	N03-2017	5/8
<i>Norme régionale pour la viande séchée</i>	REP22/AFRICA, par. 40 i, annexe III		
<i>Directives relatives à l'élaboration d'une législation harmonisée sur la sécurité sanitaire des aliments dans la région couverte par le Comité de coordination du Codex pour l'Afrique</i>	REP22/AFRICA, par. 67, annexe IV		

**Annexe III****LISTE DES PROJETS DE NORMES ET TEXTES APPARENTÉS ADOPTÉS À L'ÉTAPE 5**

<b>Normes et textes apparentés</b>	<b>Référence</b>	<b>N° du travail</b>	<b>État d'avancement</b>
Révision de la <i>Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique</i> (CXS 210- 1999): inclusion de l'huile d'avocat	REP22/FO, par. 82 i et 82 iv, annexe IV	N12-2017	Adoptée
Projet de Norme pour les dattes fraîches	REP22/FFV, par. 78, annexe IV	N01-2016	Adopté
Limite maximale (LM) pour le plomb dans les repas prêts à consommer destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge	REP22/CF, par. 102 ii, annexe IV	N05-2019	Adoptée
Avant-projet de Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination du manioc et des produits à base de manioc par les mycotoxines	REP22/CF, par. 200 i, annexe VII	N05-2021	Adopté
Avant-projet de Norme pour la petite cardamome séchée	REP22/SCH, par. 107, annexe VI	N01-2021	Adopté
Avant-projet de Norme pour les épices issues de fruits et de baies séchés (partie A – quatre-épices, baies de genévrier, anis étoilé)	REP22/SCH, par. 121 i, partie A, annexe VII	N03-2021	Adopté
Projet de limites maximales de résidus (LMR) pour le chlorhydrate de zilpatérol (reins, foie et muscles de bovins)	REP21/RVDF, par. 87, annexe II	Liste des médicaments vétérinaires à évaluer ou à réévaluer en priorité par le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (en cours)	Adopté

**Annexe IV****LISTE DES NORMES ET TEXTES APPARENTÉS RÉVOQUÉS**

<b>Normes et textes apparentés</b>	<b>Référence</b>
Limites maximales de résidus (LMR) du Codex pour différentes associations pesticide/produit(s) proposées pour révocation	REP22/PR53, par. 151 i b, annexe III
<i>Directives sur l'utilisation de la spectrométrie de masse pour l'identification, la confirmation et la détermination quantitative des résidus</i> (CXG 56-2005)	REP22/PR53, par. 234 i

**Annexe V****LISTE DES NOUVEAUX TRAVAUX APPROUVÉS**

<b>Organe du Codex</b>	<b>Texte</b>	<b>Référence et descriptif de projet</b>	<b>N° du travail</b>
CCFO	Modification/révision de la <i>Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique</i> (CXS 210-1999), inclusion de: l'huile de graines de camélia l'huile de sacha inchi l'huile de soja à haute teneur en acide oléique	REP22/FO, par. 152, 160, 169, annexes V, VI, VIII, CX/CAC 22/45/3, annexe I, II, III <sup>33</sup>	N01-2022 N02-2022 N03-2022
CCFO	Modification/révision de la <i>Norme pour les huiles de poisson</i> (CXS 329-2017) – inclusion de l'huile de calanus	REP22/FO, par. 166 i, annexe VII CX/CAC 22/45/3, annexe IV <sup>34</sup>	N04-2022
CCLAC <sup>35</sup>	Élaboration d'une Norme régionale pour la morelle de Quito	REP22/FFV, par. 84 i CX/CAC 22/45/6, annexe I	N05-2022
CCFFV	Élaboration d'une Norme pour les feuilles de curry fraîches	REP22/FFV, par. 97 i, annexe VI CX/CAC 22/45/6, annexe II	N06-2022
CCFICS	Élaboration de principes et d'orientations relatifs au recours à l'audit et à la vérification à distance dans les cadres réglementaires	REP21/FICS, par. 114 iv REP22/EXEC2, par. 64 CX/CAC 22/45/13, annexe III	N07-2022
CCFH <sup>36</sup>	Alignement des textes sur la version révisée des <i>Principes généraux d'hygiène alimentaire</i> (CXC 1-1969)	REP22/CAC, par. 55-57	s.o. <sup>37</sup>

<sup>33</sup> Les annexes du document CX/CAC 22/45/3 ont été publiées dans les 6 langues officielles et sont les mêmes que celles figurant dans le rapport portant la cote REP22/CAC.

<sup>34</sup> Voir note 1 ci-dessus

<sup>35</sup> Voir paragraphes 61 à 63 du rapport REP22/CAC.

<sup>36</sup> Les textes élaborés par le CCFH sont ceux qui nécessitent les efforts les plus importants en termes d'harmonisation. Toutefois, la Commission, à sa 45<sup>e</sup> session, a également demandé à d'autres organes subsidiaires et au secrétariat du Codex de veiller à ce que tout alignement nécessaire avec les *Principes généraux d'hygiène alimentaire* (CXC 1-1969) soit également entrepris dans d'autres textes du Codex.

<sup>37</sup> Des numéros de travail peuvent être attribués ultérieurement si les premiers travaux d'alignement indiquent qu'une révision approfondie de certains textes est nécessaire.

**Annexe VI****LISTE DES TRAVAUX INTERROMPUS**

<b>Organe du Codex</b>	<b>Texte</b>	<b>Référence</b>
CCCF	Limites maximales (LM) pour le plomb dans les œufs frais, l'ail séché et les mélasses	REP22/CF15, par. 102 iii
CCPR	Limites maximales de résidus (LMR) pour différentes associations pesticide/produit(s) dans la procédure par étapes, qui ont fait l'objet d'une recommandation de retrait (interruption)	REP22/PR53, par. 151 ii b, annexe VI

**Annexe VII****LISTE DES MODIFICATIONS**

<b>Normes et textes apparentés</b>	<b>Référence</b>	<b>État d'avancement</b>
Amendements/modifications d'ordre rédactionnel apportés au <i>Code d'usages pour l'entreposage et le transport des graisses et des huiles comestibles en vrac</i> (CXC 36-1987): Annexe 2	REP22/FO par. 144 iii, annexe IX	Adopté
Modification de la <i>Norme pour les bananes</i> (CXS 205-1997)	REP22/FFV par. 88, annexe V	Adoptée
Modification rédactionnelle des limites maximales (LM) pour le cadmium dans les chocolats contenant ou déclarant contenir, sur la matière sèche, un taux de < 30% de matière sèche totale de cacao et pour les chocolats contenant ou déclarant de ≥ 30 % à < 50 % de matière sèche totale de cacao	REP22/CF par. 58, annexe II, partie I	Adoptée
Amendement corrélatif à la LM pour le déoxynivalénol (DON) dans les aliments à base de céréales destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge	REP22/CF par. 154 iii, annexe VI, partie II	Adopté
Modification de la <i>Norme régionale pour les chanterelles</i> (CXS 40R-1981), section 8.2	REP22/EURO par. 21 iv, annexe II	Adoptée
Modification de la <i>Norme régionale pour le beurre de karité non raffiné</i> (CXS 325R-2017), section 7.2 Modification de la <i>Norme régionale pour les préparations cuites à base de manioc fermenté</i> (CXS 334R-2020), section 7.3 Modification de la <i>Norme pour les feuilles fraîches de Gnetum spp.</i> (CXS 335R-2020), section 6.2	REP22/AFRICA par. 24 iv, annexe II	Adoptées
Modification de la <i>Norme pour les poivres noir, blanc et vert</i> (CXS 326-2017), section 8.3		
Modification de la <i>Norme pour le cumin</i> (CXS 327-2017), section 8.3		
Modification de la <i>Norme pour le thym séché</i> (CXS 328-2017), section 8.3		
Modification de la <i>Norme pour l'origan séché</i> (CXS 342-2021), section 8.5	REP21/SCH	
Modification de la <i>Norme pour les racines, rhizomes, et bulbes séchés: gingembre séché ou déshydraté</i> (CXS 343-2021), section 8.4	par. 11, annexe II Partie A	Adoptées
Modification de la <i>Norme pour les parties florales séchées: clous de girofle</i> (CXS 344-2021), section 8.4		
Modification de la <i>Norme pour le basilic séché</i> (CXS 345-2021), section 8.4		

Normes et textes apparentés	Référence	État d'avance- ment
Modification de la <i>Norme pour l'ail séché ou déshydraté</i> (CXS 347-2019), section 8.5		
Modification rédactionnelle de la <i>Norme pour le beurre de cacao</i> (CXS 86-1981), section 5.2		
Modification rédactionnelle de la <i>Norme pour le chocolat et les produits à base de chocolat</i> (CXS 87-1981), section 5.3		
Modification rédactionnelle de la <i>Norme pour les cacaos en poudre et les mélanges secs de cacao et de sucres</i> (CXS 105-1981), section 6.2		
Modification rédactionnelle de la <i>Norme pour le cacao en pâte (liqueur de cacao/chocolat) et le tourteau de cacao</i> (CXS 141-1983), section 6.2		
Modification rédactionnelle de la <i>Norme pour les laits en poudre et la crème en poudre</i> (CXS 207-1999), section 7.5		
Modification rédactionnelle de la <i>Norme pour les fromages en saumure</i> (CXS 208-1999), section 7.3		
Modification rédactionnelle de la <i>Norme pour les fromages non affinés, y compris le fromage frais</i> (CXS 221-2001), section 7.3		
Modification rédactionnelle de la <i>Norme pour les laits fermentés</i> (CXS 243-2003), section 7.3	REP21/CAC Par. 86, CX/CAC 22/45/12 Rev. 1	Adoptées
Modification rédactionnelle de la <i>Norme pour les matières grasses laitières à tartiner</i> (CXS 253-2006), section 7.3		
Modification rédactionnelle de la <i>Norme pour la mozzarella</i> (CXS 262-2006), section 7.4		
Modification rédactionnelle de la <i>Norme pour le cheddar</i> (CXS 263-1966), section 7.5		
Modification rédactionnelle de la <i>Norme pour le Danbo</i> (CXS 264-1966), section 7.5		
Modification rédactionnelle de la <i>Norme pour l'Édam</i> (CXS 265-1966), section 7.5		
Modification rédactionnelle de la <i>Norme pour le Gouda</i> (CXS 266-1966), section 7.5		
Modification rédactionnelle de la <i>Norme pour le Havarti</i> (CXS 267-1966), section 7.5		
Modification rédactionnelle de la <i>Norme pour le Samsø</i> (CXS 268-1966), section 7.5		



---

Modification rédactionnelle de la *Norme pour l'Emmental* (CXS 269-1967), section 7.5

Modification rédactionnelle de la *Norme pour le Tilsiter* (CXS 270-1968), section 7.5

Modification rédactionnelle de la *Norme pour le Saint-Paulin* (CXS 271-1968), section 7.5

Modification rédactionnelle de la *Norme pour le Provolone* (CXS 272-1968), section 7.5

Modification rédactionnelle de la *Norme pour le Cottage Cheese* (CXS 273-1968), section 7.4

Modification rédactionnelle de la *Norme pour le Coulommiers* (CXS 274-1969), section 7.4

Modification rédactionnelle de la *Norme pour le fromage à la crème* (CXS 275-1973), section 7.4

Modification rédactionnelle de la *Norme pour le Camembert* (CXS 276-1973), section 7.4

Modification rédactionnelle de la *Norme pour le Brie* (CXS 277-1973), section 7.4

Modification rédactionnelle de la *Norme pour le beurre* (CXS 279-1971), section 7.3

Modification rédactionnelle de la *Norme pour les produits à base de matières grasses laitières* (CXS 280-1973), section 7.2

REP21/CAC  
Par. 86,  
CX/CAC  
22/45/12 Rev. 1

Adoptées

Modification rédactionnelle de la *Norme pour les laits concentrés* (CXS 281-1971), section 7.5

Modification rédactionnelle de la *Norme pour les laits concentrés sucrés* (CXS 282-1971), section 7.5

Modification rédactionnelle de la *Norme générale sur le fromage* (CXS 283-1978), section 7.4

Modification rédactionnelle de la *Norme pour les fromages de lactosérum* (CXS 284-1971), section 7.3

Modification rédactionnelle de la *Norme pour la crème et les crèmes préparées* (CXS 288-1976), section 7.3

Modification rédactionnelle de la *Norme pour les poudres de lactosérum* (CXS 289-1995), section 7.2

Modification rédactionnelle de la *Norme pour la caséine alimentaire et produits dérivés* (CXS 290-1995), section 7.2

Modification rédactionnelle de la *Norme pour les poudres de perméats de produits laitiers* (CXS 331-2017), section 7.2

---

Normes et textes apparentés	Référence	État d'avance- ment
Modification rédactionnelle de la <i>Norme pour les tomates en conserve</i> (CXS 13-1981), section 8.3		
Modification rédactionnelle de la <i>Norme pour la purée de pommes en conserve</i> (CXS 17-1981), section 8.2		
Modification rédactionnelle de la <i>Norme pour les concentrés de tomates traités</i> (CXS 57-1981), section 8.4		
Modification rédactionnelle de la <i>Norme pour les olives de table</i> (CXS 66-1981), section 8.2		
Modification rédactionnelle de la <i>Norme pour le chutney de mangue</i> (CXS 160-1987), section 8.2		
Modification rédactionnelle de la <i>Norme pour la noix de coco desséchée</i> (CXS 177-1991), section 9.2		
Modification rédactionnelle de la <i>Norme pour le kimchi</i> (CXS 223-2001), section 8.2	REP21/CAC Par. 86, CX/CAC 22/45/12 Rev. 1	Adoptées
Modification rédactionnelle de la <i>Norme pour les pousses de bambou en conserve</i> (CXS 241-2003), section 8.2		
Modification rédactionnelle de la <i>Norme pour les fruits à noyaux en conserve</i> (CXS 242-2003), section 8.2		
Modification rédactionnelle de la <i>Norme pour certains agrumes en conserve</i> (CXS 254-2007), section 8.3		
Modification rédactionnelle de la <i>Norme pour les fruits et légumes marinés fermentés</i> (CXS 260-2007), section 8.3		
Modification rédactionnelle de la <i>Norme pour les confitures, gelées et marmelades</i> (CXS 296-2009), section 8.4		
Modification rédactionnelle de la <i>Norme pour certains légumes en conserve</i> (CXS 297-2009), section 8.3		
Modification rédactionnelle de la <i>Norme pour certains fruits en conserve</i> (CXS 319-2015), section 8.3		
Modification rédactionnelle de la <i>Norme pour les légumes surgelés</i> (CXS 320-2015), section 9.3		
Modification rédactionnelle de la <i>Norme pour les produits à base de ginseng</i> (CXS 321-2015), section 7.4		
Modification rédactionnelle de la <i>Norme pour le Corned Beef</i> (CXS 88-1981), section 7.3		
Modification rédactionnelle de la <i>Norme pour le Luncheon Meat</i> (CXS 89-1981), section 7.4		

---

Modification rédactionnelle de la *Norme pour le jambon cuit* (CXS 96-1981), section 7.3

Modification rédactionnelle de la *Norme pour l'épaule de porc cuite* (CXS 97-1981), section 7.3

Modification rédactionnelle de la *Norme pour la viande hachée salée cuite* (CXS 98-1981), section 7.4

Modification rédactionnelle de la *Norme pour le miel* (CXS 12-1981), section 7.2

Modification rédactionnelle de la *Norme pour les produits à base de protéines de blé incluant le gluten de blé* (CXS 163-1987), section 8.5

Modification rédactionnelle de la *Norme générale sur les matières protéiques végétales (MPV)*(CXS 174-1989), section 8.3

Modification rédactionnelle de la *Norme pour les produits protéiques de soja* (CXS 175-1989), section 8.3

REP21/CAC  
Par. 86,  
CX/CAC 22/45/12  
Rev. 1

Adoptées

Modification rédactionnelle de la *Norme générale sur les jus et les nectars de fruits* (CXS 247-2005), section 8.2

Modification rédactionnelle de la *Norme pour les champignons comestibles et produits dérivés* (CXS 38-1981), section 8.4

Modification rédactionnelle de la *Norme pour les champignons comestibles séchés* (CXS 39-1981), section 6.2

Modification rédactionnelle de la *Norme pour les fraises surgelées* (CXS 52-1981), section 6.5

Modification rédactionnelle de la *Norme pour les framboises en conserve* (CXS 60-1981), section 7.2

Modification rédactionnelle de la *Norme pour les fraises en conserve* (CXS 62-1981), section 7.2

Modification rédactionnelle de la *Norme pour les framboises surgelées* (CXS 69-1981), section 6.4

Modification rédactionnelle de la *Norme pour les pêches surgelées* (CXS 75-1981), section 6.4

Modification rédactionnelle de la *Norme pour les myrtilles surgelées* (CXS 76-1981), section 6.4

Modification rédactionnelle de la *Norme pour les myrtilles américaines surgelées* (CXS 103-1981), section 6.4

Modification rédactionnelle de la *Norme pour les cornichons (concombres) en conserve* (CXS 115-1981), section 8.2

---

Normes et textes apparentés	Référence	État d'avance- ment
Modification rédactionnelle de la <i>Norme pour les pistaches non décortiquées</i> (CXS 131-1981), section 7.2		
Modification rédactionnelle de la <i>Norme pour les châtaignes en conserve et la purée de châtaignes en conserve</i> (CXS 145-1985), section 7.2		
Modification rédactionnelle de la <i>Norme pour les produits aqueux à base de noix de coco – lait de coco et crème de coco</i> (CXS 240-2003), section 8.2		
Modification rédactionnelle de la <i>Norme générale sur l'utilisation de termes de laiterie</i> (CXS 206-1999)	REP21/CAC Par. 86, CX/CAC 22/45/12 Rev. 1	
Modification rédactionnelle de la <i>Norme pour un mélange de lait concentré écrémé et de graisse végétale</i> (CXS 250-2006), section 7.6		Adoptées
Modification rédactionnelle de la <i>Norme pour un mélange de lait écrémé et de graisse végétale en poudre</i> (CXS 251-2006), section 7.6		
Modification rédactionnelle de la <i>Norme pour un mélange de lait concentré écrémé sucré et de graisse végétale</i> (CXS 252-2006), section 7.6		
Modification rédactionnelle de la <i>Norme pour le fromage à pâte extra-dure à râper</i> (CXS 278-1978), section 8.3		
Modification rédactionnelle de la <i>Norme pour les sucres</i> (CXS 212-1999), section 5.3		
Modification rédactionnelle de la <i>Norme pour la pâte de soja fermentée au piment fort</i> (CXS 294-2009), section 8.2		
Modification rédactionnelle de la <i>Norme pour la sauce au piment (sauce «chili»)</i> (CXS 306-2011), section 8.2		
Modification rédactionnelle de la <i>Norme générale sur les fruits en conserve</i> , section 8.3		
Modification rédactionnelle de la <i>Norme générale sur les fruits séchés</i> , section 8.3		

**Annexe VIII Partie A****45<sup>e</sup> session de la Commission – Vote ne faisant pas référence aux noms des votants**

Vote on: To adopt the proposed MRLs for zilpaterol at Step 5  
 Vote sur: Pour l'adoption des LMR proposées pour le LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol à l'étape 5  
 Volación para: Adoptar los LMR de clorhidrato de zilpaterol al trámite 5

**RESULT SHEET/RESULTATS/RESULTADOS**

**Vote without recording names/vote ne faisant pas référence aux noms des votants /voto sin consignar los nombres**

Number of votes cast/ Nombre de suffrages exprimés/ Número de votos emitidos	135
Majority required/ Majorité requise/ Mayoría requerida	68
Votes for/ Votes pour/ Votos en favor	87
Votes against/ Votes contre/ Votos en contra	48
Abstentions/ Abstenciones	7

**ADOPTED/ ADOPTÉE/ACEPTADA**

Elections Officer/ Fonctionnaire électoral/ El oficial de elecciones

(I.A. Botkin)

**45<sup>e</sup> session de la Commission – Vote par appel nominal**

منظمة  
الأغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations



Organisation des  
Nations Unies pour  
l'alimentation et  
l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная  
организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la  
Agricultura

23/11/2022 05:07:24 PM

Vote on: To replace, for CAC45, on an exceptional basis paragraph 6 of the Procedure for the Elaboration of Codex standards  
Vote sur: Dans le cadre de la 45<sup>e</sup> session de la Commission, remplacer les dispositions figurant au paragraphe 6 de la  
Votación para: Reemplazar, para el 45.º período de sesiones de la Comisión del Codex Alimentarius, el párrafo 6 del Procedimiento

**RESULT SHEET/RESULTATS/RESULTADOS****Nominal vote/Vote par appel nominal/Votación Nominal**

Number of votes cast/ Nombre de suffrages exprimés/ Número de votos emitidos	130 (at least 80)
Majority required/ Majorité requise/ Mayoría requerida	87
Votes for/ Votes pour/ Votos en favor	84
Votes against/ Votes contre/ Votos en contra	20 + 26(EU)
= 46	
Abstentions/ Abstenciones	9

**Votes for:**  
**Votes pour:**  
**Votos en favor:**

Angola, Antigua and Barbuda, Argentina, Australia, Bahamas, Belize, Brazil, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Canada, Chad, Chile, Colombia, Comoros, Cook Islands, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Dominican Republic, Ecuador, Egypt, El Salvador, Ethiopia, Fiji, Gambia, Ghana, Grenada, Guatemala, Guinea-Bissau, Guyana, Haiti, Honduras, Jamaica, Japan, Jordan, Kenya, Kiribati, Lesotho, Madagascar, Malawi, Malaysia, Mali, Mauritania, Mauritius, Mexico, Micronesia (Federated States of), Morocco, Mozambique, Namibia, Nauru, New Zealand, Nicaragua, Niger, Oman, Panama, Papua New Guinea, Paraguay, Peru, Philippines, Saint Kitts and Nevis, Saint Lucia, Saint Vincent and the Grenadines, Samoa, Senegal, Seychelles, Singapore, Solomon Islands, South Africa, South Sudan, Sudan, Suriname, Timor-Leste, Tonga, Trinidad and Tobago, Uganda, United Republic of Tanzania, United States of America, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (Bolivarian Republic of), Zambia, Zimbabwe

**Votes against:**  
**Votes contre:**  
**Votos en contra:**

Albania, Azerbaijan, Benin, China, European Union (Member Organization), India, Iran (Islamic Republic of), Kazakhstan, Kyrgyzstan, Montenegro, North Macedonia, Norway, Republic of Moldova, Russian Federation, San Marino, Saudi Arabia, Switzerland, Syrian Arab Republic, Thailand, Türkiye, Turkmenistan

**Abstentions:**  
**Abstenciones:**

Barbados, Indonesia, Kuwait, Libya, Qatar, Republic of Korea, Togo, United Kingdom, Viet Nam

**No Reply:**  
**Aucune réponse:**  
**Ninguna respuesta:**

Algeria, Bangladesh, Belarus, Bolivia (Plurinational State of), Botswana, Cameroon, Central African Republic, Democratic People's Republic of Korea, Democratic Republic of the Congo, Djibouti, Georgia, Guinea, Iraq, Israel, Rwanda, Sierra Leone, Somalia, Yemen

**REJECTED/ REPOUSSÉE/ RECHAZADA****Elections Officer/ Fonctionnaire électoral/ El oficial de elecciones**

  
(J.A. Betlem)

**Annexe IX****DÉCLARATIONS RELATIVES À L'ADOPTION À L'ÉTAPE 5 DES PROJETS DE LMR POUR LE CHLORHYDRATE DE ZILPATÉROL DANS LE FOIE, LES REINS ET LES MUSCLES DE BOVINS*****Déclarations présentées par écrit*****États-Unis d'Amérique**

Les États-Unis accueillent avec satisfaction l'adoption de LMR pour le zilpatérol à l'étape 5 et félicitent la Commission et ses membres pour avoir uni leurs efforts pour faire avancer ce travail. Afin de relever le défi mondial qui consiste à assurer la disponibilité d'aliments sains et abordables pour tous les pays, communautés et ménages, il convient de s'appuyer sur l'innovation et la science. Dans cet esprit, les États-Unis continueront à appeler la Commission et les membres du Codex à rester fidèles aux valeurs fondamentales de l'institution, en mettant en place des normes internationales fondées sur des données scientifiques et qui servent les intérêts collectifs des consommateurs et des producteurs du monde entier. Afin que le Codex puisse remplir son mandat, les normes relatives au zilpatérol doivent être avancées en vue de leur adoption finale à la 46<sup>e</sup> session de la Commission.

**Norvège**

La Norvège s'est prononcée contre l'adoption à l'étape 5, dans la mesure où elle aurait préféré une décision prise par voie de consensus qui aurait été satisfaisante pour toutes les parties, tant pour elle-même qui est fermement opposée à l'établissement de LMR que pour les parties qui souhaitent disposer de LMR. La Norvège continue de penser qu'il importe que les membres poursuivent les débats afin de parvenir à un consensus et d'éviter un vote à l'étape 8, lors de la prochaine session de la Commission.

**Royaume-Uni**

Le Royaume-Uni a maintenu son opposition et s'est abstenu d'accepter la décision d'adopter des LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol à l'étape 5 car ce composé est interdit dans la législation nationale. Le Royaume-Uni a également noté que la décision d'adopter des LMR à l'étape 5 pour le zilpatérol a été prise à la suite d'un vote et non par voie de consensus.

**Thaïlande**

La décision d'adopter des LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol à l'étape 5 n'a pas fait l'objet d'un consensus. La Thaïlande est préoccupée par le fait qu'une consommation élevée de tissus d'abats comestibles, y compris les tissus autres que le foie et les reins, puisse faire courir des risques aux consommateurs, tels que les effets que peuvent avoir les résidus issus de l'utilisation et du délai d'attente actuellement recommandés pour le chlorhydrate de zilpatérol, et causer des effets néfastes sur la santé en cas d'exposition. À cet égard, la Thaïlande estime que l'évaluation de l'exposition n'a pas été réalisée de manière exhaustive. En outre, la politique et les règlements nationaux de la Thaïlande n'autorisent l'utilisation de médicaments vétérinaires qu'à des fins thérapeutiques, et non pour atteindre d'autres objectifs, tels que l'activation de la croissance. Par conséquent, la Thaïlande souhaite réserver sa position à l'égard de l'adoption de LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol à l'étape 5.

**Union européenne**

L'Union européenne (UE) réaffirme son opposition ferme à l'adoption par la Commission des Limites maximales de résidus (LMR) pour le zilpatérol. Le zilpatérol étant uniquement utilisé à des fins de stimulation de la croissance, l'UE ne peut pas soutenir une norme internationale qui entérine son utilisation. L'UE s'est systématiquement opposée à l'élaboration de LMR du Codex pour les activateurs de croissance. Cette opposition est fondée sur des préoccupations concernant la santé et le bien-être des animaux, les préférences des consommateurs ainsi que sur des considérations morales et socioéconomiques relatives à la durabilité des pratiques agricoles qui font appel à des activateurs de croissance. L'approche «Une seule santé» reconnaît également les liens qui existent entre ces différents aspects et la santé des consommateurs.

La politique de l'UE concernant ces substances est largement soutenue par les citoyens européens et elle est appliquée de manière non discriminatoire. L'UE adhère aux valeurs fondamentales du Codex que sont l'inclusion, la collaboration, la recherche du consensus et la transparence. Malheureusement, le Codex n'est jamais parvenu à un consensus sur la question des activateurs de croissance, du fait des divergences de vues et des différences au niveau des attentes en ce qui concerne les systèmes de production alimentaire. Cette situation présente un caractère très différent du reste des travaux du Codex, puisque des milliers de normes

et d'autres textes du Codex ont été adoptés avec succès par voie de consensus. L'UE continue à participer activement aux travaux du Codex et espère que des situations similaires pourront être évitées à l'avenir en veillant à ce qu'un consensus se dégage, dès le début des travaux, sur l'admissibilité de certaines normes, de sorte que nos précieuses ressources puissent être consacrées à des besoins réels et à des questions d'importance mondiale. L'UE se réjouit de pouvoir débattre de ce sujet lors de la prochaine session de la Commission, dans le respect total des règles de procédure applicables. L'UE remercie le Président de la Commission pour les précieux conseils et éclaircissements fournis en matière de procédure avant la présente session, ainsi que pour son habileté à mener les débats dans le respect des règles. L'UE est disposée à s'engager dans une nouvelle recherche de consensus sur cette question, en vue de la 46<sup>e</sup> session de la Commission.

***Déclarations issues de la retranscription de la 45<sup>e</sup> session de la Commission:***

**Arabie saoudite**

Nous tenons à vous remercier pour votre travail. L'Arabie Saoudite émet des réserves quant à l'adoption de cette norme à l'étape 5, car nous ne sommes pas d'accord avec l'utilisation des activateurs de croissance. Nous souhaitons donc que notre réserve soit consignée.

**Argentine**

Nous tenons à féliciter le Président pour le travail effectué. Non pas parce que nous avons effectivement approuvé le zilpatérol, ce qui constituait la tâche à accomplir, mais pour avoir appliqué le Manuel de procédure et ne pas avoir prolongé plus longtemps le débat sur cette question, ce qui aurait peut-être été plus simple et plus aisé. Nous vous félicitons donc pour cela. Je suis préoccupé par le fait qu'il n'y ait pas eu de réaction aux propos tenus, car il semble que certaines personnes aient des valeurs morales et d'autres pas. Et je ne suis pas certain que des critères aient été fixés ici en matière de moralité. D'ailleurs, pourquoi devons-nous aborder la question de la moralité dans le cadre de cette réunion? Ici, nous devons parler de données scientifiques et de résultats, et nous devons être conscients du fait que 180 pays et leurs communautés ne peuvent pas avoir les mêmes préoccupations parce que cela reviendrait évidemment à nier la multiplicité des différentes cultures du monde entier. Il n'est pas réaliste de parler de préoccupations des consommateurs, car ces derniers sont très hétérogènes et ont des préoccupations très différentes à travers le monde. Par conséquent, certaines questions ne devraient pas être évoquées ici, dans un esprit de respect. Nous savons depuis de nombreuses années, depuis que nous avons commencé à débattre de ces questions, qu'aucune de ces préoccupations n'est légitime ni ne relève du champ d'application légitime du Codex. Il ne s'agit que de points de vue qui viennent prolonger le débat. Le fait de reporter une décision pendant 20 ans et de ne pas appliquer le Manuel de procédure est préjudiciable au Codex.

**Présidente du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDF)**

Je souhaite remercier les membres de cette Commission pour les débats approfondis menés sur les projets de LMR pour le zilpatérol. Comme ils ont pu le constater, le CCRVDF a également examiné en détail les projets de LMR au cours de plusieurs sessions. Les LMR pour le zilpatérol ont fait l'objet de débats complexes, avec des points de vue très tranchés de part et d'autre. À l'instar de la Commission, le CCRVDF est également parvenu à un consensus sur la base de l'évaluation des risques associés aux LMR, effectuée par le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA). Toutefois, le CCRVDF n'a pas été en mesure de parvenir à un consensus sur une quelconque mesure à prendre concernant les LMR. Le CCRVDF n'est pas parvenu à s'accorder sur le fait de les avancer ou de les maintenir. Il est toujours préférable de prendre des décisions par voie de consensus. Toutefois, j'apprécie grandement la volonté de la Commission de prendre des décisions par d'autres moyens jugés appropriés. Je remercie en particulier les membres de la Commission d'avoir pris les décisions que le CCRVDF n'a pas été en mesure de prendre. Enfin, je remercie la Commission de son soutien et de sa volonté de maintenir en son sein les débats futurs concernant les projets de LMR pour le zilpatérol.

**Chili**

Le Chili tient à vous remercier pour les efforts consentis afin de faire avancer ce dossier. Nous aimerions rappeler ce que nous avons dit hier. Comme cela a été défini dans les principes d'évaluation des risques, dans le cas du zilpatérol nous voudrions également rappeler que le format de présentation des informations est maintenu. C'est la raison pour laquelle nous soutenons ce qui a été exprimé par l'Uruguay, les États-Unis d'Amérique et l'Équateur. Le Chili souhaiterait également s'assurer que la présente déclaration figure dans le rapport.

**Chine**

Nous tenons à vous féliciter pour votre rôle de chef de file et pour les efforts que vous déployez. Cependant, nous regrettons la décision qui a été prise concernant le zilpatérol, car il s'agit d'une substance qui est interdite



dans de nombreux pays. C'est un activateur de croissance qui ne fait pas l'unanimité. Nous ne pouvons pas prévoir les risques qui peuvent exister, en particulier s'agissant des abats comestibles. Nous ne connaissons pas la nature des dangers qui existent dans ce contexte. Nous avons effectivement avancé la norme à l'étape 6 et nous le regrettons. Nous souhaitons que notre réserve soit consignée.

### **Équateur**

Nous approuvons ce qui vient d'être exprimé par les États-Unis d'Amérique et l'Uruguay et nous acceptons, bien entendu, le résultat du vote. Nous estimons que toutes les décisions prises par le Codex Alimentarius doivent être fondées sur des données scientifiques et sur les principes de l'évaluation des risques. En l'absence de raisons scientifiques contraires aux recommandations faites par le comité d'experts, et s'il n'existe pas d'autres facteurs légitimes devant être pris en compte au niveau mondial, ces raisons ne devraient pas influencer notre gestion des risques ni l'obtention d'un consensus. Nous étions convaincus qu'il existait un consensus pour aller de l'avant. Nous avons donc pris part au vote, nous avons pris des décisions, et nous allons continuer à travailler. Nous demandons que notre déclaration soit consignée dans le rapport telle qu'elle a été prononcée.

### **Fédération de Russie**

Nous votons contre l'adoption de la norme et nous sommes également contre l'utilisation des activateurs de croissance dont fait partie le zilpatérol. Comme nous l'avons proposé précédemment, il conviendrait de suspendre les débats à l'étape 4 et de mettre un terme à la discussion car nous ne parvenons pas à un consensus sur cette question. Nous avons également fait ressortir que les données scientifiques n'ont pas été étudiées en profondeur, y compris les effets majeurs ou chroniques qui peuvent en résulter pour la population. Vous avez présenté hier les mesures concrètes qui nous permettraient d'aller de l'avant et, au cours des deux derniers jours, de nombreux pays ont déclaré qu'ils n'utilisaient pas le zilpatérol sur leur territoire, mais ont néanmoins voté en faveur de l'adoption de la norme. Bon nombre de ces pays ont évoqué l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et pourront, d'ici la prochaine session, réfléchir à la manière dont ils s'acquitteront de leurs obligations vis-à-vis de cette organisation. Certes, les normes du Codex ne sont pas obligatoires et ne constituent que des recommandations. Mais il n'a pas été question de mettre fin aux obligations dans le cadre de l'OMC. La norme est donc restée à l'étape 6. Ce résultat n'est pas celui que nous aurions souhaité voir. Mais nous sommes d'accord pour que la question soit maintenue à l'étape 6 et que, par la suite, nous suivions les orientations, les directives du Codex.

### **Indonésie**

Comme nous l'avons indiqué le premier jour, la réglementation indonésienne ne permet pas l'utilisation des activateurs de croissance, y compris le chlorhydrate de zilpatérol. Il va de soi que l'Indonésie respecte le résultat du vote effectué hier concernant la proposition relative aux LMR et a noté que la décision prise a été conclue par la Commission. L'Indonésie souhaite donc que sa réserve concernant cette question soit consignée.

### **Kazakhstan**

Le Kazakhstan souhaite se joindre aux autres pays qui se sont opposés à l'adoption de LMR pour le zilpatérol. Je tiens à souligner que les consommateurs du Kazakhstan consomment également d'autres abats comestibles. Nous devons adopter une approche intégrée pour évaluer la sécurité sanitaire du zilpatérol.

Comme nous pouvons le constater, le problème auquel nous sommes confrontés est le manque de données ou d'autres facteurs scientifiques supplémentaires. Les débats ont montré que dans de nombreux pays, l'utilisation d'activateurs de croissance est interdite. Par conséquent, il est difficile d'affirmer que nous disposerons de données complètes dans un avenir proche.

Cette situation conduit à se poser la question suivante: pourquoi devrions-nous approuver les LMR de ces activateurs au niveau international? L'Autriche et la Norvège ont bien noté que l'évaluation des risques était effectuée par le JECFA. Cependant, c'est à nous, c'est-à-dire à la Commission, que revient la décision.

Le Kazakhstan souhaite donc, encore une fois, saisir cette occasion pour appeler les pays à accorder leur attention à la gravité de cette question.

### **Ouganda**

L'Ouganda aimerait réitérer la présentation faite hier. Suite à la décision qui a été prise, nous aimerions soutenir les progrès réalisés pour faire avancer cette question particulière. Certes, j'aurais aimé que la Commission puisse clore définitivement cette question, mais cela n'a peut-être pas été possible. Nous sommes cependant heureux de constater que nous avons fait un pas en avant et que nous devrions pouvoir continuer à progresser. Nous ne pensons pas que l'importance que revêt la norme soit différente, quelle que soit la méthode utilisée, dans la mesure où le Manuel de procédure du Codex offre cette possibilité et où

l'application de la norme n'est pas entravée par la méthode adoptée pour avancer. Nous souhaitons en outre demander à la Commission de clore cette question dès qu'elle le pourra. En tout état de cause, vraisemblablement au cours de la prochaine session, afin que nous puissions nous consacrer à d'autres questions importantes pour la Commission.

### **Tchad**

Je vous remercie de nous avoir guidés au cours de ces débats et de nous avoir permis de mener à bien le vote sur le zilpatérol, qui est une hormone de croissance. Et comme cela a été évoqué, des débats ont été menés sur la base de données scientifiques. Je pense qu'il ne faut pas en rester au vote mais qu'il convient de poursuivre la discussion sur l'analyse des risques afin d'approfondir la gestion des risques ainsi que la communication sur les risques, et par conséquent sur l'utilisation du zilpatérol.

### **Uruguay**

L'Uruguay souhaite remercier le Président pour les efforts considérables qu'il a déployés pour tenter de trouver une solution satisfaisante à ce problème. En ce qui concerne le vote, les avis divergent au sein du Codex. Nous sommes d'avis que le vote est un mécanisme prévu dans nos règlements et qu'il s'agit d'un moyen valable de résoudre de manière concrète un problème qui se pose depuis longtemps. Nous réaffirmons donc l'opinion que nous avons exprimée précédemment, à savoir qu'un vote constitue la bonne solution dans cette situation. Il a été convenu que l'absence de consensus reposait sur l'existence d'objections fondées sur les principes mêmes du Codex, à savoir les données scientifiques, le commerce équitable et la sécurité sanitaire des consommateurs. Le fait de considérer comme valables des objections qui ne relèvent pas des responsabilités du Codex ne constitue pas une bonne pratique. Si certains expriment leur opposition, cela ne signifie pas qu'il n'existe pas de consensus. Le consensus fait défaut lorsqu'il y a divergence par rapport aux fondements de l'organe en question.

### **Zimbabwe**

Le Zimbabwe remercie vivement le Président pour la patience dont il a fait preuve ce matin dans la poursuite de ces réflexions. La question posée hier était la suivante: tous les membres ont-ils une voix égale au sein du Codex? Et aujourd'hui, selon moi, cette question reste posée. Il y a deux jours à peine, nous avons été confrontés à un problème, un cas de conscience. Et nous l'avons résolu de manière informelle grâce à votre direction compétente, Monsieur le Président, après avoir noté le mécontentement de nombreux, très nombreux pays au sujet du discours sur les aflatoxines. Nous soutenons que les aflatoxines ont des effets délétères sur les populations, la majorité de ces victimes se trouvant au Zimbabwe ou dans des pays similaires en Afrique. Cette question n'a pas reçu autant d'attention que celle qui a été accordée au zilpatérol, pour lequel nous signalons des problèmes liés au bien-être des animaux. Le bien-être des animaux et la santé des populations. Le bien-être des animaux et la santé des personnes. Et je dois le répéter une dernière fois: le bien-être animal prime sur la santé de tout un continent. Je tiens donc à vous féliciter, Monsieur le Président. Je n'aimerais nullement avoir à assumer vos fonctions. Vous avez travaillé si dur. Vous nous avez poussés à faire un pas en avant. Nous sommes seulement contrariés de ne pas avoir été en mesure de parvenir à une adoption complète de ces LMR, mais nous sommes heureux d'avoir franchi quelques étapes. Nous rejoignons donc les États-Unis d'Amérique, l'Ouganda, le Chili, l'Uruguay, la liste est longue, en faveur d'une adoption accélérée des LMR pour le zilpatérol. Et je suis convaincu que la Commission apportera la touche finale à ce travail à sa 46<sup>e</sup> session.

**Annexe X****DÉSIGNATION DES PAYS CHARGÉS DE LA NOMINATION DES PRÉSIDENTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CODEX**

Établi en vertu de l'Article XI, sous-alinéa 1 b i

<b>Code</b>	<b>Organe subsidiaire</b>	<b>Membre responsable</b>	<b>État d'avancement</b>
CX 703	Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers	Nouvelle-Zélande	Ajourné <i>sine die</i>
CX 708	Comité du Codex sur les produits cacaoés et le chocolat	Suisse	Ajourné <i>sine die</i>
CX 709	Comité du Codex sur les graisses et les huiles	Malaisie	Actif
CX 710	Comité du Codex sur les sucres	Colombie	Ajourné <i>sine die</i>
CX 711	Comité du Codex sur les additifs alimentaires	Chine	Actif
CX 712	Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire	États-Unis d'Amérique	Actif
CX 713	Comité du Codex sur les fruits et légumes traités	États-Unis d'Amérique	Ajourné <i>sine die</i>
CX 714	Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires	Canada	Actif
CX 715	Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage	Hongrie	Actif
CX 716	Comité du Codex sur les principes généraux	France	Actif
CX 718	Comité du Codex sur les résidus de pesticides	Chine	Actif
CX 719	Comité du Codex sur les eaux minérales naturelles	Suisse	Ajourné <i>sine die</i>
CX 720	Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime	Allemagne	Actif
CX 722	Comité du Codex sur le poisson et les produits de la pêche	Norvège	Actif <sup>38</sup>
CX 723	Comité du Codex sur l'hygiène de la viande	Nouvelle-Zélande	Ajourné <i>sine die</i>
CX 728	Comité du Codex sur les protéines végétales	Canada	Ajourné <i>sine die</i>
CX 729	Comité du Codex sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses	États-Unis d'Amérique	Ajourné <i>sine die</i>
CX 730	Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments	États-Unis d'Amérique	Actif
CX 731	Comité du Codex sur les fruits et légumes frais	Mexique	Actif
CX 733	Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires	Australie	Actif
CX 735	Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments	Pays-Bas	Actif
CX 736	Comité du Codex sur les épices et les herbes culinaires	Inde	Actif

<sup>38</sup> Travaille par correspondance.